



Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier

Site NATURA 2000
« Gorges du Haut-Cher »

Animation du document d'objectifs
- *Rapport d'activités 2012* -

Convention-cadre du 17 décembre 2009 fixant les modalités d'animation du Document d'Objectifs Natura 2000 du site FR8301012 « Gorges du Haut-Cher » entre le syndicat mixte du Pays de la vallée de Montluçon et du Cher et le Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier.

Rédaction : F. VERON
Janvier 2013

SOMMAIRE

Le présent rapport se fonde sur les thèmes constituant le budget prévisionnel proposé par le Conservatoire pour l'année 2012 et validé par le Pays de la vallée de Montluçon et du cher, en accord avec le programme d'actions du document d'objectifs du site :

Thème 1. Animation, communication, information, formation

- Contractualisation de la Charte Natura 2000
- Contractualisation des Mesures Agro-Environnementales Territorialisées
- Contractualisation de Contrats Natura 2000
- Site Internet
- Informations auprès des acteurs professionnels et services de l'Etat
- Accompagnement des porteurs de projets
- Comité de pilotage du site
- Articulation technique et financière avec la structure porteuse
- Mission d'animation 2013

Thème 2. Coordination des procédures et réglementation

- Schéma de COhérence Territoriale (SCOT) du Pays de Montluçon
- Evaluations d'incidences Natura 2000

Thème 3. Fréquentation touristique et de loisirs du site

- Animations nature
- Livret pédagogique (*thématique landes*)

Thème 4. Actions liées à la gestion de l'eau

- SAGE Cher amont

Thème 5. Actions de gestion des milieux naturels

- Contrat Natura 2000 " Restauration des landes de Nerdre "

Thème 6. Etudes et Suivis scientifiques, évaluation et suivi du programme

- Etude de caractérisation de la gestion des mares du site
- Inventaires batracologiques et détermination du statut du Triton crêté
- Détermination du statut de la Lamproie de Planer
- Actualisation du tableau de bord

Annexes

Thème 1. Animation, communication, information, formation

▸ Contractualisation de la Charte Natura 2000

Les recherches engagées en 2011 pour identifier tous les propriétaires du site Natura 2000 ont été finalisées en 2012. Ce travail a permis l'envoi d'un courrier d'information générale à l'ensemble des propriétaires concernés.

Seules 2 sollicitations ont été réceptionnées suite à cette information. Il s'agit, pour la première, d'un habitant de Saint-Genest propriétaire de 0.5 hectares de bois dans les gorges. Après discussion, ce propriétaire recherche prioritairement la vente de ce bien et ne souhaite donc pas contractualiser pour le moment de charte.

La seconde est un accord de principe exprimé par l'Union des Pêcheurs du Bourbonnais (UPB) pour la contractualisation de cet outil. Cependant, le Conseil d'administration de l'UPB, renouvelé récemment, ne connaît pas précisément les propriétés de l'association au sein du Site Natura 2000.

Sur proposition du Conservatoire, une identification cartographique de ces propriétés a été réalisée et diffusée.

L'accord définitif de l'UPB pour la constitution des diagnostics n'a quant à lui pas été réceptionné avant l'échéance annuelle de dépôt des demandes d'engagement à la Direction départementale des territoires de l'Allier (novembre).

Ce travail pourra donc être finalisé en 2013.

→ *Annexe 1 : Lettre d'information adressée aux propriétaires du site*

▸ Contractualisation des Mesures Agro-environnementales Territorialisées (MAET)

Comme évoqué lors de la réunion du Comité de pilotage de novembre 2011, le Conservatoire a sollicité la reconduction de la contractualisation des MAET lors des 2 dernières réunions de la Commission Régionale Agro-Environnementale (17/11/11 et 17/01/12).

Cette reconduction a été acceptée, à hauteur d'un budget prévisionnel de 45 233 € (*budget intégrant les 5 années d'indemnisation pour les souscripteurs 2012*).

Le partenariat technique institué en 2011 avec le Centre d'Economie Rurale France Allier a ainsi été renouvelé dans l'objectif d'accompagner les exploitants agricoles volontaires à constituer un dossier de demande d'engagements.

Des contacts ont par la suite été pris avec les exploitants agricoles concernés.

Initialement au nombre de trois, seul un dossier de demande d'engagement a été déposé auprès de la Direction départementale des territoires de l'Allier. Cette faible participation est, à notre connaissance, due à la faible part des parcelles agricoles comprises au sein du périmètre Natura 2000 et donc à un intérêt économique limité du dossier à l'échelle de l'exploitation. Plus ponctuellement, des exploitants agricoles ont révélé la conjoncture difficile de l'activité d'élevage, ne rendant pas favorable l'appropriation des dispositifs agro-environnementaux.

Le bilan de cette seconde campagne de contractualisation a été présenté au comité de pilotage du 20 septembre 2012 ainsi qu'aux partenaires régionaux lors de la CRAE du 17 novembre 2011.

Enfin, le Conservatoire a porté à la connaissance de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Auvergne (DRAAF) son interprétation technique quant à la mise en œuvre du projet agro-environnemental 2011-2012.

- *Annexe 2 : Diaporama de présentation (CRAE) du volet 2012 du projet agro-environnemental*
- *Annexe 3 : Bilan de la contractualisation du projet agro-environnemental 2011-2012*
- *Annexe 4 : Projet de lettre d'information adressée à la DRAAF Auvergne*

▀ Contractualisation de Contrats Natura 2000

Cette action a pour objet de donner une première application concrète à l'étude sur les milieux naturels " ouverts " des gorges, finalisée en 2011.

Des échanges se sont poursuivis entre le Conservatoire et les propriétaires des secteurs étudiés. La présentation des résultats et perspectives de cette étude auprès des communes concernées (*rencontre*) a quant à elle été reportée en 2013.

En préparation de ces rencontres, une synthèse de l'étude a été réalisée et diffusée aux services du Pays de la vallée de Montluçon et du Cher.

- *Annexe 5 : Synthèse de l'étude sur les milieux naturels " ouverts " des gorges du Cher*

▀ Site Internet

Comme décrit dans le rapport d'activités de la mission d'animation " 2011 ", un site internet dédié au site Natura 2000 " Gorges du Haut Cher " a été créé : <http://gorges-haut-cher.n2000.fr>

Ce site a été renforcé et actualisé tout au long de l'année 2012, avec :

- L'actualisation et l'optimisation de la page d'accueil du site : *intégration de cartes, de liens vers les structures porteuse et animatrice et de raccourcis vers des pages cibles.*
- L'actualisation et l'optimisation du volet " **Natura 2000, en bref** " (*volet initialement dénommé " Découvrir Natura 2000 " – cf. rapport d'activités 2011*) : intégration de schémas explicatifs, de liens vers les services de l'Etat concernés. Actualisation de la page " *Règlementation* " au regard de l'évolution du régime d'évaluation d'incidences.
- L'actualisation et l'optimisation du volet " **le site des Gorges du Haut-Cher** " : optimisation des pages existantes, création d'une page " Comité de pilotage ", mise en téléchargement des documents cadres et cartes du site, etc.
- La création d'un 3^e volet « **Découvrir, Agir** », lui-même constitué de 6 nouvelles pages (*Découvrez le site / vous aussi, agissez / Evaluer les incidences d'un projet / les actions réalisées / Toutes les actualités / Espaces réservés*). La page " *actions réalisées* ", engagée à l'initiative du Conservatoire, est la seule page non finalisée du site. Ce travail sera engagé préalablement à la révision du document d'objectifs.
- La création de 3 espaces réservés (*Pays de Montluçon/structure animatrice ; Comité de pilotage ; Groupe de travail " qualité des milieux aquatiques et de l'Eau "*)

En complément de ce travail, 59 documents ont été placés en téléchargement.

La transmission des comptes rendus de comités de pilotage par les services du Pays n'ayant pas été effectuée, ces documents (*listés en rouge en annexe 7*) devront être intégrés en 2013.

→ *Annexe 6 : scans-écran des pages Internet consultables en 2012*

→ *Annexe 7 : Liste des documents en téléchargement au 31/12/12*

▸ Informations auprès des acteurs professionnels et services de l'Etat

Sollicitations des services de l'Etat : le Conservatoire a poursuivi son accompagnement technique au travail de définition du nouveau régime d'évaluation des incidences engagé par la Direction départementale des territoires de l'Allier.

▸ Accompagnement des porteurs de projets

Projet de reconversion d'une plantation de Merisiers – commune de Lignerolles : suite une sollicitation de la municipalité de Lignerolles en 2011 (*cf. rapport d'activités*), le Conservatoire a poursuivi son action de conseil sur le projet de reconversion de la parcelle communale incluse dans le site et actuellement plantée de merisiers.

Ateliers du paysage du pays de Montluçon : le Conservatoire a suivi la mise en œuvre de certaines actions des ateliers du Paysage telles que la restauration du futur verger conservatoire des Réaux, inclus dans le site Natura 2000 depuis le recalage parcellaire.

Projet de développement de la vallée de Chambonchard : le Conservatoire a répondu à la sollicitation (*partage des connaissances naturalistes, visite de terrain*) du service Environnement du Conseil général de l'Allier dans le cadre de la définition d'un Espace naturel Sensible sur ce territoire.

▸ Comité de pilotage du site Natura 2000

Sous la Présidence de M. CHITO, le Comité de pilotage du site a été réuni le 20 septembre 2012. Le Conservatoire a activement participé à la préparation et à l'animation de cette réunion, en lien avec les services du Pays de Montluçon.

Préalablement à cette réunion, le Conservatoire a réalisé un point de l'Etat d'avancement de la mission d'animation 2012.

→ *Annexe 8 : Note d'état d'avancement de la mission d'animation au 9 juillet 2012*

→ *Annexe 9 : Diaporama d'animation du COPIL du 20/09/2012*

▸ Articulation technique et financière avec la structure porteuse

Le Conservatoire et les services du Pays de la vallée de Montluçon et du Cher se sont rencontrés à trois reprises pour suivre les actions en cours et établir conjointement les axes de travail :

- 4 mai 2012 à Marcillat-en-Combraille
- 5 juin 2012 à Marcillat-en-Combraille
- 11 décembre 2012 à Montluçon

Parallèlement, le Conservatoire a rédigé et transmis des notes d'état d'avancement réguliers aux services du Pays (29 juin/20 juillet/10 août/24 septembre).

Enfin, le Conservatoire a élaboré et transmis aux services du Pays des premiers projets de programmes d'animation pour l'année 2013.

- *Annexe 10 : Note d'état d'avancement de la mission au 8 mars 2012*
- *Annexe 11 : Relevé de conclusions - réunion de travail Pays de Montluçon/CEN du 04/05/2012*
- *Annexe 12 : Relevé de conclusions - réunion de travail Pays de Montluçon/CEN du 05/06/2012*
- *Annexe 13 : Relevé de conclusions - réunion de travail Pays de Montluçon/CEN du 11/12/2012*
- *Annexe 14 : Projets de programme d'animation pour l'année 2013*

Thème 2. Coordination des procédures et réglementation

▀ SCOT du Pays de la vallée de Montluçon et du Cher

Le CEN Allier a été sollicité afin d'étudier le projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Pays. Une contribution a été transmise au Pays de la vallée de Montluçon et du Cher concernant la finalisation du Document d'Orientations et d'objectifs.

- *Annexe 15 : Contribution du Conservatoire au SCOT*

▀ Evaluation des incidences

Le dispositif d'évaluation des incidences Natura 2000 résulte de la transposition de la Directive communautaire 92/43 dite " Habitats " et existe en droit français depuis 2001. Cette procédure fait actuellement l'objet d'une réforme, par la création de listes nationales de référence des programmes, projets et activités soumises à évaluation avec des déclinaisons départementales (*listes locales via par arrêtés préfectoraux*).

Des échanges ont ainsi été menés avec les services de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Auvergne (*DREAL*) et de la Direction départementale des territoires de l'Allier (*DDT*) afin de suivre l'élaboration de cette réforme et d'émettre des éclairages techniques sur les outils d'information et de gestion de la procédure (*fiche de présentation des menaces et sensibilités du patrimoine naturel du site, formulaire simplifiée de gestion de la procédure d'instruction, ...*).

Une présentation détaillée de cette procédure a été réalisée lors d'une réunion spécifique entre M. CHITO et les services du Pays de Montluçon, la DDT Allier et le Conservatoire le 11 septembre 2012. Ce travail a de même été présenté au comité de pilotage lors de la réunion du 20/09/2012.

Enfin, comme décrit dans le paragraphe précédent (*Site Internet*), des pages spécifiques ont été créés sur le site Internet dédié.

Thème 3. Fréquentation touristique et de loisirs du site

▸ Animations nature

Comme évoqué avec le comité de pilotage ainsi que les services du Pays en 2011, ce type d'actions a été orienté en 2012 sur le public jeune, en activité extrascolaire.

Les différents centres de loisirs du territoire ont donc été sollicités sur l'intérêt de ce type d'animation et sur les opportunités de partenariats quant à leur organisation.

Ainsi, 2 animations nature ont été réalisées les 19 et 30 mai à Montluçon et Lavault-Ste-Anne.

La première, organisée en partenariat avec le service "Enfance" de la Communauté d'Agglomération de Montluçon (*centres de loisirs Jean Nègre et des Réaux*) a été menée avec l'appui de l'ADATER. Les landes de Nerdre ont ainsi pu être découvertes par une trentaine d'enfants et d'encadrants. Le projet du livret pédagogique sur la thématique des landes (*cf. paragraphe livret pédagogique*) a pu être, à cette occasion, testé.

La seconde animation a été organisée en partenariat avec le Conseil municipal des jeunes de Lavault-Ste-Anne et avec l'appui du CPIE du Pays de Tronçais. La biodiversité de la zone de pelouse, expertisée dans le cadre de l'étude des milieux ouverts relictuels des gorges, a ainsi été présenté.

→ *Annexe 16 : Actualités postées sur le site Internet dédié*

→ *Annexe 17 : Copies d'articles-presse restituant l'animation nature de Lavault-Ste-Anne*

▸ Livret pédagogique " les landes des Gorges du Haut-Cher en Pays de la vallée de Montluçon et du Cher "

Pour rappel, cet outil, destiné à un public extrascolaire, s'inscrit dans une démarche globale de valorisation du territoire et dont la Maison de la Combraille en constitue le principal ancrage.

Comme décrit dans le rapport d'activités 2011, les axes de travail se structurent autour de :

- La constitution d'un ensemble de 5 feuillets pédagogiques thématiques sur les grands ensembles de milieux que sont les rivières et ruisselets, les landes, les pelouses et rochers, les milieux forestiers et le bocage (*incluant les mares*) ;
- L'inscription de ce travail dans une approche globale de la découverte de la biodiversité, permettant ainsi une large utilisation sur le territoire ;
- La mutualisation de ces outils avec les topoguides existant ou en cours d'élaboration ainsi que les différents outils de communication et de sensibilisation (*site internet du site Natura 2000, Maison de la Combraille, etc.*).

La maquette de ce livret a été engagée en 2011. Ce travail s'est poursuivi en 2012 avec la création d'illustrations, la mise en forme du document, ...

Une concertation des principaux partenaires a de même été entreprise afin d'intégrer les suggestions/remarques.

Ce 1^e livret a ainsi été finalisé en dupliqué en 1000 exemplaires.

→ *Annexe 18 : maquette finale du livret pédagogique " les landes "*

Thème 4. Actions liées à la gestion de l'eau

▸ SAGE Cher amont

Le Conservatoire a poursuivi des échanges avec l'Etablissement public Loire, rédacteur du SAGE. Il a, de plus, participé à 2 réunions, tenues le 18/01 et le 15/11/12 à Montluçon et relatives à l'étude de pré-localisation des zones humides du territoire.

Thème 5. Actions de gestion des milieux naturels

▸ Contrat Natura 2000 " Restauration des landes de Nerdre "

Au-delà de l'encadrement des interventions, pris en charge par le Contrat, le Conservatoire a poursuivi des actions de sensibilisation et de suivi, en lien avec les services de la ville de Montluçon.

Dans le cadre d'un 1^e état d'avancement du projet et suite à des doutes exprimés par la Commune de Montluçon quant aux résultats obtenus, deux rencontres ont eu lieu entre la Commune de Montluçon et le Conservatoire (*23 octobre à Montluçon et 15 octobre sur site*).

Afin de confronter les expertises sur site, le Conservatoire a sollicité l'appui technique et scientifique de Mathieu BONHOMME, référent sur cette thématique au Conservatoire d'espaces naturels du Limousin.

Ces rencontres ont permis de clarifier les tenants et aboutissants du projet et de partager les résultats. Des adaptations au plan de travail prévisionnel du Contrat Natura 2000 ont été portées sur les 2 dernières années de réalisation, soit 2013 et 2014.

Enfin, une action de gestion complémentaire sera conjointement organisée et réalisée au printemps 2013 par la Commune de Montluçon et le Conservatoire afin d'optimiser la restauration des landes mâtures (*retrait de la litière sur les zones écimées*).

→ *Annexe 19 : Compte-rendu de la réunion de travail Commune de Montluçon / Conservatoire du 15 octobre 2012*

Thème 6. Suivis scientifiques, évaluation et suivi du programme

▸ Etude de caractérisation de la gestion des mares du site

Le recalage du périmètre du site, engagé en 2010-2011, a permis une meilleure prise en compte des parcelles riveraines des gorges, situées sur le plateau. Il s'agit principalement de surfaces agricoles (prairies). De fait, de nouveaux milieux ont été intégrés parmi lesquels des mares.

Parallèlement à des inventaires naturalistes (*cf. paragraphe inventaires batracologiques*), cette étude avait pour objectif d'appréhender ce milieu que constituent les mares, par l'identification des principaux habitats naturels présents (*végétation*), des usages menés, ...

13 mares et 2 petits étangs ont ainsi été étudiés.

En conclusion de ce travail, il ressort que l'ensemble des mares prospectées ne présentent pas d'enjeux floristique ou faunistique avérés même s'il convient de poursuivre les investigations et ainsi de nuancer les biais incontournables de ce premier travail (*inventaires naturalistes limités, météorologie peu favorable, ...*).

A noter qu'à l'occasion de l'étude, deux nouveaux sites de pelouses d'intérêt communautaire ont été découverts, l'une se situant sur la parcelle de la mare 14 (*Saint-Genest, Rillat*) et l'autre sur les côtés d'une culture de blé (*Saint-Genest, Pégut*).

De même, une prairie humide pâturée a également été inventoriée (*Teillet-Argenty, Artiges*) et une Genette a été observée à proximité des sites 5 et 6.

→ *Annexe 20 : Rapport d'étude de la caractérisation des mares du site*

▸ Inventaires batracologiques et détermination du statut du Triton crêté

Parallèlement à l'étude de caractérisation des mares du site (*cf. paragraphe précédent*), des inventaires nocturnes ont été réalisés afin de recenser les amphibiens (*écoute des chants, observation visuelle*).

8 mares et 2 petits étangs ont ainsi été inventoriés.

En raison de conditions climatiques printanières défavorables (*froid*), seuls quelques individus de Grenouille agile, Grenouille verte, Triton palmé et larves de Salamandre tachetée ont été recensés.

Au regard de ces premières prospections, le Triton crêté ne semble pas présent au sein du site Natura 2000. Des prospections complémentaires sont néanmoins nécessaires pour confirmer cette première appréciation.

▸ Détermination du statut de la Lamproie de Planer

Afin de préciser le statut de cette espèce sur le site, une recherche active (*pêches électriques*) a été organisée par l'intermédiaire de la fédération pour l'Allier de la pêche et de la protection du milieu aquatique.

Dans ce cadre, une première journée de prospection diurne a été effectuée afin d'identifier les secteurs d'étude (*affluents du Cher*), les points d'accès, ...

En raison d'un assec généralisé de tous les affluents, aucune pêche électrique n'a pu être engagée. Malgré tout, l'observation du substrat de ces différents cours d'eau apporte des premiers éléments de connaissance.

Sur cette première base, les substrats (*nature, granulométrie, ...*) de ces cours d'eau ne paraissent pas favorables à l'espèce.

▸ **Actualisation du tableau de bord**

Le tableau de bord synthétisant les enjeux (*habitats, faune, flore*) et les actions menées sur le territoire a été actualisé.

→ *Annexe 21 : Tableau de bord actualisé*

Mise en œuvre du Document d'Objectifs

Site NATURA 2000

Gorges du Haut-Cher

Rapport d'activité 2012

Annexes

- 1- Lettre d'information adressée aux propriétaires du site
- 2- Diaporama de présentation " CRAE " du volet 2012 du projet agro-environnemental
- 3- Bilan de la contractualisation du projet agro-environnemental 2011-2012
- 4- Projet de Lettre d'information « MAET » adressée à la DRAAF Auvergne
- 5- Synthèse de l'étude sur les milieux ouverts relictuels des gorges du Cher
- 6- Scans-écran des pages du site Internet consultables en 2012
- 7- Liste des documents téléchargeables sur le site Internet au 31/12/2012
- 8- Note d'état d'avancement de la mission d'animation au 9 juillet 2012
- 9- Diaporama d'animation du comité de pilotage du 20 septembre 2012
- 10- Note d'état d'avancement de la mission d'animation au 8 mars 2012
- 11- Relevé de conclusions - réunion de travail Pays de Montluçon/CEN du 04/05/2012
- 12- Relevé de conclusions - réunion de travail Pays de Montluçon/CEN du 05/06/2012
- 13- Relevé de conclusions - réunion de travail Pays de Montluçon/CEN du 11/12/2012
- 14- Projets de programme d'animation pour l'année 2013
- 15- Contribution du Conservatoire au SCOT du Pays de la vallée de Montluçon et du Cher
- 16- Actualités " Animations nature " postées sur le site Internet dédié
- 17- Copies d'articles presse restituant l'animation nature de Lavault-Ste-Anne
- 18- Maquette finale du livret pédagogique " les landes "
- 19- Compte-rendu - réunion de travail Commune de Montluçon/CEN du 15/10/2012
- 20- Rapport d'étude de la caractérisation des mares du site
- 21- Tableau de bord actualisé

ANNEXE 1



Monsieur /Madame
Adresse
CP Ville

Châtel-de-Neuvre, le 3 juillet 2012

Objet : Site Natura 2000 " Gorges du Haut Cher "

Dossier suivi par : Florian Véron, Audrey Ratié

Monsieur,

En raison de la présence d'une faune, d'une flore et d'habitats naturels rares et patrimoniaux, les gorges du Cher sont, depuis 2004, intégrées dans le réseau européen d'espaces naturels " Natura 2000 ". L'objectif principal de ce réseau est de maintenir la diversité biologique des milieux tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles des territoires.

Comme pour chaque site en France, le site Natura 2000 dénommé " Gorges du Haut Cher " est doté d'un document d'objectifs. Ce document cadre, élaboré en concertation avec les élus locaux, les partenaires socio-professionnels, les usagers, etc. se veut d'être un véritable document d'orientation et de planification des actions à mener pour maintenir et/ou restaurer la biodiversité.

Le syndicat mixte du Pays de la vallée de Monthuçon et du Cher assure le portage de ce site pour le compte de l'Etat. L'animation et la mise en œuvre du programme d'actions du document d'objectifs est quant à elle assurée par le Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier (anciennement Conservatoire des sites de l'Allier), association œuvrant pour la connaissance, la préservation, la gestion et la valorisation du patrimoine naturel du département de l'Allier.

Dans l'hypothèse où vous ne connaissiez pas encore ce dispositif, je me permets de vous inviter à parcourir le site Internet dédié à l'adresse suivante : <http://gorges-haut-cher.n2000.fr>. De même, le document d'objectifs et les cartes du périmètre sont consultables dans les mairies des communes concernées.

Cette intégration n'entraîne pas d'obligations sur vos parcelles, la mise en œuvre des actions étant **contractuelle et volontaire**.

CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE L'ALLIER

Anciennement Conservatoire des Sites de l'Allier

Maison des associations - Rue des écoles - 03500 Châtel-de-Neuvre

Tel : 04.70.42.89.34. - Fax : 04.70.42.27.58

conservatoire.allier@espaces-naturels.fr - site internet : www.conservatoire-sites-allier.fr

Association Loi 1901 - Affiliée au Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne

Membre du réseau national des Conservatoires d'espaces naturels

Cependant, dans le cas où vous souhaiteriez mettre en œuvre des actions favorables à la biodiversité, deux outils Natura 2000 peuvent être mobilisés :

- ✓ Si vous souhaitez mettre en place ou poursuivre une gestion "raisonnée" de vos parcelles : la signature de la **charte Natura 2000** (disponible en mairie et sur la page internet <http://gorges-haut-cher.n2000.fr/en-actions/vous-aussi-agissez>) vous permet de bénéficier d'exonérations fiscales sur le foncier non bâti en récompense du respect, pendant 5 années, d'un ensemble d'engagements visant à perpétuer les bonnes pratiques de gestion.

Exemple d'engagement : laisser des bois morts et arbres creux en forêt, préserver les haies sur les parcelles agricoles...

- ✓ Si votre parcelle abrite un habitat naturel ou un habitat d'espèce d'intérêt européen et que vous souhaitez œuvrer pour leur maintien/restauration, vous pouvez souscrire un contrat Natura 2000. Ce contrat, d'une durée de 5 ans, est destiné à financer intégralement (100%) des travaux visant à améliorer la qualité écologique des terrains.

Exemple de contrat : plantation de haies, d'alignements d'arbres hors parcelle agricole, débroussaillage de zones à enjeux...

En complément des éléments disponibles sur le site Internet dédié, le CEN Allier est à votre disposition pour vous apporter les informations nécessaires et vous soutenir dans la souscription de ces dispositifs.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de mes salutations distinguées.

Estelle COURNEZ,
Directrice du Conservatoire
d'espaces naturels de l'Allier



Le site Natura 2000 des "Gorges du Haut Cher", c'est :

Une structure porteuse :



Une structure animatrice :



Des partenaires techniques et financiers :



ANNEXE 2



The cover features logos for CSA, the Prefecture of the Allier, the Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier, the European Union, and Natura 2000. The main text reads: "Projet agro-environnemental du site Natura 2000 « Gorges du Haut Cher » CRAE Auvergne". Below this, it says "17 janv. 2012, Lempdes". On the right, there are two photographs: the top one shows a lush green valley with a river, and the bottom one shows a rocky gorge with trees. At the bottom right, it says "site Natura 2000 * Gorges du Haut-Cher * CRAE Auvergne – 17 janvier 2012".



The map is titled "CONTEXTE" and shows the "ZSC Gorges du Haut Cher" in red. It includes labels for Montluçon, Lavalat-Sainte-Anne, Villebret, Lignerolles, Saint-Genest, Mazirat, and Sainte-Thérèse. To the right, a map of the "Département de l'Allier" shows the location of Montluçon relative to Moulins and Vichy. Below the maps, it states: "Périmètre MAET = nouveau périmètre Natura recalé" and "validé par le Préfet de l'Allier à l'issue d'une consultation des collectivités". It also specifies: "Superficie : 1230 ha dont 330 ha de surfaces agricoles". At the bottom right, it says "site Natura 2000 * Gorges du Haut-Cher * CRAE Auvergne – 17 janvier 2012".



CONTEXTE

Enjeux :

- Préserver les milieux ouverts agricoles et non agricoles du site
- Préserver les habitats d'espèces d'intérêt communautaire : (*Chauves-souris*, *Grand Capricorne du Chêne*, etc.)
- Préserver la qualité de l'eau
- Maintenir des zones tampons au droit de la rivière
- Privilégier une gestion extensive des haies

Quelques habitats naturels et espèces :








site Natura 2000 "Gorges du Haut-Cher"
CRAE Auvergne - 17 janvier 2012



LE PROJET AGRO-ENVIRONNEMENTAL

Les MAET proposées :

Maintenir la biodiversité des prairies permanentes	
Maintien des prairies et limitation de la fertilisation azotée à 50 U	180 €/ha/an
Maintien des prairies et absence de fertilisation azotée	228 €/ha/an
Maintenir et/ou adopter une gestion douce des haies	
2 tailles en 5 ans d'1 côté latéral de la haie	0.17 €/ml/an
2 tailles en 5 ans des 2 côtés latéraux de la haie	0.34 €/ml/an
Maintenir et/ou adopter une gestion douce des arbres isolés ou en alignements	
1 taille adaptée de l'arbre au cours des 5 ans	3.47 €/arbre/an

Diagnostic d'exploitation :



Voir les pieds sur terre



site Natura 2000 "Gorges du Haut-Cher"
CRAE Auvergne – 17 janvier 2012




OBJECTIFS DE CONTRACTUALISATION DES MAET (2011-2012)

Bilan de la campagne 2011 :

MAET	Éléments éligibles	Indemnités	Objectifs 2011	Résultats 2011
CI4	47 exploit.	96 €/exploit/an	6 exploit	5 exploit
HE1	305 ha	180 €/ha/an	40 ha	38.5 ha
HE2		228 €/ha/an	10 ha	27.4 ha
HA1	> 15 km	0,17 €/ml/an	400 ml	2365 ml
HA2		0,34 €/ml/an	200 ml	488 ml
RI1	/	3.47 €/arbre/an	20 arbres	146 arbres
Total budget (pour 5 ans)			51 307 €	73 865 €




site Natura 2000 * Gorges du Haut-Cher *
CRAE Auvergne – 17 janvier 2012



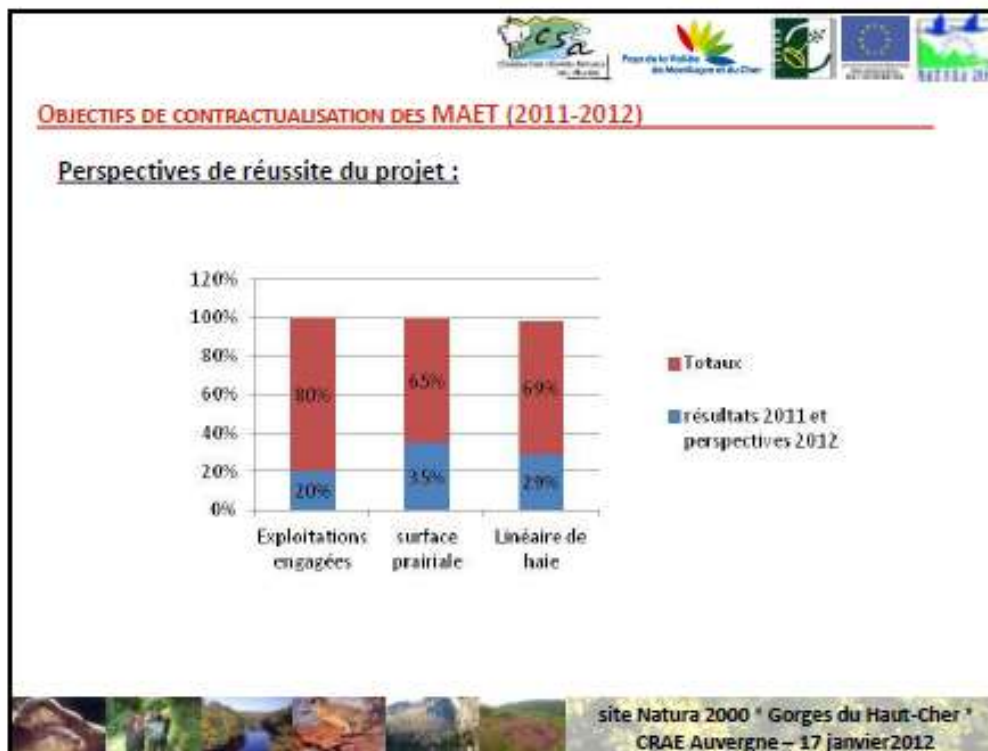
OBJECTIFS DE CONTRACTUALISATION DES MAET (2011-2012)

Budget prévisionnel 2012 :

MAET	Éléments éligibles	Indemnités	Objectifs 2012	
CI4	47 exploit.	96 €/exploit/an	4 exploit	1920 €
HE1	305 ha	180 €/ha/an	25 ha	22 500 €
HE2		228 €/ha/an	15 ha	17 100 €
HA1	> 15 km	0,17 €/ml/an	1000 ml	900 €
HA2		0,34 €/ml/an	750 ml	1 425 €
RI1	/	3.47 €/arbre/an	80 arbres	1 388 €
Total budget (pour 5 ans)				45 233 €



site Natura 2000 * Gorges du Haut-Cher *
CRAE Auvergne – 17 janvier 2012



Merci de votre attention

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

Conservatoire d'Espaces Naturels de l'Allier
 Tel. : 04.70.42.89.34
 E-mail : florian.veron@espaces-naturels.fr
 Maison des associations
 rue des écoles
 03500 CHATEL-DE-NEUVRE

<http://gorges-haut-cher.n2000.fr>

site Natura 2000 " Gorges du Haut-Cher " CRAE Auvergne – 17 janvier 2012

ANNEXE 3

Bilan des 2 années de contractualisations (2011 et 2012) :

- 6 exploitations agricoles engagées
- 72 ha de prairies permanentes engagées en limitation/absence de fertilisation
- 3250 mètres linéaires de haies engagées dans une mesure de gestion raisonnée
- 171 arbres engagés dans une mesure de gestion raisonnée
- Près de 81 600 € de compensation financière mobilisés

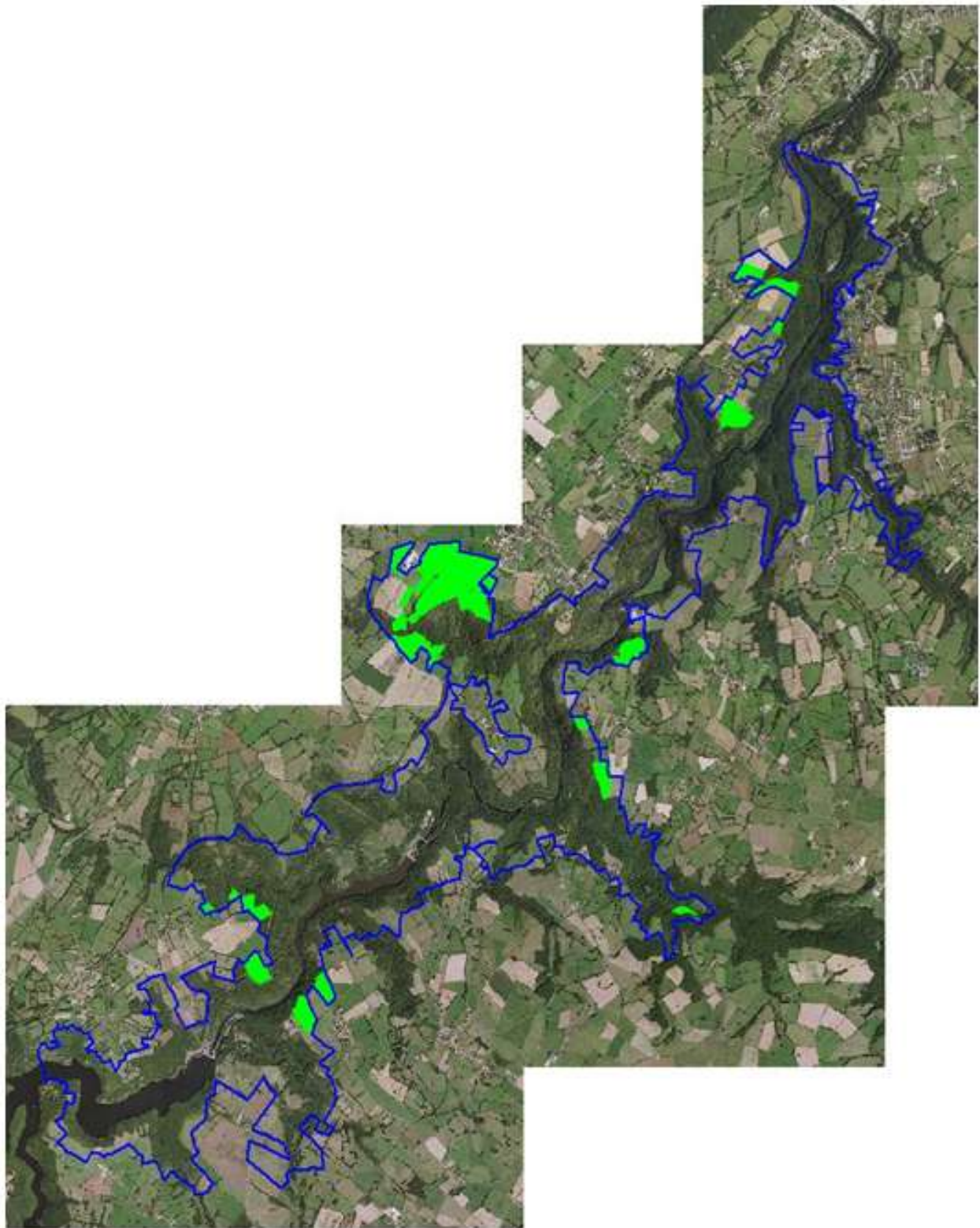
Evaluation de la contractualisation du dispositif sur le site :

La mise en œuvre de ce dispositif est jugée satisfaisante car elle a prouvé, tout d'abord, la compatibilité des objectifs Natura 2000 avec les activités agricoles pratiquées, compatibilité obtenue par la concertation des exploitants lors de la construction des mesures.

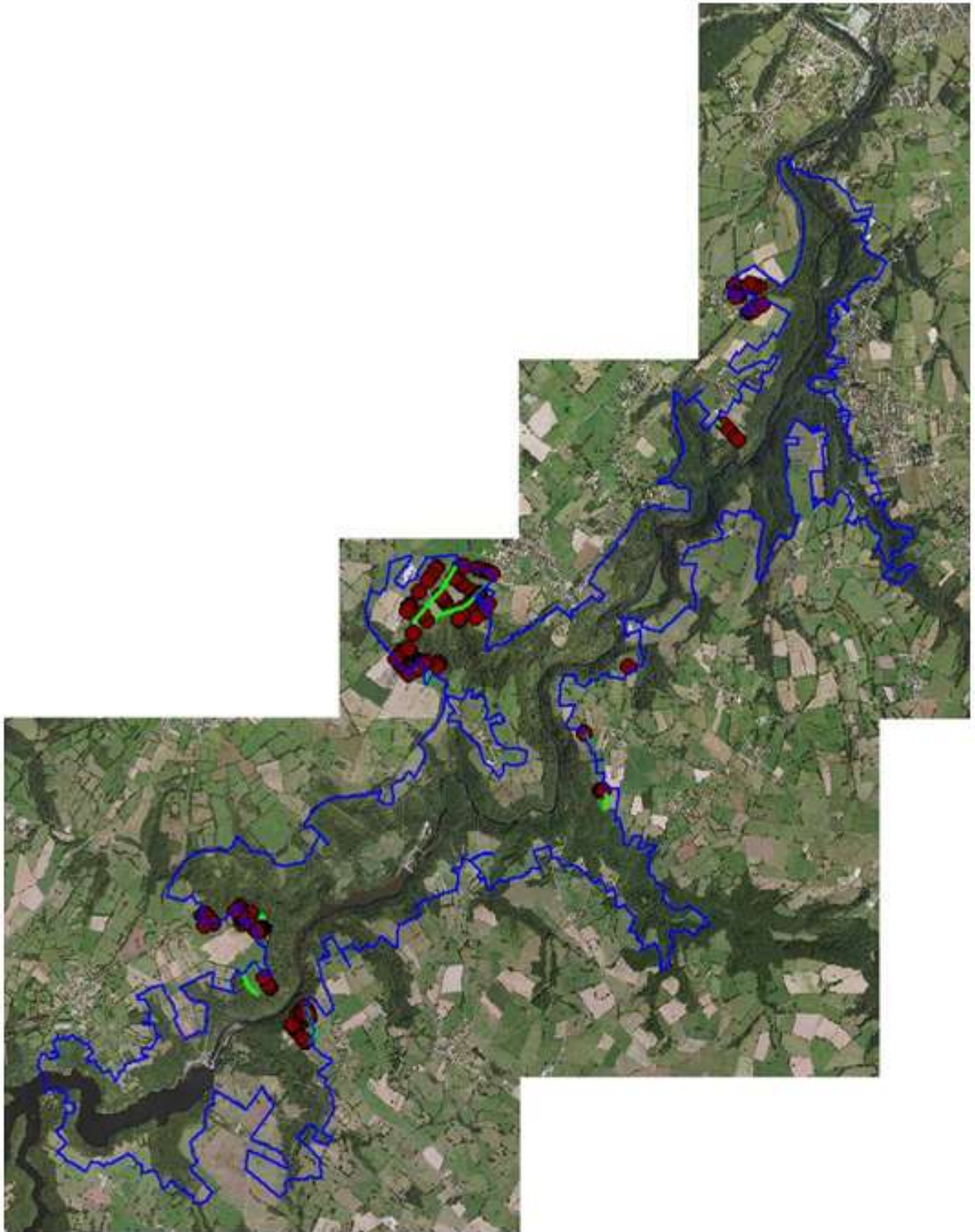
De plus, le principal noyau de parcelles agricoles inclus dans le périmètre Natura 2000 (Lignerolles) a été largement contractualisé même si nous pouvons noter une hétérogénéité de la couverture spatiale des contractualisations à l'échelle du site et des communes concernées (*absence de contractualisation à Mazirat, ...*).

Enfin, les résultats obtenus pour les haies et arbres isolés sont intéressants dans un contexte d'évolution du parcellaire agricole et de gestion/valorisation du bocage.

Carte des engagements MAET
« limitation-absence de fertilisation des prairies permanentes »



Carte des engagements de gestion raisonnée des haies et des arbres isolés



ANNEXE 4



Madame Claudine LEBON
Direction régionale de l'Alimentation, de
l'Agriculture et de la Forêt d'Auvergne
Site de Marmillat
16B rue Aimé RUDEL – BP 45
63370 LEMPDES

Châtel-de-Neuvre, le 20 janvier 2013

Objet : Bilan et analyse du projet agro-environnemental 2011-2012 du site Natura 2000 "Gorges du Haut-Cher"

Dossier suivi par : Florian VERON

Madame la Directrice régionale,

Dans le cadre de l'animation du site Natura des "Gorges du Haut-Cher", déléguée au Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier (2010-2012) par le Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher, un projet agro-environnemental a pu être mis en œuvre en 2011 et 2012, sur la base d'un examen et d'une validation préalable par vos services et la Commission Régionale Agro-Environnementale d'Auvergne.

A l'issue de la seconde année d'ouverture de ce projet (2012), nous souhaitons vous apporter un éclairage technique quant à sa mise en œuvre et son appropriation sur le territoire.

Comme vous le savez, ce dispositif agro-environnemental n'a pu être décliné sur ce site Natura 2000 doté d'un document d'objectifs validé depuis 2005 que tardivement, et ce, en raison d'un périmètre non adapté aux unités de contractualisation des outils Natura 2000 que représentent le parcellaire cadastral et les unités de gestion agricoles.

Dans le cadre d'un important travail préalable de recalage du périmètre Natura 2000 (2010), les acteurs agricoles ont pu être mobilisés quant aux objectifs recherchés et aux outils mis à leur disposition. Nous jugeons assez satisfaisante l'information portée aux exploitants agricoles du site même si un accompagnement de la Chambre d'agriculture de l'Allier aurait sans nul doute complété ce travail.

En dépit d'une difficulté supplémentaire que constituait la non-intervention de cet acteur dans la réalisation des diagnostics d'exploitation et donc la recherche d'une autre structure compétente, la 1^{ère} année d'engagement aux mesures agro-environnementales a pu être effective, à travers la contractualisation de 5 exploitations.

La réalisation des diagnostics d'exploitation a pu être menée de manière efficace, par l'intermédiaire du Centre d'Economie Rurale France Allier.

Engagée de manière similaire, la 2^{ème} année d'engagement a été sujette à davantage de difficultés.

CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE L'ALLIER
Maison des associations - Rue des écoles - 03500 Châtel-de-Neuvre
Tel : 04.70.42.89.34. - Fax : 04.70.42.27.58
conservatoire.allier@espaces-naturels.fr - site internet : www.conservatoire-sites-allier.fr

Association Loi 1901 - Affiliée au Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne
Membre du réseau national des Conservatoires d'espaces naturels



Initialement au nombre de trois, seul un dossier de demande d'engagement a été déposé auprès de la Direction départementale des territoires de l'Allier.

Cette faible participation est, à notre connaissance, due à la faible part des parcelles agricoles comprises au sein du périmètre Natura 2000 et donc à un intérêt économique limité du dossier à l'échelle de l'exploitation. Plus ponctuellement, des exploitants agricoles ont révélé la conjoncture difficile de l'activité d'élevage, ne rendant pas favorable l'appropriation des dispositifs agro-environnementaux.

La mise en œuvre de ce projet agro-environnemental sur le site Natura 2000 des "Gorges du Haut Cher" se traduit donc par l'engagement :

- de 6 exploitations
- d'une limitation/absence de fertilisation sur 72 ha de prairies permanentes
- d'une gestion raisonnée pour 3250 mètres linéaires de haies
- d'une gestion raisonnée pour 171 arbres.

Près de 81 600 € de compensation financière sont ainsi mobilisés pour la mise en œuvre de ces prescriptions techniques.

Ces résultats, significatifs prouvent, tout d'abord, la compatibilité des objectifs Natura 2000 avec les activités agricoles pratiquées, compatibilité obtenue grâce à une forte concertation.

Le principal noyau de parcelles agricoles inclus dans le périmètre du site Natura 2000 a été largement contractualisé même si nous pouvons noter cependant une hétérogénéité de la couverture spatiale des contractualisations à l'échelle du site et des communes concernées.

Enfin, les résultats obtenus pour les haies et arbres isolés sont intéressants dans un contexte d'évolution du parcellaire agricole et de gestion/valorisation du bocage.

Les engagements souscrits se finaliseront en 2016 et 2017. Ces derniers doivent d'une part, être accompagnés et, d'autre part, s'inscrire dans la durée.

Par la présente, nous vous relayons donc l'appel émis à DREAL Auvergne quant aux moyens techniques et financiers nécessaires au suivi de ces engagements.

De plus, nous appelons de nos vœux la reconduction d'un tel dispositif dans le cadre de la nouvelle politique agricole commune.

Nous restons à votre disposition pour d'éventuels compléments d'information et vous prions de croire, Madame la Directrice régionale, en l'expression de nos respectueuses salutations.

Bernard DEVOUCOUX,
Président du
Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier

CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE L'ALLIER
Maison des associations - Rue des écoles - 03500 Châtel-de-Neuvre
Tel : 04.70.42.89.34. - Fax : 04.70.42.27.58
conservatoire.allier@espaces-naturels.fr - site internet : www.conservatoire-sites-allier.fr

*Association Loi 1901 - Affiliée au Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne
Membre du réseau national des Conservatoires d'espaces naturels*

ANNEXE 5



Site Natura 2000 FR 8301012 " Gorges du Haut Cher "

ETUDE DE CARACTERISATION DES MILIEUX NATURELS "OUVERTS" DES GORGES DU HAUT-CHER

Reliques d'un patrimoine naturel et culturel spécifique

SYNTHESE



Conservatoire d'Espaces Naturels de l'Allier
Maison des associations, rue des écoles – 03300 CHATEL-DE-NEUVRE
Tél : 04.70.42.89.34 / fax : 04.70.42.27.58
conservatoire.allier@espaces-naturels.fr
www.conservatoire-sites-allier.fr

2011 - Rédacteurs: Emeline CADE, Aurélie SOISSONS, Florian VERON

Etude de caractérisation des milieux naturels "ouverts" – Site Natura 2000 des Gorges du Haut Cher
Conservatoire d'Espaces Naturels de l'Allier – 2011

1

Contexte et objectifs :

Situé au carrefour d'influences climatiques atlantiques et continentales, les gorges du Cher hébergent un patrimoine naturel d'une importante richesse et diversité. Alors que le plateau est composé pour grande part d'un maillage de prairies permanentes et de bocage, le site Natura 2000 des "Gorges du Haut Cher" est décrit à dominante forestière.

A travers l'animation du site Natura 2000, les milieux naturels non-forestiers ont été étudiés, révélant d'étroites corrélations avec les usages traditionnels menés au cours des siècles précédents. Pour nombre de ces milieux, la dynamique de la végétation n'est plus soumise à des activités de gestion, supposant une évolution progressive vers des stades forestiers et donc une disparition de la biodiversité spécifique des milieux "ouverts". Ces éléments de réflexion ont déterminé la nécessité de mieux évaluer la biodiversité de ces milieux naturels non forestiers et leurs états de conservation, de même que le rôle joué par les activités humaines sur ces milieux.

Méthodologie :

Afin de déterminer l'importance historique des milieux naturels non forestiers des gorges du Cher et d'en évaluer l'évolution, une analyse diachronique a été menée grâce, d'une part, à l'interprétation de plusieurs campagnes de photographies aériennes et, d'autre part, au recueil des activités traditionnelles menées historiquement (*recherche bibliographique, entretiens avec des personnes ressources, consultation d'anciennes cartes postales et d'extraits du cadastre napoléonien*).

Ensuite, une première évaluation de la biodiversité et de l'état de conservation des milieux naturels "ouverts" encore présents a été portée par la réalisation d'inventaires naturalistes.

Enfin, des objectifs de conservation ont été définis et déclinés en un programme d'actions de restauration et de gestion de ces milieux naturels. Dans l'objectif de mobiliser l'ensemble des acteurs locaux, cette étude décrit, d'une part, des actions de sensibilisation et détermine, d'autre part, la faisabilité technique et financière des actions proposées.

Résultats :

✓ *Les activités traditionnelles passées*

Des informations relatant les activités agricoles passées de ce territoire ont été récoltées. Il s'agit :

- d'éléments bibliographiques (*présence de vestiges de piles à mil, présentes dans les fermes jusqu'au début du XIX^e S et utilisées pour broyer le blé, le sarrasin, l'avoine, l'orge, le millet, ...*) ;
- de mentions portées sur les anciens plans cadastraux (*le cadastre de 1814 de Lignerolles - dont une des sources du nom fait référence au lin - démontre l'importance des parcelles de vigne*) ;
- de recueils de témoignages, mentionnant notamment l'omniprésence de l'élevage bovin et ovin sur les pentes des gorges du Cher et le plateau environnant ;
- d'observations de terrain, telles le recensement de vestiges de murets ou de dépressions creusées dans d'anciennes terres de vigne pour la culture de l'osier.

La disparition progressive de ces activités est liée à plusieurs facteurs socio-économiques, tels :

- la crise du phylloxéra ;
- l'impossibilité de développer la production agricole des terrains non-mécanisables ;
- le besoin en main d'œuvre suscité par l'industrialisation de Montluçon ;
- la perte de nombreux hommes lors des deux guerres mondiales a renforcé ;
- la construction de la ligne ferroviaire ;
- l'arrêt progressif de l'activité des moulins bordant le Cher.

Les activités traditionnelles ont façonné le paysage et les milieux naturels des gorges du Cher. Plusieurs décennies de déprise agricole rendent aujourd'hui sa perception délicate.

✓ *L'évolution du paysage et des milieux naturels*

La localisation des différents points de vue des cartes postales récoltées et la comparaison avec le paysage s'offrant aujourd'hui à l'observateur met en évidence un paysage historique beaucoup plus ouvert qu'aujourd'hui, aux milieux arbustifs et arborés rares et morcelés.

La comparaison des campagnes de photographies aériennes réalisées de 1946 à 2009 reflète cette tendance. Les phénomènes ayant conduit à la fermeture du paysage apparaissent de 3 types :

- le piquetage progressif par les arbustes (*colonisation progressive par tâches*) ;
- la colonisation des boisements par effet de lisière ;
- la plantation d'anciennes terres agricoles.

A l'exception des travaux de plantation, les phénomènes d'évolution du paysage des gorges du Cher reflètent une succession de végétations progressive au cours de ces cinquante dernières années et guidée par la dynamique naturelle de ces milieux naturels. Des photographies de 1946 dévoilent par ailleurs que ces évolutions sont, pour certaines zones, bien antérieures à la grande Guerre.

✓ *Caractérisation des milieux "ouverts" relictuels des gorges du Cher*

Trois principaux sites hébergeant encore des milieux ouverts ont été recensés au sein du périmètre du site Natura 2000 "Gorges du Haut Cher" :

- Pelouse de Lavault-Sainte-Anne ;
- Pelouse de La Viale, Lignerolles
- Pelouse de la Grave, Sainte Thérènce.

Une analyse diachronique de ces trois sites a tout d'abord été menée afin d'apprécier finement l'évolution des milieux naturels.

De plus, un diagnostic écologique a été réalisé à partir d'inventaires naturalistes. Il met notamment en lumière la présence de deux habitats d'intérêt européen non identifiés dans le DOCOB du site Natura 2000 (habitat de pelouse sèche à tendance acidiphile et habitat de végétation sur rochers).

Ces pelouses apparaissent aujourd'hui en sursis du fait de leur petite taille et de l'absence de valorisation agricole. Bien que restreintes et localisées, elles représentent néanmoins des milieux particulièrement remarquables pour le département de l'Allier.

Le premier objectif de préservation de ce patrimoine naturel est donc d'enrayer la fermeture de ces milieux naturels et du paysage. Le bon état de conservation des deux habitats d'intérêt communautaire identifiés doit, de plus, être rétabli.

Le tableau ci-après précise les différents objectifs définis et les actions opérationnelles associées.

La mise en œuvre de ce programme d'actions peut être effectuée à travers la mobilisation de contrats Natura 2000. Cet outil, établi pour cinq ans, permet de réaliser des actions de restauration des milieux naturels. Cependant ces actions de restauration n'ont de sens que si une gestion d'entretien peut être mise en place à l'issue du contrat. Ainsi la recherche d'agriculteurs partenaires est également une étape préalable et complémentaire à la réalisation d'action de restauration.

Ces différentes modalités de faisabilité ont été évaluées, permettant de prioriser les interventions (parcelles privées ou communales, accessibilité ; contraintes techniques et coûts financiers pour la mise en œuvre de travaux, ...).

Enfin, la valorisation de ces actions est nécessaire afin de faire partager les objectifs de préservation du patrimoine naturel et de renforcer l'appropriation, des gorges et de son histoire auprès des riverains et touristes. Ces sites offrent notamment l'avantage d'être à proximité de chemins de randonnée pédestre ou de zones fréquentées par le public.

Nature de l'objectif	Justification	Intitulé de l'action
Restaurer et étendre les surfaces de pelouse	Avec la disparition des pratiques d'entretien traditionnelles (pâturage extensif...) les habitats de pelouses sont soumis à une dynamique active de fermeture qui provoque la régression de leur surface et la raréfaction des espèces associées. Une augmentation de la surface et l'amélioration de l'état de conservation des pelouses est à mettre en œuvre	Restaurer les pelouses embroussaillées par la mise en place d'un pâturage
		Restaurer les pelouses embroussaillées par des interventions mécaniques
Maintenir une mosaïque équilibrée de milieux ouverts et fermés	Les sites comprennent tous un ensemble d'habitats naturels diversifiés permettant chacun l'accueil d'espèces spécifiques tant au niveau floristique que faunistique. Cette diversité est à conserver lors des opérations de restauration et d'entretien des sites.	Entretien du site par pâturage
		Contenir les ligneux
		Éliminer le dépôt d'ordures
Conserver le petit patrimoine local	Différents témoins d'une utilisation agricole antérieure sont encore présents (murets de pierres sèches, anciens points d'eau creusés), leur restauration permettrait de mettre en valeur ce patrimoine passé.	Mettre en valeur les témoins des pratiques anciennes
Permettre le passage du public	La mise en place de parcs de pâturage coupe certains passages (chemins, sente de pêcheurs) qu'il faut maintenir franchissables	Mettre en place des dispositifs de franchissement
Sensibiliser et faire connaître les intérêts des actions mises en œuvre	Il est important de faire comprendre au public l'intérêt de la gestion mise en œuvre	Mettre en place des outils de sensibilisation (panneaux, ...)
Augmenter les connaissances naturalistes	Les milieux de pelouses abritent des espèces particulières dont certaines sont remarquables, cependant de nombreux groupes n'ont pas été inventoriés dans le cadre de cette étude.	Réaliser des inventaires naturalistes complémentaires
Evaluer les mesures de gestion	Les actions de gestion entreprises ont des impacts sur l'évolution des habitats, de la faune et de la flore qu'il est nécessaire de suivre et d'évaluer	Réaliser des suivis scientifiques
		Suivre et adapter la gestion agricole

*Site 2 a : parcelle communale, site 2 b : parcelle privée

ANNEXE 6

The screenshot shows the website interface for the Natura 2000 site "Gorges du Haut-Cher". At the top, there are logos for the Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier and the site itself. A search bar is visible on the right. The main header features a large image of a frog with the text "Natura 2000 Gorges du Haut-Cher". Below this is a navigation bar with three buttons: "Natura2000 en bref", "Le site des gorges du Haut-Cher", and "Découvrir, Agir". A red circle highlights the home icon in the navigation bar, with an arrow pointing to the "ACCUEIL" button in the left sidebar. The main content area is titled "BIENVENUE !" and contains the following text:

BIENVENUE !

Ce site Internet présente le site Natura 2000 des "Gorges du Haut-Cher" (Allier). Il a été conçu comme un outil clair, précis, concis, à la portée de tous.

L'information cible particulièrement les acteurs du site : les propriétaires et ayants-droits, les acteurs socio-professionnels, les élus et, plus généralement, les usagers (particuliers, associations, ...).

Le site des "Gorges du Haut-Cher", au cœur du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

Communauté d'agglomération Montluçonnaise

Le site des "Gorges du Haut-Cher" est situé sur le territoire de 6 communes :

- Montluçon,
- Laveau-Sainte-Anne,
- Villiers,
- Saint-Germer,
- Supendres,
- Sainte-Thérèse,
- Talley-Argenteuil,
- Marsat

Communauté de communes de Montluçon et du Cher

En tant que structures portées et animatrices du site Natura 2000, le Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher et le Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier sont donc responsables de l'animation, de la mise en œuvre et du suivi du document d'objectifs (DOO).

Ils assurent, en concertation avec le comité de pilotage du site, l'information, la sensibilisation, la mise en œuvre d'actions de restauration et de gestion de la biodiversité ainsi que l'assistance technique à la mise en œuvre de projets en lien avec le patrimoine naturel de ce territoire.

Le Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher, représenté par M. CHETD, Président du Comité de pilotage et le Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier vous souhaitent une bonne visite...

Télécharger :

- Le document d'objectifs
- La synthèse
- Son atlas cartographique

La Charte, les contrats Natura 2000 proposés

Comment évaluer l'incidence d'un projet sur les enjeux Natura 2000 ?

Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher
Une Vallée commune d'Agglo

Contact : Yveline DUSTLON
Directrice adjointe
Tél. 04 70 05 70 70
yveline.montlucon@wanadoo.fr

Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier

Contact : Florian VERON
Chargé de missions
Tél. 04 70 42 89 04
florian.veron@espaces-naturels.fr

At the bottom of the page, there are logos for the European Union, the French Republic, the Allier Department, and the Natura 2000 site. A footer contains links for "Accès webmaster", "Contact", "Crédits", "Mentions Légales", and "Plan du site".

Natura 2000
Gorges du Haut-Cher

Natura2000 en bref | Le site des gorges du Haut-Cher | Découvrir, Agir

Natura2000 en bref

- » Définition et constitution du réseau
- » Objectifs et principes d'action
- » Réglementation

Accès réservé

Connexion

Accueil » Natura2000 en bref » Définition et constitution du réseau

Définition et constitution du réseau

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats.

Son originalité réside dans le fait de prendre en compte, selon des critères scientifiques, les activités humaines, dans une perspective de développement durable. Autrement dit de concilier les dimensions scientifiques avec les réalités culturelles, économiques et sociales des territoires.

Les sites destinés à intégrer le réseau Natura 2000 sont désignés par chacun des États-membres, en application de deux directives européennes :

- la directive 79/409/CEE du 3 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite "directive Oiseaux"
- la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage dite "directive Habitats".

Ces deux directives traitent les habitats naturels et les espèces rares et/ou menacées pour lesquels des mesures de conservation doivent être mises en œuvre.

Ainsi, les "Zones de Protection Spéciale" (ZPS) constituent les sites importants au titre de la directive "Oiseaux", et les "Zones Spéciales de Conservation" (ZSC) ceux visés par la directive "Habitats".

Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre des directives, ou au titre des deux, sur la base d'un même périmètre ou de deux périmètres différents.

Si vous souhaitez des informations sur la mise en œuvre du réseau Natura 2000 en Auvergne ou à l'échelle nationale, nous vous invitons à visiter les sites suivants :

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Auvergne

Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Énergie

Quelques chiffres :

En Europe :	8 174 ZPS et 21 833 ZSC
	111 millions d'hectares
	24 % du territoire terrestre de l'Europe
En France :	351 ZPS et 1 385 ZSC
	8,9 millions d'hectares
	12,4 % du territoire terrestre métropolitain
	8 300 communes concernées
En Auvergne :	12 ZPS et 82 ZSC
	375 000 hectares
	14,4 % du territoire régional
	1 310 communes concernées
Dans l'Allier :	8 ZPS et 16 ZSC

Accès Webmaster | Contact | Crédits | Mentions Légales | Plan du site

Natura 2000
Gorges du Haut-Cher

Natura2000 en bref | Le site des gorges du Haut-Cher | Découvrir, Agir...

Accueil » Natura2000 en bref » Objectifs et principe d'action

Objectifs et principe d'action

Le principal enjeu du réseau Natura 2000 est de maintenir, dans un état de conservation favorable à la biodiversité, les habitats naturels et les espèces d'intérêt européen tout en tenant compte des exigences sociales, économiques et culturelles des territoires.

Les objectifs de Natura 2000

- Contribuer à maintenir la biodiversité
- Faciliter la gestion durable des territoires

Le réseau Natura 2000 est composé de sites Natura 2000 et de sites de gestion durable des territoires.

Le réseau Natura 2000 est composé de sites Natura 2000 et de sites de gestion durable des territoires.

Afin de répondre à cet enjeu, chaque État-membre définit sa méthode et ses outils. La France base ses actions autour de la concertation et du volontariat.

Ainsi, la mise en place et l'animation de chaque site Natura 2000 en France s'articule autour de l'élaboration puis de la mise en œuvre d'un document d'objectifs (DOCOB).

Ce document cadre établit des diagnostics écologique et socio-économique, détermine des enjeux et objectifs de conservation, décline en un programme d'actions.

L'élaboration du DOCOB est fondée sur un travail participatif avec l'ensemble des acteurs locaux (groupes de travail, associations...), et sous l'égide d'un comité de pilotage (COPIL), réunissant entre autres des représentants des services de l'État, des collectivités territoriales, des propriétaires, exploitants et usagers.

La composition de cette commission est définie par arrêté préfectoral.

Une fois le DOCOB approuvé par l'État, le comité de pilotage est maintenu afin de suivre, orienter et évaluer les actions mises en œuvre.

Mise en œuvre du programme d'actions du document d'objectifs

Afin de mettre en œuvre les mesures du DOCOB, 3 outils contractuels sont proposés aux propriétaires et gestionnaires, de façon à les impliquer dans la gestion du site et encourager les pratiques favorables à l'environnement.

Les mesures agri-environnementales territorialisées (MAET)

Les exploitant(e)s de parcelles agricoles incluses dans un site Natura 2000 peuvent souscrire une ou des MAET sur une partie ou la totalité des parcelles gérées. Ces mesures visent à favoriser la préservation de la biodiversité par le maintien ou la rotation de pratiques agricoles adaptées. En contrepartie du respect du cahier des charges pendant toute la durée d'engagement (5 ans), l'exploitant(e) reçoit une compensation financière (compensation de la diminution du rendement provoquée, du travail supplémentaire effectué, ...).

Les contrats Natura 2000

Les contrats Natura 2000 sont souscrits avec l'État sur les parcelles non agricoles incluses dans un site Natura 2000. Ils permettent une prise en compte financière totale de travaux de restauration et d'entretien des milieux naturels.

Le charte Natura 2000

L'adhésion à la charte Natura 2000 est possible pour les propriétaires de parcelles non bâties incluses dans le site Natura 2000. En souscrivant à la Charte, le propriétaire ou ayant-droit s'engage pour 5 ans à maintenir une gestion durable de ses terrains. En contrepartie, le signataire bénéficie d'allocations financières (celles-ci sur le foncier non bâti).

Téléchargez le Guide "Les sites et Natura 2000"

- partie 1
- partie 2

Prenez connaissance des outils proposés pour le site des "Gorges du Haut-Cher", en cliquant ici

Accès réservé

Connexion

Accès webmaster | Contact | Crédits | Mentions Légales | Plan du site

Natura 2000
Gorges du Haut-Cher

Natura2000 en bref | Le site des gorges du Haut-Cher | Découvrir, Agir

Natura2000 en bref

- » Définition et contribution du réseau
- » Objectifs et principes d'action
- » **Réglementation**

Accès réservé

Connexion

Accueil » Natura2000 en bref » Réglementation

Réglementation

Natura 2000 ne réglemente pas les usages et ne gêne pas l'aménagement des territoires.

Le principal levier d'actions du dispositif Natura 2000 se base sur le volontariat des acteurs ainsi que le respect des règlements et lois déjà existants aux échelles communales (documents d'urbanisme, arrêtés municipaux, ...), départementales (arrêtés préfectoraux) ou encore nationale (loi de protection de la nature de 1976, loi sur l'eau et les milieux aquatiques, régime d'approbation/déclaration/autorisation des aménagements et projets, ...).

Pour ce dernier exemple, les porteurs de projets d'aménagement ou de programmes susceptibles d'affecter, de manière significative, les milieux naturels et espèces présentes dans le site Natura 2000 doivent obligatoirement évaluer les incidences.

L'évaluation des incidences est une étude :

- Ciblée sur les habitats naturels et les espèces pour lesquels les sites Natura 2000 ont été créés ;
- Proportionnée à la nature et à l'importance des incidences potentielles du projet.

Dans la mesure où le projet/programme présente des incidences significatives, l'objet premier de l'évaluation est de déterminer si des mesures d'évitement ou de réduction des incidences induites sont envisageables à l'égard du patrimoine naturel.

Si aucune mesure d'évitement/réduction n'est définie et intégrée dans le projet/programme et que des incidences significatives subsistent, le porteur de projet ne bénéficie pas d'un avis favorable des services de l'Etat et ne pourra pas mettre en œuvre le projet/programme, sous réserve d'une utilité publique majeure et de la mise en œuvre de mesures compensatoires, après information au sein de la Commission Européenne.

La France a adopté, depuis 2010, une actualisation de cette procédure d'évaluation (inscrite dans le droit français depuis 2001) en répercutant les plans et projets soumis à évaluation des incidences dans des lois nationales (ordonnes) et départementales (arrêtés préfectoraux).

Un premier décret (ordonne n°2010-265 du 9 avril 2010) liste 29 activités relevant d'un encadrement administratif (autorisation, déclaration ou approbation) susceptibles d'affecter un site Natura 2000. Ce texte est complété au niveau départemental, par l'arrêté préfectoral n°1758/2011 du 27 mai 2011, modifié par l'arrêté préfectoral n°2341/2011 du 2 août 2011.

Une pré-loi nationale d'activités susceptibles d'affecter un site Natura 2000 et appartenant à un régime d'encadrement administratif est décrite dans un second décret (ordonne n°2012-285 du 16 août 2012).

Ce décret sera prochainement dédié au niveau du département de l'Allier par un second arrêté préfectoral.

Comment évaluer un projet d'aménagement/programme en sein ou à proximité du site Natura 2000 "Gorges du Cher" ?

Cliquez ici

Téléchargez :

- Le décret du 9 avril 2010 (liste 1 nationale)
- l'arrêté préfectoral du 2 août 2011 (liste 1 départementale)
- Le décret du 16 août 2011 (liste 2 nationale)

Accès webmaster | Contact | Crédits | Mentions Légales | Plan du site

Conservatoire d'espaces naturels Allier

Chercher dans ce site :

Natura 2000 Gorges du Haut-Cher

Nature2000 en bref | **Le site des gorges du Haut-Cher** | Découvrir, Agir

Accueil » Le site des gorges du Haut-Cher

Le site des gorges du Haut-Cher

Le site des gorges du Haut-Cher

- » Patrimoine naturel
- » Activités socio-professionnelles
- » Structures portées et animées du site
- » Comité de Pilotage

Accès réservé

Connexion

Le site des gorges du Haut-Cher

Le site Natura 2000 "Gorges du Haut-Cher", c'est :

- 5 communes, soit de l'amont vers l'aval : Maxirat, Teillet-Argenty, Sainte-Thérèse, Lignerolles, Saint-Genest, Villebrat, Levault-Sainte-Anne et Montluçon ;
- une superficie de 1230 hectares ;
- de l'ordre de 30 km de cours d'eau (15km de l'Indre du Cher + 15 km d'affluents).

Le portage du site Natura 2000 des Gorges du Haut-Cher est assuré par le Syndicat mixte du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher, sur la base d'une convention cadre avec l'Etat, la mise en œuvre du document d'objectifs a été déléguée au Conservatoire d'Espaces Naturels de l'Allier (anciennement Conservatoire des Sites de l'Allier - CSA).

Le Haut-Cher, un réseau de sites Natura 2000 :

Le site des Gorges du Haut-Cher rejoint, en amont sur le territoire creusois, le site Natura 2000 des Gorges de la Tendre et vallée du Cher.

Pour en savoir plus : <http://www.tendresetcher.com>

Télécharger :

- le Document d'objectifs du site
- la synthèse du Document d'objectifs
- l'Arrêté préfectoral d'approbation du document d'objectifs
- les cartes détaillées du périmètre officiel sous photographies aériennes :
 - Montluçon
 - Levault-Ste-Anne
 - Villebrat
 - Saint-Genest
 - Lignerolles
 - Sainte-Thérèse
 - Teillet-Argenty
 - Maxirat
- les cartes détaillées du périmètre officiel sous fond aérociel, en diaporama.

Tous ces documents sont disponibles dans les mairies du site.

Accès webmaster | Contact | Crédits | Mentions Légales | Plan du site

Natura 2000 Gorges du Haut-Cher

Nature2000 en bref | **Le site des gorges du Haut-Cher** | Département, Agir

Le site des gorges du Haut-Cher

- Patrimoine naturel
- Les espèces**
- Les habitats naturels
- Activités sportives et professionnelles
- Structures portuées et animales du site
- Comité de Pilotage

Accès réservé

Connexion

Actualité > Le site des gorges du Haut-Cher > Patrimoine naturel > Les espèces

Les espèces

Une multitude de milieux naturels à l'origine d'une grande diversité d'espèces.

Les espèces animales, inscrites en annexe 2 de la Directive européenne "Habitats, Faune, Flore" (directive cadencée la désignation du site), sont identifiées au sein du site Natura 2000 "Gorges du Haut-Cher" :

Le Loutre d'Europe fréquente le lit de plain bord et la forêt alluviale du Cher et de ses affluents. C'est l'animal emblématique des rivières torrentielles et bien oxygénées. Elle est le gage d'une bonne qualité d'eau.

Les gorges du Cher sont très favorables aux chauves-souris avec la présence de cavités proches à l'habitation. Elle constitue de plus un site privilégié pour l'habitat de certaines espèces ainsi qu'un territoire de chasse très prisé. Trois espèces d'intérêt communautaire ont été recensées : le Grand-Rhinolophe, le Petit-Rhinolophe et la Barbastelle d'Europe.

Le Sonneur à ventre jaune, petit crapaud dont l'habitat est très précis, se retrouve dans les arrières de chemin et au niveau des résurgences de sources à proximité des milieux forestiers. Ces milieux non perturbés doivent faire l'objet d'une attention particulière.

3 espèces de poissons, inféodées aux rivières de tête collégiale placide, sont présentes dans le Cher et ses affluents en amont de Montluçon : le Chebot, le Lemprois de Pléner et le Toxicotome.

La forêt alluviale et le bocage des gorges du Cher abritent deux coléoptères, apparemment inféodés aux arbres dépoussiérés : le Lucane cerf-Volant et le Grand Capricorne.

Les zones humides sont, quant à elles, l'habitat du Cuivré des marais (papillon) et de l'Agriote de Mercure (libellule).

Accès réservé

Logo de l'Union Européenne, République Française, Département de l'Allier, et Natura 2000.

Accès webmaster | Contact | Crédits | Mentions Légales | Plan du site

Natura 2000 Gorges du Haut-Cher

Natura2000 en bref | **Le site des gorges du Haut-Cher** | Découvrir, Agir

Accueil » Le site des gorges du Haut-Cher » Patrimoine naturel » Les habitats naturels

Les habitats naturels

L'ensemble du site Natura 2000 (communes des Gorges du Cher ainsi que des communes de Nendras) héberge 8 milieux naturels d'intérêt européen :

- Les forêts alluviales, constituées d'un bosquet (indépendant d'Aulnes glutineux, de Saules, mais aussi d'Ormes lièges, sont situées en bordure immédiate du Cher et de ses affluents.
- Les landes à Sura sont présentes ponctuellement sur les pentes des Gorges du Cher.
- Les landes sèches sont dominées par la Bruyère cendrée et la Callune vulgaire. Elles constituent le milieu naturel caractéristique des Côtes de Nendras.
- La végétation des rochers siliceux composée d'espèces végétales adaptées aux conditions extrêmes de sécheresse et de variations de température, se développe sur les affleurements rocheux des Gorges.

Les mégaphorbiaies subalpines, milieu humide composé de "grandes herbes", s'installent dans les zones de clairières en bord de Cher ou en périphérie des îles formées par les anciens moulins.

Accès réservé

Connexion

Logo de l'Union Européenne, le Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier, et le Réseau Natura 2000.

Accès webmaster | Contact | Crédits | Mentions Légales | Plan du site

Natura 2000
Gorges du Haut-Cher

Nature2000 en bref | **Le site des gorges du Haut-Cher** | Découvrir, Agir

Le site des gorges du Haut-Cher

- Patrimoine naturel
- Activités socio-professionnelles**
- Structures portuées et aménagements du site
- Comité de Pilotage

Accès réservé

Connexion

Accueil > Le site des gorges du Haut-Cher > Activités socio-professionnelles

Activités socio-professionnelles

Le Haut-Cher évolue sous l'influence des facteurs naturels mais aussi d'activités socio-professionnelles. Ces dernières peuvent être regroupées autour de 4 catégories :

- **Activités industrielles et de production hydroélectrique**
2 barrages hydroélectriques sont inclus dans le site Natura 2000 (barrages de Prez ou de Rochabut) de même qu'une usine de production d'eau potable (Syndicat de Production des Eaux du Cher - SPSEC), implantée en aval du barrage du Prez.
- **Autres activités économiques**
En raison de leurs omniprésences dans le paysage, l'agriculture et, dans une moindre mesure, la sylviculture, regroupent des parcelles incontournables dans la gestion et la restauration de la biodiversité des gorges du Cher.
- **Aménagement du territoire et urbanisme**
Les enjeux de conservation du site Natura 2000 sont progressivement intégrés dans les documents d'urbanisme des 5 communes concernées (Plan Local d'Urbanisme, cartes communales) de même que dans le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Montluçon, en cours d'élaboration.
- **Activités de tourisme et de loisirs**
Le patrimoine préservé des Gorges du Cher permet le pratique d'activités de pleine nature, avec des sentiers de randonnée, des parcours de pêche et de chasse, des voies d'accès, ...

Passerelle piétonne surplombant le Cher à Lignerolles

Au delà des associations d'activités de loisirs implantées sur le territoire, 2 infrastructures de loisirs sont présentes aux portes du site Natura 2000 :

- le Club Canoë-Kayak de Laveault-Sainte-Anne
- le Bass nautique de Nainat (rattaché au barrage de Rochabut)

Différents partenaires informent et sensibilisent à la richesse du patrimoine naturel de ce site, tels que les offices de tourisme de Montluçon, de Marollet-en-Combraille et de Nérac les-Bains.

Enfin, la maison de la Combraille (Marollet-en-Combraille) permet aux locaux et aux touristes de découvrir les patrimoines culturels et naturels de la Combraille bourbonnaise.

Logos: European Union, France, Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier

Accès webmaster | Contact | Crédits | Mentions Légales | Plan du site

Natura 2000
Gorges du Haut-Cher

Nature2000 en bref | **Le site des gorges du Haut-Cher** | Découvrir, Agir

Le site des gorges du Haut-Cher

- » Patrimoine naturel
- » Activités associées professionnelles
- » Structures porteuses et animatrices du site**
- » Comité de Pilotage

Accès réservé

Connexion

Actual » Le site des gorges du Haut-Cher » Structures porteuses et animatrices du site

Zoom sur les structures porteuses et animatrices du site

Le Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher, structure porteuse :

En application à la possibilité de transfert de portage des sites Natura 2000 aux collectivités locales, décrite dans la Loi sur le Développement des Territoires Ruraux, le Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher a été vu confiné, par convention triennale en septembre 2009, le portage du site Natura 2000 des "Gorges du Haut-Cher".

Entité intégratrice de l'ensemble du site et des 2 principales collectivités locales concernées (Communauté d'agglomération de Montluçon et Communauté de communes de Mareuilham-Cambrelis), le Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher a été cette démarche sur une meilleure appropriation de ce territoire préservé et un souhait de développement touristique et culturel maîtrisé.

Le Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier, structure animatrice :

Le CEN Allier a pour mission première l'information des usagers sur les enjeux du site Natura 2000. Il a pour rôle d'initier et/ou d'accompagner les actions s'inscrivant dans la mise en œuvre du Document d'objectifs.

Il constitue l'interlocuteur privilégié, avec les services du Pays de Montluçon ainsi que les services de l'Etat (DREAL, DDT) pour tous les projets d'aménagements pouvant avoir une incidence sur les espèces et les habitats du site Natura 2000.

Le Conservatoire d'Espèces Naturels de l'Allier (CEN Allier), anciennement Conservatoire des Sites de l'Allier (CSA), est une association Loi 1901 créée en 1992. Il a pour objet la connaissance, la préservation, la gestion et la valorisation du patrimoine naturel du département de l'Allier.

Le CEN Allier assure, dans le département de l'Allier, l'animation des sites Natura 2000 :

- du Val d'Allier ;
- de la Basse-Saône ;
- du Val de Loire ;
- des étangs de Saône Bourbonnaise ;
- des Gîtes à Cheveux-souris de Mérisson.

Il travaille également en partenariat avec le Conseil Général de l'Allier dans le cadre de la politique départementale des **Espaces Naturels Sensibles**.

Au-delà de son implication dans la mise en œuvre de politiques publiques et territoriales, le CEN Allier gère un réseau de 75 sites (à fin du 31 décembre 2010), soit 495 hectares, en partenariat avec les usagers et propriétaires (collectifs, beaux amphyloctiques, délégation de gestion).

Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher
Une Vallée continue d'agir

Contact : Yveline DUBUON
Directrice adjointe
Tel. 04 70 05 70 70
villes.montlucon@wanadoo.fr

Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier

Contact : Florian VERON
Chargé de missions
Tel. 04 70 43 89 34
florian.veron@espaces-naturels.fr

Logo de l'Union Européenne, République Française, Région Auvergne, Allier, Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier.

Accès webmaster | Contact | Crédits | Mentions Légales | Plan du site

Natura 2000
Gorges du Haut-Cher

Natura2000 en bref | **Le site des gorges du Haut-Cher** | Découvrir, Agir

Le site des gorges du Haut-Cher

- » Patrimoine naturel
- » Activités socio-professionnelles
- » Structures porteurs et aménageurs du site
- » **Comité de Pilotage**

Accès réservé

Connexion

Actualité Le site des gorges du Haut-Cher Comité de Pilotage

Le Comité de Pilotage

Établi au moment de la désignation du site Natura 2000, le Comité de pilotage (COPIL) est un organe officiel de concertation et de débat. Le COPIL assure l'élaboration du document d'objectifs (DOO) d'un site Natura 2000. Il organise ensuite la gestion du site et le suivi de la mise en œuvre des actions décidées dans le DOO.

Cette instance rassemble l'ensemble des acteurs concernés : les représentants des services et établissements publics de l'État, des collectivités territoriales, des organisations socio-professionnelles, des associations de protection de la nature, des organisations représentatives des autres usagers du milieu naturel, des titulaires de droits réels, des exploitants de biens.

Le comité de pilotage du site est constitué :

de représentants de l'État et de ses établissements publics :

- le sous-Préfet de Montluçon
- le Directeur Régional de l'Environnement d'Auvergne
- le Directeur Régional de l'Environnement du Limousin
- le Directeur Départemental des Territoires de l'Allier
- le Directeur Départemental de la Faune et des Sports
- le Directeur de l'Agence de l'Allier de l'Office National des Forêts
- le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière
- le Délégué Départemental de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
- le Délégué Départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
- le Délégué Régional Allier/Loire amont de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne

de leurs représentants

de représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements :

- le Président du Conseil Régional d'Auvergne
- le Président du Conseil Général de l'Allier
- les Maires des communes de Montluçon, Lavoisier-Éton, Ance, Villabret, Saint-Geneat, Ligneresles, Sainte-Thérèse, Tallichet-Angenty et Mairat
- le Président de la Communauté d'Agglomération montluçonnaise
- le Président de la Communauté de communes de Montluçon-Central
- le Président du Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier
- le Président du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Loire et ses affluents du Département de l'Allier
- le Président du Syndicat mixte du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

de leurs représentants

de représentants des propriétaires, exploitants et usagers :

- le Président de la Médiation de l'Allier pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques
- le Président de l'Union des Pêcheurs du Bourbonnais
- le Président de la Médiation des Chasseurs de l'Allier
- le Président de la Chambre d'Agriculture de l'Allier
- le Président de la Médiation Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de l'Allier
- le Président de l'Union Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de l'Allier
- le Président du Syndicat de la Propriété Privée Rurale de l'Allier
- le Président du Syndicat des Propriétaires Forestiers Bourbonnais
- le Directeur Départemental d'Électricité de France, Service Énergie Régional Allier-Auvergne
- le Président du Comité de Développement Économique et Touristique de la Vallée du Haut-Cher
- le Président des Amis des Gorges du Haut-Cher
- le Président de Natura Vivante Montluçonnais
- le Président de l'Association Haut-Cher et Combailles, d'aujourd'hui à demain

de leurs représentants

de représentants de personnes qualifiées pour la protection de la nature :

- le Président du Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier
- le Président de la Ligue pour la Protection des Oiseaux d'Auvergne
- le Président de la Médiation Allier Nature
- le Président de la Société scientifique du Bourbonnais
- le Président du Groupe Mammalogique d'Auvergne
- le Président du Conservatoire Botanique national du Massif-Central

de leurs représentants

Références :

- l'arrêté préfectoral portant création et composition du COPIL
- l'arrêté préfectoral actualisant la composition du COPIL en août 2005
- l'arrêté préfectoral actualisant la composition du COPIL en avril 2009

Conservatoire d'espaces naturels
Natura 2000
Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Chercher dans ce site

Natura 2000 Gorges du Haut-Cher

[Natura2000 en bref](#) | [Le site des gorges du Haut-Cher](#) | **[Découvrir, Agir](#)**

Accueil » [Découvrir, Agir](#)

Découvrir, Agir

- » Découvrir le site
- » Vous aussi, agissez !
- » Évaluer les incidences d'un projet
- » Les actions réalisées
- » Toutes les actualités
- » Espace de travail

Accès réservé

Connexion

Actual » [Découvrir, Agir](#)

Découvrir, Agir

Objectifs et Programme d'actions du Document d'Objectifs :

L'enjeu premier de l'installation d'un site Natura 2000 dans les gorges du Cher est la **préservation, dans un état de conservation favorable à la biodiversité, des habitats naturels et des espèces d'intérêt européen.**

Afin de maintenir voire restaurer cette biodiversité patrimoniale, des objectifs ont été définis et déclinés en mesures opérationnelles. Ce programme d'actions s'articule autour de 8 thèmes :

- **Animer, Informer, sensibiliser, former**

L'information et la sensibilisation des différents utilisateurs du site sont essentielles pour obtenir l'adhésion de tous dans la préservation de ce patrimoine. Pour mener à bien cette mission, des échanges privilégiés doivent être entretenus, des outils d'information grand-public développés de même que des actions de sensibilisation et de pédagogie.

- **Coordonner les projets, procédures et réglementations**

Il s'agit de promouvoir une utilisation équilibrée des milieux entre les diverses activités socio-professionnelles d'une part et les impératifs de conservation d'autre part. Cet objectif nécessite un suivi des procédures et programmes afin d'intégrer en amont, avec les porteurs de projets, les enjeux de préservation de la biodiversité.

- **Participer à la gestion d'une fréquentation touristique et de loisirs maîtrisée**

Il s'agit d'accompagner les porteurs de projets et responsables dans la mise en œuvre d'activités afin d'intégrer la sensibilité de certains habitats naturels et/ou espèces.

- **Restaurer, gérer et mettre en valeur le patrimoine naturel**

Des actions de restauration et de gestion des habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt européen sont prioritaires et concernent notamment :

- La restauration et la mise en place d'une gestion pérenne des landes des côtes de Nordre ;
- L'entretien raisonné des berges et la préservation des herbiers en bordure du Cher ;
- La protection des habitats à cheuvarcaune ;

Chaque propriétaire, ayant-droit ou gestionnaire peut mettre en œuvre une action de préservation de la biodiversité sur les parcelles du site, en souscrivant aux **outils Natura 2000** (Charte, contrat, mesures agri-environnementales).

- **Devenir en faveur de l'amélioration de la ressource en eau**

En complément des actions de gestion et restauration des milieux naturels, il s'agit de participer aux actions de suivi et d'amélioration de la ressource en eau.

- **Suivre l'état de conservation des habitats naturels et des espèces, suivre les résultats des actions menées**

Les suivis visent à évaluer l'état de conservation des habitats naturels, contrôler l'efficacité des mesures de gestion mises en place et apporter les éventuelles adaptations nécessaires. Par ailleurs, des actions de suivi ou d'études de certaines espèces, telles que les cheuvarcaunes, sont effectuées afin de mieux connaître leurs conditions de vie sur le site et ainsi mieux orienter les actions de préservation.

Logo de l'Union Européenne, Logo de la France, Logo du Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier, Logo de l'Agence Française pour la Biodiversité, Logo de l'INPN.

[Accès webmaster](#) | [Contact](#) | [Crédits](#) | [Mentions Légales](#) | [Plan du site](#)

Conservatoire d'espaces naturels Allier

Chercher dans ce site :

Natura 2000 Gorges du Haut-Cher

Natura2000 en bref

La site des gorges du Haut-Cher

Découvrir, Agir

Accueil > Découvrir, Agir > Découvrez le site

Découvrez le site

Les panneaux d'information à l'entrée des gorges

5 panneaux d'informations diélectroniques sont présentés aux abords des sentiers parcourant le site Natura 2000.

Découvrez-les en cliquant sur les liens ci-dessous :

- maquette des panneaux présents dans les gorges
- maquette du panneau présent sur les côtes de Nardre

La biodiversité des gorges du Cher et, plus généralement de la Combraille Bourbonnaise est présentée de manière ludique et interactive au sein de la Maison de la Combraille.

Prochainement, des livrets pédagogiques élaborés pour découvrir en famille ou lors d'animations nature les milieux naturels du Pays de la vallée de Montluçon et du Cher

Accès réservé

Connexion

Logo de l'Union Européenne, République Française, and Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier.

Accès webmaster Contact Crédits Mentions Légales Plan du site

Natura 2000
Gorges du Haut-Cher

Nature2000 en bref | Le site des gorges du Haut-Cher | **Découvrir, Agir**

Découvrir, Agir

- Découvrez le site
- Vous aussi, agissez**
- Évaluer les incidences d'un projet
- Les actions réalisées
- Toutes les actualités
- Espaces de travail

Accès réservé

Connexion

Actual » Découvrir, Agir » Vous aussi, agissez !

Vous aussi, agissez !

Confirmez l'intégration de votre parcelle(s) dans le périmètre du site par l'intermédiaire de la **liste des parcelles cadastrales** (cf. annexe de l'annexe professionnelle) suivant le dispositif de contractualisation de la Charte Nature 2000.

Vous êtes propriétaire ou ayant droit :

Vous pouvez adhérer à la **charte Nature 2000** du site.

Il s'agit d'un guide des bonnes pratiques de gestion des milieux naturels sensibles des Gorges du Haut-Cher ainsi que des sites de Natura 2000. Elle contient des engagements à respecter ainsi que des recommandations. L'adhésion à cette charte vous donne droit à certains avantages (accréditation de la carte foncière sur la commune, exonération des droits de mutation à titre gratuit, aides publiques (aide à l'investissement forcé...)). Pour les parcelles agricoles, l'accord de l'exploitant doit être sollicité, ouvrant la possibilité d'un partage de l'exonération.

Vous pouvez également souscrire un contrat Nature 2000 afin de financer jusqu'à 100% du budget de travaux de restauration de milieux naturels présents sur des parcelles non agricoles (non déclassées de la Politique Agricole Commune - PAC).

Prochainement : une liste synthétique des contrats Nature 2000 proposés

Vous êtes exploitant(e) de parcelle(s) agricole(s) :

Vous avez peut-être déjà souscrit des **Mesures Agri Environnementales territorialisées (MAET)**.

Ces mesures indemnisent pendant 5 ans le maintien ou le rétablissement de pratiques agricoles adaptées aux enjeux locaux de préservation du patrimoine naturel.

Ce dispositif a succédé aux CTE (Contrats Territoriaux d'Exploitation) et CAD (Contrats d'Agriculture Durable). Sa souscription a été ouverte pour le site de mars 2011 à mai 2011.

Prochainement sur la page "Les actions réalisées" un bilan de la mise en oeuvre de ce dispositif...

Vous êtes élu, salarié(e) de mairie, agent communal :

Vous êtes les principaux relais des objectifs du site et des actions menées.

En complément des outils déjà en votre possession (DDOOF, cartes communales du patrimoine, Charta, annuaire professionnel, ...), retrouvez en ci-dessous :

- le Guide "les élus et Natura 2000" - **partie 1**
- le Guide "les élus et Natura 2000" - **partie 2**
- le **diaporama d'animation** de la 1^{ère} journée d'échanges avec les agents communaux (déc. 2010)
- le **diaporama d'animation** de la rencontre avec les acteurs de développement (déc. 2011)

Localisez votre parcelle à partir des cartes communales sous fond cadastral :

- Hautefougny
- Lavaurlieu-Saint-Amand
- Villabret
- Saint-Geraud
- Lignerolles
- Sainte-Thérèse
- Saillat-Ardenne
- Maxinat

Cliquez **ici** pour visualiser le périmètre Natura 2000 **sur les cartes cadastrales**

Vous êtes intéressés par l'un de ces dispositifs...

Contactez le Conservatoire d'Espèces Naturelles de l'Allier, animateur Natura 2000 :

Marion VERON
chargée de missions
04 70 42 89 34
marion.veron@consocan-nature.fr

Cliquez **ici** pour télécharger la charte Nature 2000 "Gorges du Haut-Cher"

Natura 2000 Gorges du Haut-Cher

Natura2000 en bref | Le site des gorges du Haut-Cher | **Découvrir, Agir**

Découvrir, Agir

- Découvrez le site
- Vous aussi, agissez !
- Evaluer les incidences d'un projet**
- Les actions réalisées
- Toutes les actualités
- Espaces de travail

Accès réservé

Connexion

Accueil > Découvrir, Agir > Evaluer les incidences d'un projet

Evaluer les incidences d'un projet

En complément de la description générale de la procédure et de la mise à disposition des textes applicatifs actuellement en vigueur dans l'onglet "Natura 2000, en bref" (pour consultation, [clicquez ici](#)), les informations délivrées ci-dessous ont pour objet de vous orienter dans votre démarche d'évaluation d'incidences de votre(s) projet(s), programme(s) sur les enjeux du site Natura 2000 "Gorges du Haut-Cher".

Protocole cadrant la démarche d'évaluation d'incidences Natura 2000 :

Cliquez sur l'image pour visualiser le schéma

Actuellement, seule une liste départementale est en vigueur (année précédente) ;
L'évaluation d'incidences préliminaire, stipulée dans le schéma ci-dessus, a été traduite par les services de l'Etat (Direction Départementale des Territoires de l'Allier) par un formulaire simplifié.
Consultez le formulaire simplifié [ici](#) !

En qualité de structure animatrice, le Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier se tient à la disposition des porteurs de projets ([contact](#), [Pierre VERON](#)).

Le Conservatoire peut apporter des éclairages techniques et scientifiques, il ne peut réaliser l'évaluation en tant que telle.

La Direction Départementale des Territoires de l'Allier assure quant à elle le suivi de la procédure (réponses aux sollicitations, démarches techniques et administratives, recueil et traitement des formulaires et demandes, ...).

[Contact](#) : Pierre-Henry PEYRET (service environnement) : 04.70.48.77.88 ou pierre-henri.peyret@allier.gouv.fr

Logo de l'Union Européenne, logo de la France, logo du Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier, logo de la Direction Départementale des Territoires de l'Allier.

Soins webmaster | Contact | Crédits | Mentions Légales | Plan du site

Accueil » Découvrir, Agir » Les actions réalisées

Les actions réalisées

Le site est en cours d'actualisation, veuillez nous en excuser.

Cette page vous présente, de manière synthétique, les actions menées dans le cadre de l'animation du document d'objectifs et les principaux résultats obtenus.

Cette présentation se base sur les thèmes du programme d'actions du DCOOS. Les éléments de cet état initial décrit sont datés de l'année de validation du DCOOS (2004).

Animation générale

Au côté de la programmation technique des actions et de la gestion administrative et financière de la mission, les principales actions menées sont liées à l'élaboration et l'animation des dispositifs de contractualisation :

Charte Natura 2000 : ce dispositif n'existait pas lors de la rédaction du DCOOS. Ce document a été élaboré, de manière concertée, en 2005-2009 (concertation et réunion d'un groupe de travail réunissant propriétaires et élus du site, suivi de validation par le comité de pilotage).

Statut : charte inscrite lors de la rédaction du DCOOS

Résultats :

- charte validée par le comité de pilotage en mai 2009
- ouverture du dispositif pour les parcelles éligibles avant recensement du périmètre (cf. recensement) en 2010
- ouverture du dispositif pour toutes les parcelles du site en 2011
- 2 premières adhésions de propriétaires (maire de Mazières et M. Allier) en 2011

L'application de cet outil n'a été totalement effective qu'en 2011 car le périmètre officiel du site n'était jusqu'alors pas défini sur les limites cadastrales.

Recensement parcellaire du périmètre Natura 2000 : Afin de permettre à tous les propriétaires du site d'être éligible à la contractualisation d'outils Natura 2000 (Charte, contrats), un recensement parcellaire du périmètre a été mené en 2010.

En lien étroit avec les services du Pays, le comité de pilotage et les services de l'Etat, un travail cartographique a été réalisé afin d'intégrer, dans leur entourage, toutes les parcelles cadastrales superposées couvrant le périmètre Natura 2000.

Dans un second temps, une analyse fine a été menée afin de veiller à ce que les parcelles culturelles (parcelles agricoles, forêts...) ne soient pas coupées par le périmètre recensement (sur des parcelles culturelles à cheval sur plusieurs parcelles cadastrales).

Les parcelles bâties en périphérie de périmètre et sans enjeu écologique avéré ont également été retracées.

L'ensemble de cette démarche a été menée de manière concertée par l'intermédiaire de nombreux échanges avec les propriétaires concernés et aux élus des communes du site ainsi que la tenue d'une réunion d'information.

Ce travail a été officiellement validé par M. le Préfet de l'Allier suite à une consultation des collectivités.

Statut :

- 1200 parcelles cadastrales concernées par le site dont 800 coupées par le périmètre (2 parcelles sur 3 éligibles à la Charte)
- Surface du site de 800 ha

Résultats :

- toutes les parcelles sont entièrement incluses dans le site donc éligibles aux outils Natura 2000
- Surface du site passée à 1200 ha

Communication, information, formation :

Journées d'échanges avec les agents communaux : 2 demi-journées d'échanges (soziens) ont été menées avec les agents communaux (services de mairie et élus du site en décembre 2010 et janvier 2011) afin d'identifier les pratiques de gestion favorables à la Biodiversité (gestion des bords de chemin, des abords de cours d'eau, des espaces agricoles environnants), de rappeler les outils Natura 2000 disponibles et de répondre aux interrogations.

Télécharger le **diaporama d'animation** de la 1^{ère} session (en pdf).

Journée d'échange avec les agents de développement du territoire : cette rencontre, réalisée en décembre 2011, a permis aux acteurs de développement (élus, offices de tourisme, gestionnaires d'activités de loisirs...) de clarifier les enjeux du site Natura 2000 et de découvrir les outils pouvant être relayés pour découvrir le site et sa Biodiversité (placette, site Web, projet de livret...). Réciproquement, des liens ont été identifiés pour mieux faire connaître le site Natura 2000 (agopguides...).

Interprétation et valorisation pédagogique :

Animations nature :

Création de livrets pédagogiques :

Suivis de projets, procédures et réglementations :

Suivi et appui à la création/révision de documents d'urbanisme et de planification du territoire :

Appui technique à la réalisation d'évaluation d'incidences :

Gestion et suivi de la ressource en eau :

Participation à l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Cher amont :

Mise en place d'un groupe de travail thématique :

Restauration et gestion de milieux naturels :

Mise en oeuvre de Mesures agro-environnementales sur les parcelles agricoles du

Conservatoire d'espaces naturels
NATURA 2000
Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier

Chercher dans ce site

Natura 2000 Gorges du Haut-Cher

Natura2000 en bref | Le site des gorges du Haut-Cher | **Découvrir, Agir**

Découvrir, Agir

- Découvrez le site
- Vous aussi, agissez !
- Évaluer les incidences d'un projet
- Les actions réalisées
- Toutes les actualités**
- Espaces de travail

Accès réservé

Connexion

Actualités > Découvrir, Agir > Toutes les actualités

Toutes les actualités

Juin 2012 : des actions de sensibilisation réalisées auprès des jeunes !

Parmi les actions de sensibilisation actuellement mises en œuvre dans le cadre de l'animation du site Natura 2000, le Pays de la Vallée de Montluçon et le CEN Allier ont soutenu cette année, en accord avec le comité de pilotage du site, plusieurs actions d'animations auprès des enfants.

Ainsi, le Conservatoire, l'ADATER et le CP18 du Pays de Troyes ont réalisé 2 animations nature au cours du mois de mai.

La première, menée le 19 mai en partenariat avec la Communauté d'agglomération de Montluçon, a permis à 28 enfants des centres de loisirs des Râles et de Jean Nègre (Montluçon) de découvrir la biodiversité des landes de Nordre et de Raster, un "grandeur nature", le masque du futur livret pédagogique du site : les landes du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher.



La seconde a inscrit quant à elle dans le programme d'une manifestation proposée le 30 mai dernier par le Conseil municipal Jeunes de Lavault-Sor-Anne. Les enfants et le public ont ainsi observé la faune et la flore des bords du Cher et la richesse biologique des pelouses. (surfaces herbacées peu ou pas pâturées, habitat naturel patrimonial des gorges).



Logo de l'Union Européenne, République Française, Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier, Réseau Natura 2000.

Socle webmaster | Contact | Crédits | Mentions Légales | Plan du site

Conservatoire d'espaces naturels
NATURA 2000

Rechercher dans ce site

Natura 2000 Gorges du Haut-Cher

Natura2000 en bref | Le site des gorges du Haut-Cher | **Découvrir, Agir**

Découvrir, Agir

- Découvrez le site
- Vous êtes agriculteur
- Évaluez les incidences d'un projet
- Les actions réalisées
- Toutes les actualités
- Espaces de travail**

Accès réservé

Connexion

Accueil » Découvrir, Agir » Espaces de travail

Espaces de travail

Des espaces réservés ont été développés afin de faciliter la concertation et le travail professionnel entre :

- le Pays de la vallée de Montluçon et d'Allier, structure porteurs,
- le Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier, structure animatrice
- le Comité de pilotage d'usage
- les acteurs locaux réunis en groupes de travail thématiques.

Vous êtes concernés par l'un de ces espaces : cliquez sur "connexion" dans le bloc "Accès réservé" (à gauche) puis renseignez votre login (nom d'utilisateur) et mot de passe.

Vous ne disposez plus de votre login et mot de passe : [contacter le CCN Allier](#).

Accès webmaster | Contact | Crédits | Mentions légales | Plan du site

Natura 2000 Gorges du Haut-Cher

[Natura2000 en bref](#) [Le site des gorges du Haut-Cher](#) [Découvrir, Agir](#)

[Découvrir, Agir](#)

- ▶ Découvrez le site
- ▶ Vous aussi, agissez !
- ▶ Evaluer les incidences d'un projet
- ▶ Les actions réalisées
- ▶ Toutes les actualités
- ▶ **Espaces de travail**
 - Espace de travail Pays-CEN**
 - Se déconnecter

[Accès réservé](#)

Se déconnecter

Accueil » [Découvrir, Agir](#) » [Espaces de travail](#) » [Espace de travail Pays-CEN](#)

Espace de travail Pays-CEN

Cet espace de travail est réservé aux services du Pays de Montluçon et du Cher et au Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier.

Rapports d'activités :

- 2010 - [rapport d'activités](#)
- 2011 - [rapport d'activités](#)

Relevés de conclusions de réunions de travail :

- 2010 : relevé de conclusions - [réunion du 21/01](#)
- 2010 : relevé de conclusions - [réunion du 09/06](#)
- 2010 : relevé de conclusions - [réunion du 08/09](#)
- 2010 : relevé de conclusions - [réunion du 28/10](#)
- 2011 : relevé de conclusions - [réunion du 26/04](#)
- 2012 : projet de relevé de conclusions - [réunion du 04/05](#)
- 2012 : projet de relevé de conclusions - [réunion du 05/06](#)

Notes d'état d'avancement :

- 2012 : note à l'intention du Pays [au 8/03](#)

Projets de livrets pédagogiques :

- [projet du livret les landes... \(26/06/12\)](#)
- [projet du livret les landes... \(06/09/12\)](#)
- [projet du livret les landes... \(17/09/12\)](#)

Préparation du COPIL du 20/09/2012 :

- [diaporama - V18092012](#)



[Contact](#) [Crédits](#) [Mentions Légales](#) [Plan du site](#)

Conservatoire d'espaces naturels Allier

NATURA 2000

Parc du Val de Loire de Montlouis-sur-Cher

Chercher dans ce site :

Natura 2000 Gorges du Haut-Cher

[Natura2000 en bref](#) [Le site des gorges du Haut-Cher](#) [Découvrir, Agir](#)

[Découvrir, Agir](#)

- ▶ Découvrez le site
- ▶ Vous aussi, agissez !
- ▶ Evaluer les incidences d'un projet
- ▶ Les actions réalisées
- ▶ Toutes les actualités
- ▶ **Espaces de travail**
 - Espace de travail COPIL
 - Se déconnecter

[Accès réservé](#)

Se déconnecter

Accueil » [Découvrir, Agir](#) » [Espaces de travail](#) » Espace de travail COPIL

Espace de travail COPIL

Cet espace de travail est réservé aux membres du comité de pilotage du site Natura 2000.

[Comptes-rendus des précédentes réunions :](#)

[Diaporamas d'animation des précédentes réunions :](#)


- 2009 - diaporama d'animation du [COPIL du 04/05](#)
- 2010 - diaporama d'animation du [COPIL du 25/03](#)
- 2010 - diaporama d'animation du [COPIL du 15/10](#)
- 2010 - diaporama d'animation du [COPIL du 16/12](#)
- 2011 - diaporama d'animation du [COPIL du 25/05](#)
- 2011 - diaporama d'animation du [COPIL du 10/11](#)

[Éléments préparatoires de la réunion du 20 sept. 2012 :](#)

- [Note d'avancement](#) de la mission d'animation au 09/07/2012

[Comptes-rendus du Groupe de travail "milieux aquatiques et qualité de l'eau :](#)

- 2011 - compte-rendu de la [réunion du 10/11](#)



[Contact](#) [Crédits](#) [Mentions Légales](#) [Plan du site](#)

Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier

NATURA 2000

Plan de l'Allier et du Morvan

Chercher dans ce site :

Natura 2000 Gorges du Haut-Cher

[Natura2000 en bref](#) [Le site des gorges du Haut-Cher](#) [Découvrir, Agir](#)

[Découvrir, Agir](#)

- ▶ Découvrez le site
- ▶ Vous aussi, agissez !
- ▶ Evaluer les incidences d'un projet
- ▶ Les actions réalisées
- ▶ Toutes les actualités
- ▶ **Espaces de travail**
 - Espace Groupe de Travail
 - Se déconnecter

Accès réservé

Se déconnecter

Accueil » [Découvrir, Agir](#) » [Espaces de travail](#) » [Espace Groupe de Travail](#)

Espace du Groupe de Travail "Milieux aquatiques et qualité de l'eau"

Cet espace de travail est réservé aux membres du groupe de travail "milieux aquatiques et qualité de l'eau"

Compte-rendu de réunions :

- 2011 - compte-rendu de la [réunion du 10/11](#)

Eléments préparatoires de la réunion du xx/xx 2012 :

Contact Crédits Mentions Légales Plan du site

ANNEXE 7

Titre du document	Lieu d'implantation site Web	
	Volet	Page
Carte du contexte territorial du site Natura 2000 "Gorges du Haut Cher"	page "Accueil" du site	
Guide "Les élus et Natura 2000" - tome 1	"Natura 2000, en bref"	"Objectifs et principe d'action"
Guide "Les élus et Natura 2000" - tome 2	"Natura 2000, en bref"	"Objectifs et principe d'action"
Décret n°2010-365 du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000	"Natura 2000, en bref"	"Réglementation"
Arrêté Préfectoral du 27 mai 2011 fixant la liste des documents planifications, programmes, projets, manifestations et interventions soumis à évaluation des incidences Natura 2000 dans le département de l'Allier	"Natura 2000, en bref"	"Réglementation"
Décret du 16 aout 2011 relatif au régime d'autorisation administrative propre à Natura 2000	"Natura 2000, en bref"	"Réglementation"
Carte générale du site	page d'accueil du volet "le site des Gorges du Haut Cher"	
Document d'objectifs du site	page d'accueil du volet "le site des Gorges du Haut Cher"	
Synthèse du Document d'objectifs du site	page d'accueil du volet "le site des Gorges du Haut Cher"	
Cartes du périmètre Natura 2000 sous photographies aériennes - <i>Montluçon</i>	page d'accueil du volet "le site des Gorges du Haut Cher"	
Cartes du périmètre Natura 2000 sous photographies aériennes - <i>Lavault-Ste-Anne</i>	page d'accueil du volet "le site des Gorges du Haut Cher"	
Cartes du périmètre Natura 2000 sous photographies aériennes - <i>Villebret</i>	page d'accueil du volet "le site des Gorges du Haut Cher"	
Cartes du périmètre Natura 2000 sous photographies aériennes - <i>St-Genest</i>	page d'accueil du volet "le site des Gorges du Haut Cher"	
Cartes du périmètre Natura 2000 sous photographies aériennes - <i>Lignerolles</i>	page d'accueil du volet "le site des Gorges du Haut Cher"	
Cartes du périmètre Natura 2000 sous photographies aériennes - <i>Ste-Thérence</i>	page d'accueil du volet "le site des Gorges du Haut Cher"	
Cartes du périmètre Natura 2000 sous photographies aériennes - <i>Teillet-Argenty</i>	page d'accueil du volet "le site des Gorges du Haut Cher"	
Cartes du périmètre Natura 2000 sous photographies aériennes - <i>Mazirat</i>	page d'accueil du volet "le site des Gorges du Haut Cher"	
Arrêté Préfectoral portant approbation du document d'objectifs du site	page d'accueil du volet "le site des Gorges du Haut Cher"	
Arrêté Préfectoral de création et composition du COPIL (juillet 2008)	"Le site des Gorges du Haut Cher"	"le comité de pilotage"
Arrêté Préfectoral modificatif du COPIL (aout 2008)	"Le site des Gorges du Haut Cher"	"le comité de pilotage"
Arrêté Préfectoral modificatif du COPIL (avril 2009)	"Le site des Gorges du Haut Cher"	"le comité de pilotage"
Maquette informatique des panneaux d'information implantés sur le site (gorges)	"Découvrir, Agir"	"Découvrez le site"
Maquette informatique du panneau d'information implantée sur les landes de Nerdre	"Découvrir, Agir"	"Découvrez le site"
Maquette informatique du livret pédagogique "les landes..."	"Découvrir, Agir"	"Découvrez le site"
Arrêté Préfectoral fixant la liste des parcelles cadastrales incluses dans le site et éligibles à la Charte Natura 2000	"Découvrir, Agir"	"Vous aussi, agissez !"
Charte Natura 2000 du site	"Découvrir, Agir"	"Vous aussi, agissez !"
Cartes du périmètre Natura 2000 sous fond cadastral - <i>Montluçon</i>	"Découvrir, Agir"	"Vous aussi, agissez !"
Cartes du périmètre Natura 2000 sous fond cadastral - <i>Lavault-Ste-Anne</i>	"Découvrir, Agir"	"Vous aussi, agissez !"
Cartes du périmètre Natura 2000 sous fond cadastral - <i>Villebret</i>	"Découvrir, Agir"	"Vous aussi, agissez !"
Cartes du périmètre Natura 2000 sous fond cadastral - <i>St-Genest</i>	"Découvrir, Agir"	"Vous aussi, agissez !"
Cartes du périmètre Natura 2000 sous fond cadastral - <i>Lignerolles</i>	"Découvrir, Agir"	"Vous aussi, agissez !"
Cartes du périmètre Natura 2000 sous fond cadastral - <i>Ste-Thérence</i>	"Découvrir, Agir"	"Vous aussi, agissez !"
Cartes du périmètre Natura 2000 sous fond cadastral - <i>Teillet-Argenty</i>	"Découvrir, Agir"	"Vous aussi, agissez !"
Cartes du périmètre Natura 2000 sous fond cadastral - <i>Mazirat</i>	"Découvrir, Agir"	"Vous aussi, agissez !"
Diaporama d'animation de la journée d'échanges avec les agents communaux du site	"Découvrir, Agir"	"Vous aussi, agissez !"
Diaporama d'animation de la journée d'échanges avec les acteurs de développement du territoire	"Découvrir, Agir"	"Vous aussi, agissez !"
Schéma explicatif de la démarche d'évaluation d'incidences Natura 2000	"Découvrir, Agir"	"Evaluer les incidences d'un projet"
Formulaire simplifiée cadrant l'évaluation des incidences Natura 2000 dans l'Allier	"Découvrir, Agir"	"Evaluer les incidences d'un projet"
Rapport d'activités de la mission 2010	"Accès réservé"	"Espace de travail Pays-CEN"
Rapport d'activités de la mission 2011	"Accès réservé"	"Espace de travail Pays-CEN"
Rapport d'activités de la mission 2012	"Accès réservé"	"Espace de travail Pays-CEN"
Compte-rendu de la réunion de travail du 21 janvier 2010	"Accès réservé"	"Espace de travail Pays-CEN"
Compte-rendu de la réunion de travail du 9 juin 2010	"Accès réservé"	"Espace de travail Pays-CEN"
Compte-rendu de la réunion de travail du 8 septembre 2010	"Accès réservé"	"Espace de travail Pays-CEN"
Compte-rendu de la réunion de travail du 28 octobre 2010	"Accès réservé"	"Espace de travail Pays-CEN"
Compte-rendu de la réunion de travail du 26 avril 2011	"Accès réservé"	"Espace de travail Pays-CEN"
Compte-rendu de la réunion de travail du 4 mai 2012	"Accès réservé"	"Espace de travail Pays-CEN"
Compte-rendu de la réunion de travail du 5 juin 2012	"Accès réservé"	"Espace de travail Pays-CEN"
Compte-rendu de la réunion de travail du 11 décembre 2012	"Accès réservé"	"Espace de travail Pays-CEN"
Etat d'avancement de la mission au 8 mars 2012	"Accès réservé"	"Espace de travail Pays-CEN"
Compte-rendu du comité de pilotage du 4 mai 2009		
Diaporama d'animation du COPIL du 4 mai 2009	"Accès réservé"	"Espace de travail COPIL"
Compte-rendu du comité de pilotage du 25 mars 2010		
Diaporama d'animation du COPIL du 25 mars 2010	"Accès réservé"	"Espace de travail COPIL"
Compte-rendu du comité de pilotage du 15 octobre 2010		
Diaporama d'animation du COPIL du 15 octobre 2010	"Accès réservé"	"Espace de travail COPIL"
Compte-rendu du comité de pilotage du 16 décembre 2010		
Diaporama d'animation du COPIL du 16 décembre 2010	"Accès réservé"	"Espace de travail COPIL"
Compte-rendu du comité de pilotage du 25 mai 2011		
Diaporama d'animation du COPIL du 25 mai 2011	"Accès réservé"	"Espace de travail COPIL"
Compte-rendu du comité de pilotage du 10 novembre 2011		
Diaporama d'animation du COPIL du 10 novembre 2011	"Accès réservé"	"Espace de travail COPIL"
Compte-rendu du comité de pilotage du 20 septembre 2012		
Diaporama d'animation du COPIL du 20 septembre 2012	"Accès réservé"	"Espace de travail COPIL"
Etat d'avancement de la mission 2012 au 9 juillet	"Accès réservé"	"Espace de travail COPIL"
Compte-rendu du groupe de travail "milieux aquatiques et qualité de l'eau" du 10 novembre 2011	"Accès réservé"	"Espace de travail GT"

ANNEXE 8



Animation du site Natura 2000 * Gorges du Haut Cher *

- Mise en œuvre du programme d'actions 2012 -
Etat d'avancement au 9 juillet 2012

Préalablement à la tenue d'un prochain comité de pilotage du site, le Pays de la vallée de Montluçon et du Cher, représenté par M. CHIRO, Président du comité de pilotage, et le Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier ont souhaité vous informer de l'état d'avancement de la mission d'animation du document d'objectifs pour l'année 2012.

Le programme d'actions 2012

Comme présenté lors du comité de pilotage (COPIL) tenu le 10 novembre 2011, un budget de 30230 € est alloué à cette mission pour l'année 2012, réparti de la manière suivante :



- Animation générale
- Contractualisation des outils Natura 2000
- Communication, sensibilisation, formation
- Gestion de l'eau et des milieux naturels
- Etudes et suivis scientifiques

Le programme d'actions de cette mission d'animation 2012 constitue :

- ✓ La poursuite d'un socle d'actions, telles que :
 - L'articulation technique et financière entre le Pays de Montluçon, le Comité de pilotage (COPIL) et le CEN Allier
 - Le suivi des plans, programmes et projets mis en œuvre sur le territoire
 - L'aide technique aux porteurs de projets
 - L'information des acteurs locaux
 - L'étude et le suivi des habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt européen
- ✓ Le renforcement d'actions en cours ou nouvelles, telles que :
 - La contractualisation des outils Natura 2000 (*Charte, Mesures agro-environnementales et contrats*)
 - La sensibilisation et la formation des propriétaires, gestionnaires, acteurs du territoire, jeunes et touristes

Etat d'avancement des actions :

✓ **Mise en œuvre de la contractualisation de la Charte Natura 2000 :**

La campagne de souscription 2012 a été engagée par l'envoi d'un courrier d'information générale à l'ensemble des propriétaires du site.

✓ **Poursuite de la contractualisation des Mesures Agro-Environnementales Territorialisées :**

Comme évoqué lors du COPIL de novembre 2011, le Conservatoire a sollicité la reconduction de la contractualisation des MAET lors des 2 dernières réunions de la Commission Régionale Agro-Environnementales (17/11/11 et 17/01/12). Cette reconduction a été acceptée, à hauteur de notre demande, soit 45233 € (budget intégrant les 5 années d'indemnisation pour les souscripteurs 2012).

Le partenariat technique institué en 2011 avec le Centre d'Economie Rurale France Allier a ainsi été renouvelé dans l'objectif d'accompagner les exploitants agricoles volontaires à constituer un dossier de demande d'engagements. Des contacts ont par la suite été pris avec les exploitants agricoles concernés.

Initialement au nombre de trois, seul un dossier de demande d'engagement a été déposé auprès de la Direction départementale des territoires de l'Allier. Cette faible participation est, à notre connaissance, due à la faible part des parcelles agricoles comprises au sein du périmètre Natura 2000 et donc à un intérêt économique limité du dossier à l'échelle de l'exploitation. Plus ponctuellement, des exploitants agricoles ont révélé la conjoncture difficile de l'activité d'élevage, ne rendant pas favorable l'appropriation des dispositifs agro-environnementaux.

Bilan des 2 années de contractualisations (2011 et 2012) :

- 6 exploitations agricoles engagées
- 72 ha de prairies permanentes engagées en limitation/absence de fertilisation
- 3250 mètres linéaires de haies engagées dans une mesure de gestion raisonnée
- 171 arbres engagés dans une mesure de gestion raisonnée
- Près de 81 600 € de compensation financière mobilisés

Evaluation de la contractualisation du dispositif sur le site :

La mise en œuvre de ce dispositif est jugée satisfaisante car elle a prouvé, tout d'abord, la compatibilité des objectifs Natura 2000 avec les activités agricoles pratiquées, compatibilité obtenue par la concertation des exploitants lors de la construction des mesures.

De plus, le principal noyau de parcelles agricoles inclus dans le périmètre Natura 2000 (Lignerolles) a été largement contractualisé même si nous pouvons noter une hétérogénéité de la couverture spatiale des contractualisations à l'échelle du site et des communes concernées (absence de contractualisation à Mazirat, ...).

Enfin, les résultats obtenus pour les haies et arbres isolés sont intéressants dans un contexte d'évolution du parcellaire agricole et de gestion/valorisation du bocage.

Ce bilan sera présenté lors du prochain comité de pilotage et mis en ligne sur le site Internet.

✓ Mise en œuvre de contrats N2000 :

Cette action a pour objet de donner une première application concrète à l'étude sur les milieux ouverts des gorges, finalisée en 2011.

Il est proposé de diffuser les résultats et perspectives de cette étude lors de réunions d'informations auprès du Pays de la vallée de Montluçon et du Cher et des communes concernées ainsi que lors du prochain comité de pilotage du site.

Enfin, d'autres axes de valorisation sont en cours de réflexion dans le cadre de la constitution du programme d'animation de l'année 2013, tels que la tenue de conférences, la constitution d'une exposition, ...

✓ Suivi de la mise en œuvre du Contrat N2000 "Restauration des landes de Nerdre" :

La 2^e tranche de travaux de décapage a été effectuée début janvier 2012. De même qu'en 2011, une action répétée d'inhibition des repousses de fougères sera menée durant l'été. La 3^e et dernière tranche de décapage sera quant à elle entreprise au début de l'année 2013. Les cartes présentées en annexes 4 ; 5 et 6 vous présentent les interventions menées.

Bilan des zones restaurées en 2010 ; 2011 et 1^e trimestre de l'année 2012 :

	Prévu	Réalisé
GH1 : Décapage des zones de lande dépérissante	1.19 ha	0.93 ha
GH2 : Décapage et hersage des zones envahies par la fougère	3100 m ²	6460 m ²
GH3 : Broyage des fougères	3100 m ²	6460 m ²
GH4 : écimage des zones de lande mûre	4040 m ²	2900 m ²
GH5 : Broyage des zones de genêts	1500 m ²	1915 m ²
Total :	2.05 ha	2.06 ha

Résultats et évaluation scientifique :

Une synthèse destinée, d'une part, à rappeler le protocole de suivi scientifique des actions menées et, d'autre part, à présenter les premiers résultats obtenus est en cours d'élaboration.

*Ce point sera présenté lors du prochain comité de pilotage du site
et mis en ligne sur le site Internet.*

Enfin, des réflexions sont menées par le Conservatoire et les services du Pays afin de définir le cadre d'une gestion spécifique et volontariste des landes restaurées. Cette mise en œuvre pourrait être initiée par la réalisation d'une étude de faisabilité technique et financière préalable à la mise en place d'une activité agricole gestionnaire des milieux naturels sensibles et patrimoniaux des gorges.

✓ Appui à la mise en œuvre de projets territoriaux :

Dans le cadre des ateliers du Paysage du Pays de la vallée de Montluçon et du Cher, le CEN Allier poursuit ces échanges avec le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne, maître d'œuvre de la restauration du verger conservatoire des Réaux. L'objet de ces échanges est la mutualisation des perspectives d'actions sur ce même site (*mise en œuvre d'actions de gestion du site par pâturage, ...*).

Un appui technique à la définition du projet de développement de la vallée de Chambonchard est également mené, notamment en ce qui concerne l'élaboration du projet d'un Espace Naturel Sensible.

✓ Suivi de la mise en œuvre des documents territoriaux de planification :

Le CEN Allier a été sollicité afin d'étudier le projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Pays. Une contribution a été transmise au Pays de la vallée de Montluçon et du Cher concernant la finalisation du Document d'Orientations et d'objectifs.

✓ Aide technique aux études d'évaluation des incidences :

Pour rappel, la démarche Natura 2000 n'exclut pas la mise en œuvre de projets d'aménagements ou la réalisation d'activités humaines dans les sites Natura 2000, sous réserve qu'ils soient compatibles avec les objectifs de conservation des habitats et des espèces qui ont justifié la désignation des sites.

L'outil de prévention qu'est l'évaluation des incidences permet d'assurer l'équilibre entre préservation de la biodiversité et activités humaines.

Le dispositif d'évaluation des incidences Natura 2000 résulte de la transposition de la directive communautaire 92/43 dite "habitats" et existe en droit français depuis 2001. Cette procédure fait actuellement l'objet d'une réforme, par la création de listes nationales de référence des programmes, projets et activités soumises à évaluation avec des déclinaisons départementales (*listes locales arrêtées par arrêtés préfectoraux*).

Des échanges ont ainsi été menés avec les services de la Direction Régionale de l'Environnement d'Auvergne (DREAL) et la Direction Départementale des Territoires de l'Allier (DDT) afin de suivre l'élaboration de cette réforme et d'émettre des éclairages techniques sur les outils d'information et de gestion de la procédure (fiche de présentation des menaces et sensibilités du patrimoine naturel du site, formulaire simplifiée de gestion de la procédure d'instruction, ...).

Une présentation détaillée de cette procédure sera menée lors du prochain comité de pilotage. Des pages spécifiques sont en cours d'élaboration sur le site Internet.

✓ Site Internet :

Cet espace dédié a été installé au second semestre 2011. Cependant, ce dernier n'a pu être complètement opérationnel qu'à la fin du premier trimestre 2012.

Le site consultable à l'adresse : <http://gorges-haut-cher.n2000.fr/>

Il comprend 3 principaux thèmes, déclinés en un nombre variable de pages. Les principales pages du site Internet vous sont présentées en annexe 5.

Le tableau ci-dessous vous présente, de plus, les documents actuellement téléchargeables :

Onglet	Pages	Type de document
Page d'accueil du site		Carte générale de localisation du site au sein du Pays de la vallée de Montluçon
Natura 2000, en Bref	Objectifs et principe d'actions	Guide " les élus et Natura 2000 "
	Réglementation	Décrets du 9/04/2010 et du 16/08/2011 relatifs à l'évaluation des incidences
Le site des Gorges du Cher	Page d'accueil de l'onglet	Document d'objectif Carte du périmètre Natura 2000 Maquettes des panneaux d'information Arrêté préfectoral d'approbation du document d'objectif (2010)
	Page " le Comité de pilotage "	Arrêté préfectoral de composition et arrêtés modificatifs du comité de pilotage
Agir, prendre en compte	Les actions réalisées	Maquette du panneau de présentation du contrat Natura 2000 « restauration des landes de Nerdre »
	Vous aussi, agissez	Charte Natura 2000 du site et arrêté préfectoral
	Evaluer l'incidence d'un projet	Arrêtés préfectoraux du 27/05 et du 02/08 2011
	Espace réservé COPIL	Comptes rendus des précédents COPIL Diaporamas d'animation des précédents COPIL Compte-rendu du Groupe de travail « milieux aquatiques et qualité de l'eau »

Comme décrit dans le tableau ci-dessus, des espaces de travail réservés ont été créés dont un destiné au comité de pilotage. L'annexe 7 vous présente cet espace et la procédure de connexion.

Enfin, Des liens avec les sites Internet des différents partenaires seront prochainement établis.

✓ Animations nature :

Les échanges initiés lors de rencontres fin 2011 avec les différents centres de loisirs proches du site Natura 2000 se sont poursuivis début 2012. L'ADATER et le CPIE du Pays de Tronçais ont été sollicités afin de prendre en charge ces animations.

L'animation menée le 9 mai dernier auprès de 2 groupes d'enfants de centres de loisirs montluçonnais a permis à l'ADATER de "tester grandeur nature" le livret pédagogique élaboré sur le thème des landes du Pays de la vallée de Montluçon et du Cher.

L'animation réalisée le 30 mai à Lavault-Ste-Anne a quant à elle été inscrite dans une manifestation du Conseil municipal Jeunes de la commune. Ainsi, le CEN Allier et le CPIE du Pays de Tronçais ont effectué des animations sur les bords du Cher ainsi que sur les zones de pelouses étudiées dans l'étude sur les milieux ouverts des gorges. La nouvelle exposition du Conservatoire sur les milieux naturels de l'Allier a également été présentée au public.

Bilan :

- 40 enfants, encadrants et parents sensibilisés lors des animations
- Attrait confirmé du projet de livret pédagogique sur le thème des landes
- Attrait confirmé des actions d'éducation à l'environnement par les centres de loisirs montluçonnais

✓ Livrets pédagogiques :

Sur la base d'échanges techniques en 2011 entre les services du Pays, le CEN Allier et l'ADATER, l'objectif de création d'un outil pédagogique a été orienté en la conception d'un ensemble de livrets thématiques sur les grands milieux naturels de la Combraille bourbonnaise et du bassin Montluçonnais.

Le fond du 1^{er} feuillet, sur le thème des landes, a été élaboré fin 2011-début 2012. Ce dernier a fait l'objet d'un test lors de l'animation du 9 mai (*cf. paragraphe précédent*) puis d'un premier travail de concertation.

La maquette (*mise en forme*) de ce 1^{er} livret est en cours. Celle-ci sera diffusée auprès d'un cercle plus large de partenaires afin de la valider.

De même, une réflexion est en cours concernant la programmation d'élaboration des autres livrets.

✓ Groupe de travail " milieux aquatiques et qualité de l'eau " :

Lors de la réunion du 10 novembre 2011, les membres du groupe de travail ont émis le constat d'obsolescence de cette partie du document d'objectifs. La diffusion du compte-rendu de cette réunion a pris du retard car le Conservatoire souhaitait initialement y intégrer une note d'actualisation de cette partie du DOCOB (*synthèse des actions et études menées par l'ensemble des partenaires, ...*). Ce travail, non programmé en 2012, pourrait être réalisé en 2013.

Le compte-rendu vient d'être diffusé aux participants du groupe de travail et aux membres du comité de pilotage. Le courrier d'accompagnement informe des actions en cours (*SAGE Cher amont, suivi de la faune piscicole*) et convoque les membres à une seconde réunion.

✓ SAGE Cher amont :

Le Conservatoire suit et contribue à l'étude de pré-localisation des zones humides à l'échelle du territoire du SAGE. Le Pays de Montluçon et le CEN Allier solliciteront l'Etablissement Public Loire (*animateur du SAGE*) pour une présentation de ce travail lors de la prochaine réunion du Groupe de travail " milieux aquatiques et qualité de l'eau ".

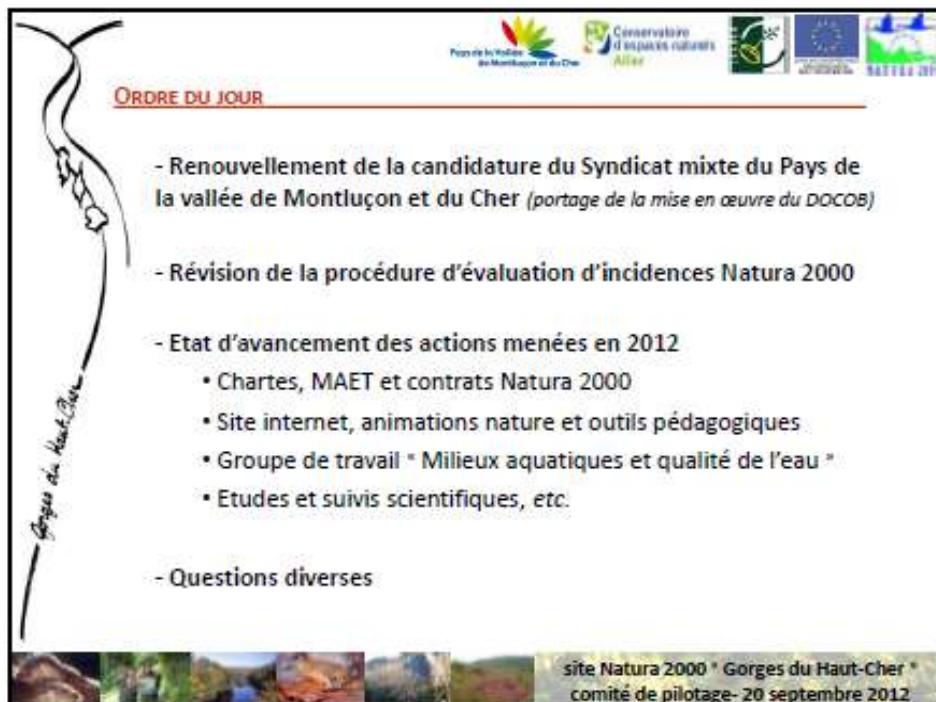
✓ Caractérisation de la gestion des milieux aquatiques et recensement du Triton crêté :

Avec le recalage parcellaire du périmètre Natura 2000, de nouveaux milieux naturels sont désormais inclus, tels que des mares. Afin d'identifier la présence ou non d'habitats naturels et/ou d'espèces d'intérêt européen et de déterminer la pertinence d'actions spécifiques de gestion/restauration, Le Conservatoire mène actuellement des inventaires terrain avec des échanges préalables auprès des propriétaires-gestionnaires.

✓ Détermination du statut de la faune piscicole d'intérêt européen :

Cette action, programmée à l'automne avec la fédération de l'Allier pour la pêche et la protection des milieux aquatiques, aura pour objet de déterminer le statut de la Lamproie de Planer, principalement sur les affluents du Cher.

ANNEXE 9





Gorges du Haut-Cher

Renouvellement de la candidature du Syndicat mixte du Pays de la vallée de Montluçon et du Cher

(portage de la mise en œuvre du Document d'objectifs)



site Natura 2000 "Gorges du Haut-Cher"
comité de pilotage- 20 septembre 2012



Gorges du Haut-Cher

Révision de la procédure d'évaluation d'incidences Natura 2000

(Présentation : P-H. PEYRET, chargé de mission à La DDT Allier)



site Natura 2000 "Gorges du Haut-Cher"
comité de pilotage- 20 septembre 2012







Gorges du Haut-Cher

Etat d'avancement de la mission d'animation 2012

site Natura 2000 * Gorges du Haut-Cher *
comité de pilotage- 20 septembre 2012







Gorges du Haut-Cher

RAPPEL DU PROGRAMME D'ACTI0NS 2012

- ✓ Reconstitution d'un budget similaire (30 230 € en 2012)
- ✓ un budget équilibré selon les principaux volets



Année	Budget (€)
2006	10 000
2007	15 000
2008	25 000
2009	20 000
2010	25 000
2011	25 000
2012	25 000



Volet	Pourcentage
Animation générale	30%
Contractualisation des outils Natura 2000	27%
Communication, sensibilisation, formation	25%
Gestion de l'eau et des milieux naturels	10%
Etudes et suivis scientifiques	8%

site Natura 2000 * Gorges du Haut-Cher *
comité de pilotage- 20 septembre 2012



RAPPEL DU PROGRAMME D'ACTIIONS 2012

Maintien d'un socle d'actions :

- ✓ Articulation technique et financière entre le Pays, le COPIL et le CEN
- ✓ Suivi des plans, programmes et projets
- ✓ Aide technique aux porteurs de projets
- ✓ Information des acteurs locaux
- ✓ Suivis et études des habitats naturels et espèces d'intérêt européen

Renforcement d'actions en cours ou nouvelles :

- ✓ la contractualisation des outils : *Charte, MAEt et Contrats*
- ✓ La communication, sensibilisation et formation

Gorges du Haut-Cher



site Natura 2000 "Gorges du Haut-Cher"
comité de pilotage- 20 septembre 2012



CHARTe NATURA 2000

- ✓ Information auprès de tous les propriétaires du site (publipostage)
- ✓ Pas de sollicitations
- ✓ Nécessité de relayer davantage l'information (*bulletins communaux, ...*)

Etat d'avancement de la souscription :

- 2 propriétaires engagés en 2011 :
Commune de Mazirat et CEN Allier
- 2 type de milieux naturels ciblés :
Chênaie-Charmaie et lande sèche
- Superficie cumulée : 4.71 ha



CEN Allier



CEN Allier

Gorges du Haut-Cher



site Natura 2000 "Gorges du Haut-Cher"
comité de pilotage- 20 septembre 2012






Gorges du Haut-Cher

MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES

- ✓ Re conduite du projet de contractualisation en 2012
- ✓ Budget prévisionnel validé par la CRAE Auvergne
 - 4 Exploitations pour un budget global de 45 233 €
- ✓ Re conduite du partenariat technique pour la réalisation des diagnostics
- ✓ Bilan de la souscription 2012 :
 - 1 seul dossier déposé (budget de l'ordre de 7 800 €)
 - Limitation de la fertilisation azotée : 3,2 ha
 - Absence de fertilisation : 2,9 ha
 - Tailles de haies : 400 mètres
 - Taille des arbres : 25




site Natura 2000 "Gorges du Haut-Cher"
comité de pilotage- 20 septembre 2012






Gorges du Haut-Cher

MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES


Bilan du projet :

- 6 exploitations engagées (sur 45 concernées)
- 72 ha de prairies permanentes engagées (sur 330 ha)
- 3250 mètres linéaires de haies engagées
- 171 arbres engagés
- Près de 81 600 € de compensation financière mobilisés

- ✓ **Eléments d'évaluation du dispositif :**
 - Compatibilité des objectifs Natura 2000 avec les activités agricoles pratiquées
 - Principal noyau agricole largement contractualisé mais hétérogénéité des contractualisations à l'échelle du site
 - Pour les haies et arbres isolés : résultats intéressants dans un contexte d'évolution du parcellaire agricole et de la gestion du bocage.



site Natura 2000 "Gorges du Haut-Cher"
comité de pilotage- 20 septembre 2012



MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES


- ✓ Localisation des engagements de limitation-absence de fertilisation sur les prairies permanentes

site Natura 2000 * Gorges du Haut-Cher *
comité de pilotage- 20 septembre 2012

Gorges du Haut-Cher

Plan de la Vallée du Montagne et du Cher
Conservatoire d'espaces naturels Allier

Logo of the Conservatoire d'espaces naturels Allier, the European Union, and the Natura 2000 network.



MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES

- ✓ Localisation des engagements de maintien et gestion des haies et arbres isolés ou en alignements

site Natura 2000 * Gorges du Haut-Cher *
comité de pilotage- 20 septembre 2012

Gorges du Haut-Cher

Plan de la Vallée du Montagne et du Cher
Conservatoire d'espaces naturels Allier

Logo of the Conservatoire d'espaces naturels Allier, the European Union, and the Natura 2000 network.

Logo of the Prefecture of the Allier, Conservatoire d'espaces naturels Allier, and Natura 2000.

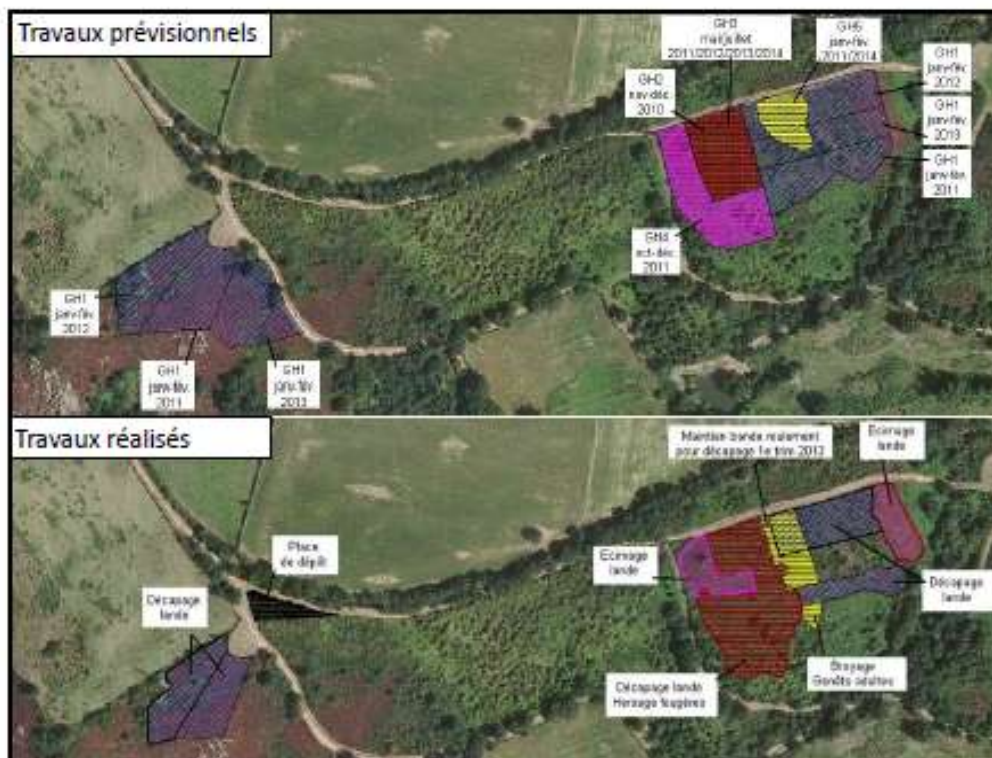
CONTRAT NATURA 2000 " RESTAURATION DES LANDES DE NERDRE "

✓ Réalisation de la 2^e tranche de décapage début 2012 et poursuite des actions d'inhibition des repousses de Fougère

Logo of the Prefecture of the Allier, Conservatoire d'espaces naturels Allier, and Natura 2000.

CONTRAT NATURA 2000 " RESTAURATION DES LANDES DE NERDRE "

✓ Etat d'avancement des travaux (2010-2012)














CONTRAT NATURA 2000 « RESTAURATION DES LANDES DE NERDRE »

✓ Etat d'avancement des travaux (2010-2012)

	Prévis.	Réalisé
GH1 : Décapage des zones de lande déperissant	1,19 m ²	0,93 m ²
GH2 : Décapage et hersage des zones de lande envahie par la fougère	3100 m ²	6460 m ²
GH3 : Broyage des fougères	3100 m ²	6460 m ²
GH4 : écorçage des zones de lande mûre	4040 m ²	2900 m ²
GH5 : Broyage des zone de genêts	1500 m ²	1915 m ²
Total :	2,05 ha	2,06 ha


site Natura 2000 « Gorges du Haut-Cher »
comité de pilotage- 20 septembre 2012



CONTRAT NATURA 2000 " RESTAURATION DES LANDES DE NERDRE "

✓ Travaux programmés en 2013 :

- 3^e et dernière tranche de décapage
- Poursuite de l'inhibition des repousses de Fougère aigle
- Remplacement des panneaux d'information





CONTRAT NATURA 2000 " RESTAURATION DES LANDES DE NERDRE "

Gorges du Haut-Cher



Panneau dégradé



Panneau retiré.

 site Natura 2000 " Gorges du Haut-Cher " comité de pilotage- 20 septembre 2012

Plan de la Vallée du Montagne et du Cher Conservatoire d'espaces naturels Allier

CONTRAT NATURA 2000 " RESTAURATION DES LANDES DE NERDRE "

✓ Protocole d'évaluation des actions réalisées :

TRAVAIL DE MIETALIN TOREZ DES LANDES NORD-EST DE NERDRE Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier sept 2012
CEN Natura 2000
Suivi photographique et scientifique des opérations

site Natura 2000 " Gorges du Haut-Cher " comité de pilotage- 20 septembre 2012

Plan de la Vallée du Montagne et du Cher Conservatoire d'espaces naturels Allier

CONTRAT NATURA 2000 " RESTAURATION DES LANDES DE NERDRE "

- Suivi photographique :

janv. 2011 mai 2011
mai 2012 sept. 2012

site Natura 2000 " Gorges du Haut-Cher " comité de pilotage- 20 septembre 2012







CONTRAT NATURA 2000 " RESTAURATION DES LANDES DE NERDRE "

- *Suivi photographique :*

sept. 2011



CEN Allier

sept. 2011



CEN Allier

sept. 2012



CEN Allier

sept. 2012



CEN Allier

site Natura 2000 " Gorges du Haut-Cher " comité de pilotage- 20 septembre 2012







PROJET DE RESTAURATION DES MILIEUX OUVERTS DES GORGES

✓ Mise en œuvre des préconisations de gestion de l'étude " milieux ouverts relictuels des Gorges " (2010-2011) :

- *Présentation de l'étude et discussion avec les communes et partenaires (actions de gestion des milieux naturels, actions de valorisation de l'étude, ...)*
- *Echanges avec les propriétaires des zones étudiées pour mettre en œuvre les actions préconisées (contrats Natura 2000, ...).*



site Natura 2000 " Gorges du Haut-Cher " comité de pilotage- 20 septembre 2012

ESPACE INTERNET

<http://gorges-haut-cher.n2000.fr>

Natura 2000
Gorges du Haut-Cher

site Natura 2000 * Gorges du Haut-Cher *
comité de pilotage- 20 septembre 2012

ESPACE INTERNET

<http://gorges-haut-cher.n2000.fr>

- ✓ De nombreux documents et cartes en téléchargement
- ✓ Des espaces réservés pour :
 - Les services du Pays et du CEN
 - Le COPIL : utilisateur : **COPIL_GHC** / mot de passe : **buis**
 - Le Groupe de travail * Milieux aquatiques et qualité de l'eau *

site Natura 2000 * Gorges du Haut-Cher *
comité de pilotage- 20 septembre 2012

Gorges du Haut-Cher

Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher
Conservatoire d'espaces naturels Allier
NATURA 2000

ANIMATIONS NATURE

- ✓ 2 animations " enfants " réalisées les 9 et 30 mai 2012 à la ferme des Réaux (Montluçon) et au Moulin de Chauvière (Lavault-Ste-Anne)
- ✓ Intervention de l'ADATER et du CPIE du Pays de Tronçais

✓ Une 40^e d'enfants, de parents et d'encadrants sensibilisés

✓ Attrait confirmé du projet de livret pédagogique sur le thème des landes

✓ Attrait confirmé des encadrants et éducateurs pour ce type de sensibilisation



CEN Allier



site Natura 2000 " Gorges du Haut-Cher " comité de pilotage- 20 septembre 2012

Gorges du Haut-Cher


Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher
Conservatoire d'espaces naturels Allier
NATURA 2000

ELABORATION DE LIVRETS PÉDAGOGIQUES



site Natura 2000 " Gorges du Haut-Cher " comité de pilotage- 20 septembre 2012






ÉTUDES ET SUIVIS SCIENTIFIQUES

- ✓ Etude de caractérisation des mares prairiales (*intégrées depuis le recalage du périmètre*) et recensement du Triton crêté

- *Pré-identification par photo-interprétation*
- *Identification et caractérisation par visite de terrain*
- *Informations récoltées : environnement, physionomie, structuration de la végétation, espèces présentes, gestion pratiquée, ...*

État inventaire mares de Haut-Cher

Mares	
Adresse	-----
Localité	-----
Code postal	-----
Commune	-----
Département	-----
Coordonnées	-----
Superficie	-----
Statut	-----
Observations	-----



site Natura 2000 * Gorges du Haut-Cher *
comité de pilotage- 20 septembre 2012






ÉTUDES ET SUIVIS SCIENTIFIQUES

- ✓ Etude de caractérisation des mares prairiales

- *14 mares et 2 petits étangs diagnostiqués*

- *Pas d'enjeu floristique ou faunistique révélé*
- *Quelques mares, de petites tailles et non pâturées présentent cependant une belle végétation aquatique et semi-aquatique*
- *Des premières actions permettant de renforcer l'attractivité des mares pour la biodiversité ont été définies*





Logo of the Pays de la Vallée de Montargis et du Cher, Conservatoire d'espaces naturels Allier, and Natura 2000.

ÉTUDES ET SUIVIS SCIENTIFIQUES

✓ Recensement du Triton crêté

- Volet complémentaire à l'étude "mares"
- 8 mares et 2 petits étangs inventoriés (1 passage printanier)
- Résultats médiocres, biaisés par les conditions météorologiques particulières

Gorges du Haut-Cher

- Triton crêté non recensé
- 4 espèces recensées (grenouilles verte et agile, Triton palmé et Salamandre tachetée)



site Natura 2000 "Gorges du Haut-Cher" comité de pilotage- 20 septembre 2012

Logo of the Pays de la Vallée de Montargis et du Cher, Conservatoire d'espaces naturels Allier, and Natura 2000.

ÉTUDES ET SUIVIS SCIENTIFIQUES

✓ Evaluation de l'état de conservation de la Lamproie de Planer dans les affluents du Cher

- Protocole : analyse des substrats et pêches électriques
- Réalisation impossible faute d'eau





Gorges du Haut-Cher

- Assec de tous les affluents
- Pêches électriques impossibles

L'absence de substrat favorable et les épisodes réguliers d'assec déterminent une contribution faible à nulle des affluents pour la présence de l'espèce au sein du site.




site Natura 2000 "Gorges du Haut-Cher" comité de pilotage- 20 septembre 2012



Gorges du Haut-Cher

GRUPE DE TRAVAIL « QUALITÉ DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES »

- ✓ Programmation d'une réunion d'ici fin 2012
- ✓ Projet d'ordre du jour :
 - *Information sur l'étude de pré-localisation des zones humides dans le cadre du SAGE Cher amont*
 - *Méthodologie de réactualisation des volets du DOCOB traitant de cette thématique*
 - *Information sur les actions menées ou projetées par les partenaires*



site Natura 2000 « Gorges du Haut-Cher »
comité de pilotage- 20 septembre 2012



Gorges du Haut-Cher

Questions diverses



site Natura 2000 « Gorges du Haut-Cher »
comité de pilotage- 20 septembre 2012

Parc de la Vallée de Mandailles et du Cher

Conservatoire d'espaces naturels Allier

Natura 2000

NATURA 2011

Merci de votre attention

CEN Allier
Tel. : 04.70.42.89.34
Maison des associations
rue des écoles
03500 CHATEL-DE-NEUVRE

florian.veron@espaces-naturels.fr

Nouveau
<http://gorges-haut-cher.n2000.fr>

Gorges du Haut-Cher

Natura 2000
Gorges du Haut-Cher

site Natura 2000 "Gorges du Haut-Cher"
comité de pilotage- 20 septembre 2012

ANNEXE 10



Animation du site Natura 2000 " Gorges du Haut Cher "

- Mise en œuvre du programme d'actions 2012 - Point au 8 mars 2012

Mise en œuvre de la Charte N2000 :

Nous n'avons pas, pour le moment, de sollicitations. Comme évoqué en 2011, nous avons élaboré un courrier d'information " large " pour une diffusion par publipostage. Cette diffusion n'a pas encore été réalisée car il nous manque encore l'identité des propriétaires de 15 parcelles cadastrales sur les 959 parcelles concernées par le site.

Axes de travail en cours ou projetés :

- Lancement d'ici fin mars du publipostage pour les propriétaires identifiés
- Recherche d'informations pour les 15 parcelles restantes (communes de Lavault, Lignerolles, Villebret) auprès des communes et centres d'impôts (mars).

Mise en œuvre des MAET :

Comme décrit par courriel du 17/01 dernier, nous avons sollicité la reconduction des MAET pour les Gorges du Cher lors des 2 dernières réunions de la CRAE : le 17/11/11 et le 17/01/12. Cette reconduction a été acceptée, à hauteur de notre demande, soit 45233 € (enveloppe intégrant les 5 années d'indemnisation pour les souscripteurs 2012).

Nous avons donc repris contact avec le CER France Allier afin de reconduire la réalisation des diagnostics d'exploitation préalables. Selon nos derniers échanges, 2 exploitants avaient déjà formulés leurs souhaits de souscription.

Axes de travail en cours ou projetés :

- Nouvel échange semaine 12 avec le CER pour un " point d'étape "
- Selon l'importance des sollicitations, réalisation d'une information ciblée auprès des exploitants agricoles.

Mise en œuvre de contrats N2000 :

Cette action a pour objet de donner une application concrète à l'étude sur les milieux ouverts des gorges. Cette étude est finalisée (cf. rapport d'activités 2011). Les contacts n'ont pas encore été engagés sur le terrain (Club Canoë de Lavault, Mairie de Lignerolles, ...).

Axes de travail en cours ou projetés :

- Contact avec les propriétaires/gestionnaires des parcelles ciblées en avril 2012
- Réflexion avec le Pays sur la valorisation de l'étude (diffusion, presse, ...) à voir lors de la prochaine réunion technique (avr.12)

Appui à la mise en œuvre des ateliers des Paysages :

Cette action n'a pas été engagée. Cependant, des échanges récents ont eu lieu avec Thomas DUMAS du CEN Auvergne afin de connaître le programme d'actions de la restauration du verger conservatoire des Réaux. Cet échange a également porté sur la mise en œuvre future d'actions de gestion du site par pâturage.

Axes de travail en cours ou projetés :

- *Poursuivre les échanges avec le Pays et le CEN Auvergne pour une mutualisation optimale des projets, selon les échéances du programme d'actions des ateliers.*

Projet de développement de la vallée de Chambonchard :

Cette action n'a pas été engagée et le CEN Allier ne semble pas être actuellement identifié dans les partenaires du projet. Nous ne disposons actuellement que d'informations sommaires intégrées lors d'échanges avec le CEN Auvergne et le Conseil général de l'Allier (création d'un futur Espace Naturel Sensible).

Axes de travail en cours ou projetés :

- *Le CEN Allier sollicitera le Pays et la Communauté de communes de Marcillat afin de participer aux réflexions et à l'élaboration de ce projet.*

Réponses aux sollicitations des porteurs de projets :

Le CEN n'a pas été pour le moment sollicité.

Suivi de la mise en œuvre des documents territoriaux de planification :

Le CEN Allier étudie actuellement le projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Pays (sollicitation de la DDT03). Comme convenu avec la DDT, un avis pourra être transmis par le CEN semaine 12. Pour le moment, aucun autre travail d'élaboration/révision de documents territoriaux de planification (PLU, ...) n'est identifié par le CEN.

Aide technique aux études d'incidences :

Cette ligne n'a pas été mobilisée directement auprès de porteurs de projets. Cependant, des échanges ont eu lieu avec la DDT03 afin de caler le protocole d'instruction de ces études, selon le nouveau régime en cours de finalisation (*élaboration des derniers arrêtés préfectoraux*).

Site Internet :

Cet espace dédié a été installé au second semestre 2011. Cependant, ce dernier n'a pu être complètement opérationnel que depuis peu. Plusieurs échanges ont eu lieu entre le CEN Allier et l'ATEN, gestionnaire du site, sur des sollicitations comme la création d'espaces réservés (COPI, Groupes de travail, ...). Ces options ne sont pas aujourd'hui opérationnelles.

Le site consultable à l'adresse : <http://gorges-haut-cher.n2000.fr/> comprend désormais la totalité des onglets et pages imaginées par le CEN Allier.

Axes de travail en cours ou projetés :

- Finalisation des dernières actualisations par le CEN Allier semaine 12 (diminution du texte sur la page d'accueil et transfert de paragraphes de cette page sur la page d'accueil de l'onglet " les Gorges du Haut-Cher ", intégration des logos du Pays et de l'Europe, Mise en ligne du DOCOB, des arrêtés préfectoraux, ...
- Envoi d'un mail d'information pour découvrir le site auprès du COPIL et des partenaires,... semaine 13

Animations nature :

Les échanges initiés lors de rencontres fin 2011 avec les différents centres de loisirs proches du site Natura 2000 se sont poursuivis début 2012. L'ADATER et le CPIE de Tronçais ont été sollicités afin de prendre en charge ces animations, selon la répartition suivante :

- Centre de Loisirs de la Ferme des Réaux : ADATER
- Centre de Loisirs " les Chalets de Mille pattes " à Lavault : CPIE
- Centre social de Marcillat : CPIE

Ces animations sont actuellement programmées sur des demi-journées et réparties sur les mercredis du mois de mai 2012. L'animation de l'ADATER sur les côtes de Nerdre permettra une première utilisation du feuillet pédagogique créé (cf. paragraphe ci-joint).

Axes de travail en cours ou projetés :

- Finalisation du calendrier d'animation (en attente de réponses des centres)
- Finalisation des cadres d'animation avec l'ADATER et le CPIE
- Voir lors de la réunion technique entre le Pays et le CEN Allier les possibilités de valorisation (presse, ...)

Feuillets pédagogiques :

Sur la base d'échanges techniques préalables entre le CEN Allier et l'ADATER, la 1^{er} esquisse du 1^{er} feuillet a été présentée par A.BAYLE lors de la réunion technique de décembre 2011 à Marcillat. Lors de cette réunion, il a été décidé :

- de concevoir un ensemble de feuillets thématiques sur les grands milieux naturels de la Combraille bourbonnaise et du bassin Montluçonnais
- d'élaborer le fond du 1^{er} feuillet en 2011
- d'élaborer la mise en forme et la finalisation de ce 1^{er} feuillet début 2012

Cette action a pris du retard en début d'année 2012. Actuellement, le CEN est en attente de la maquette définitive de l'ADATER, du devis d'infographie de Pépin de Pomme et n'a pas encore missionné d'illustrateur.

Comme évoqué par le Pays, nous retenons une diffusion de ce 1^{er} feuillet pour fin avril-début mai avec une 1^{er} utilisation par l'ADATER lors de l'animation auprès du Centre de Loisirs des Réaux.

Axes de travail en cours ou projetés :

- *Obtention de la maquette semaine 12 et diffusion au Pays*
- *Obtention semaine 12 du devis d'infographie (mise en forme)*
- *Contact semaine 13 avec Philippe COQUE, illustrateur, pour une possible sous-traitance des illustrations.*

Groupe de travail " Qualité des milieux aquatiques et de l'eau " :

La diffusion du compte-rendu de la réunion du a pris du retard car nous souhaitons initialement intégrer à ce compte-rendu le diagnostic actualisé du DOCOB sur cette thématique (comprenant une synthèse des actions et études de l'ensemble des partenaires, ...). Pour éviter un trop long différé entre la réunion de nov. 2011 et la diffusion de ces docs, le CR sera finalisé et transmis dans les prochains jours. Le diag. actualisé sera réalisé dans un 2nd temps.

Axes de travail en cours ou projetés :

- *Diffusion du CR finalisé au Pays semaine 12*
- *Point sur l'actualisation du diagnostic thématique entre le Pays et le CEN lors de la réunion technique d'avril*

SAGE Cher amont :

Comme décrit dans le courriel du 17/01 dernier, le Conservatoire a participé à la réunion de lancement de l'étude de pré-localisation des zones humides en janvier 2012 à Montluçon.

Contrat N2000 " landes de Nerdre " :

La 2^e tranche de travaux de décapage a été effectuée début janvier 2012. Le CEN élabore actuellement un dossier de demande d'acompte pour les dépenses engagées. Une synthèse des travaux et des 1^{er} résultats sera réalisé à cette occasion. Ces éléments seront transmis au Pays et disponibles pour une présentation au prochain COPIL.

Axes de travail en cours ou projetés :

- *Elaboration du dossier d'acompte pour le CEN Allier incluant un bilan des actions réalisées*
- *Diffusion fin mars de cette synthèse au Pays*

Caractérisation de la gestion des milieux aquatiques et inventaires Triton crêté :

Cette action a été engagée par le CEN. Les inventaires terrain sont programmés en avril-mai avec des échanges préalables avec les propriétaires-gestionnaires. Sur cette thématique, le CEN Allier est en lien avec le CPIE de Tronçais, animateur d'un programme d'inventaires des amphibiens dans le département.

Détermination du statut de la Cordulie à corps fin :

Cette action ne sera engagée qu'à la fin du printemps (= période favorable d'inventaires...)

Détermination du statut de la faune piscicole d'intérêt communautaire :

Cette action sera centrée sur la détermination du statut de la Lamproie de Planer et sera prise en charge par une prestation de la fédération départementale des pêcheurs (pêches électriques). Des échanges ont déjà eu lieu avec la FDPPMA 03 pour cadrer sa mission et solliciter un devis.

Axes de travail en cours ou projetés :

- *Le CEN Allier est dans l'attente du devis de la FDPPMA Allier.*
- *L'UPB sera convié à ces inventaires.*

ANNEXE 11



Animation du site Natura 2000 " Gorges du Haut Cher "

Relevé de conclusions de la réunion de travail
Pays de la vallée de Montluçon et du Cher – Conservatoire d'Espaces Naturels de l'Allier
le 4 mai 2012, Marcillat-en-Combraille

Etaient présents :

Y. DUBILLON, E. COURNEZ, C. CHITO, F. VERON

Ordre du jour :

- Animation du site Natura 2000 - Retour sur la mission d'animation 2011 (*cf. rapport d'activités*)
 - o Dispositif pédagogique
 - o Groupe de travail " milieux aquatiques et qualité de l'eau "
 - o Etude " Milieux ouverts relictuels des gorges "
 - Animation du site Natura 2000 - Etat d'avancement de la mission d'animation 2012
 - o Charte, MAET et contrats Natura 2000
 - o Animations et outils pédagogiques
 - o Etude et inventaires scientifiques
 - o Ateliers du Paysage
 - Echanges sur l'échéance de la convention triennale de portage du site
 - Contrat Nature et Paysages
 - o Point sur les actions de gestion/restauration de milieux naturels programmées (*restauration mares communales, inventaires zones humides, formation, ...*)
 - o perspectives
 - Echanges sur le projet de développement de la vallée de Chambonchard
 - Echanges sur les autres projets portés sur la Communauté de communes de Marcillat-en-Combraille et sur la Pays de la vallée de Montluçon et du Cher
-

Porter à connaissance :

- Etat d'avancement au 8 mars 2012 de la mission d'animation du site Natura 2000 – document de travail Pays/CEN
 - Etat d'avancement au 25 avril 2012 de la mission d'animation du site Natura 2000 – document destiné pour diffusion au comité de pilotage
 - Projet de lettre d'information générale destinée aux propriétaires (*remis en réunion*)
 - Etude des milieux ouverts relictuels des gorges (*remis en réunion*)
 - Projet de livret pédagogique " les landes " (*remis en réunion*)
-

C. CHITO débute la réunion en exprimant son mécontentement ainsi que celui des services du Pays en ce qui concerne le manque de lisibilité des actions menées par le Conservatoire dans le cadre de sa mission d'animation déléguée du site Natura 2000. En effet, d'une manière générale, C. CHITO et Y. DUBILLON souhaitent davantage d'informations et une meilleure lisibilité du portage par le Pays de la vallée de Montluçon et du Cher.

Plusieurs exemples sont alors développés tels que la mise en place du site Internet dédié, la reconduction de la contractualisation des mesures agro-environnementales. Au-delà du portage dont il convient de mieux identifier, C. CHITO met en avant des difficultés perçues auprès d'acteurs locaux davantage informés que les services du Pays et lui-même.

En complément, Y. DUBILLON exprime un ressenti d'essoufflement des investigations du Conservatoire depuis le dernier trimestre de l'année 2011.

Sur les points de difficultés évoqués, F. VERON précise qu'une information a malgré tout été transmise aux services du Pays concernant les principales actions, qu'il s'agisse des MAET ou de l'élaboration du programme d'animations nature. Cependant, il convient tout à fait de l'hétérogénéité de ces échanges et du manque d'anticipation.

D'une manière plus générale, E. COURNEZ précise les difficultés internes auxquelles le Conservatoire s'est confronté durant les premiers mois de l'année 2012. La répétition d'une mise hors service du serveur informatique, le départ de 2 salariés et le redéploiement temporaire de salariés tels que F. VERON sur de nouvelles missions ont retardé la finalisation du programme d'actions 2011 (*élaboration des rapports d'activités, ...*) et, de fait, la mise en œuvre du programme d'actions 2012. Elle convient également d'une limitation, durant cette période, des dispositions et capacités d'anticipation des salariés.

E. COURNEZ précise enfin que ces points de difficulté ont été résolus, certaines évolutions nécessitant néanmoins une période de mise en route (*intégration des salariés nouvellement embauchés*).

En conclusion de ce point, C. CHITO et Y. DUBILLON précisent que la mission du Conservatoire comme celle de F. VERON ne sont pas remises en cause mais qu'il est nécessaire de résoudre ces dysfonctionnements, notamment dans le contexte actuel de fin de convention de portage.

En considération de cette attente et d'un impératif d'Y. DUBILLON, il est convenu de ne pas traiter l'ensemble des points à l'ordre du jour.

C. CHITO propose d'engager ce dernier sur les missions d'animation 2011 et 2012, afin d'exprimer les attentes du Pays.

Animation du site Natura 2000 - Retour sur la mission d'animation 2011 (cf. rapport d'activités)

Concernant la finalisation de ce programme, C. CHITO regrette de ne pas disposer des livrets pédagogiques ainsi que du compte-rendu du groupe de travail.

Y. DUBILLON souligne l'absence de diffusion, à ce jour, de l'étude sur les milieux ouverts relictuels des Gorges.

✓ Etude sur les milieux ouverts : F. VERON présente l'étude finalisée et transmet un 1^{er} exemplaire.

- ✓ Compte-rendu du groupe de travail "milieux aquatiques et qualité de l'eau" : F. VERON précise qu'il est partiellement rédigé mais qu'il n'est plus dans la capacité de disposer du diaporama d'animation de la réunion (*perte du fichier informatique*).

➡ Sur ce point, il est convenu qu'Y. DUBILLON recherche ce fichier et le retourne au CEN.

- ✓ Livrets pédagogiques : les échanges tenus mettent en évidence une incompréhension des objectifs et échéances entre le Pays et le CEN.

En effet, C. CHITO et Y. DUBILLON se prononcent dans l'attente de l'ensemble des livrets définis. Or, F. VERON précise que seule la maquette informatique du premier d'entre eux – *les landes* – devait être finalisée en 2011.

F. VERON fait alors référence aux conclusions de la réunion de travail menée en décembre 2011 en compagnie d'I. GAUMET et de V. LAURENT, réunion à laquelle les thèmes de la série de 5 livrets ont été définis de même que des précisions sur les objectifs, le public visé.

Pour rappel, les thèmes définis sont relatifs aux 5 grands ensembles de milieux naturels du Pays de la vallée de Montluçon : les landes, les pelouses et rochers, mares et bocage, rivières et ruisselets et les milieux forestiers.

Ainsi, les prestations programmées en 2012 pour cette action sont destinées à recueillir des illustrations adaptées, à mettre en forme la maquette (*infographie*) puis à l'éditer.

F. VERON souligne que les coûts de ces différentes prestations ne sont pas encore tous connus. La synthèse du coût de ce 1^{er} livret et donc la perspective technique et financière de réalisation des 4 autres livrets n'est pas encore déterminée.

➡ Face à cette incompréhension et aux attentes du Pays, il est collégialement retenu de confirmer rapidement les moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre du premier livret et de clarifier les échéances d'élaboration des 4 autres.

F. VERON complète les échanges en précisant qu'il est pour le moment retenu de reprendre, pour chaque livret, la même trame générale ainsi que les différents jeux et activités en veillant à les adapter (*espèces inféodées, ...*). Dans ce cadre, le coût moyen des prochains livrets sera, en toute logique, moindre.

Animation du site Natura 2000 - Etat d'avancement de la mission d'animation 2012

- ✓ Charte, MAET et contrats Natura 2000 : C. CHITO souhaite un bilan détaillé des contractualisations, avec notamment une diffusion des diagnostics d'exploitations aux services du Pays.

F. VERON transmet un projet de courrier d'information générale destinée aux propriétaires (*publipostage auprès de tous les propriétaires identifiés lors du recalage du périmètre*). Il décrit ensuite le bilan intermédiaire de la contractualisation des MAET, faisant notamment état de l'abandon de 2 dossiers (*messieurs BOUQUELY et BLIN*).

- ✓ Animations nature : sur la base des souhaits émis en début de réunion, F. VERON décrit les différents projets d'animations nature. Malgré le constat partagé d'un manque d'informations, F. VERON précise que ces actions se sont définies très tardivement et que l'information aux services du Pays a été, malgré tout, quasi-immédiate.

3 Animations nature sont ainsi programmées :

- le 19/05 sur les landes de Nerdre. 2 groupes d'enfants de centres de loisirs montluçonnais seront encadrés par le Conservatoire et l'ADATER. Un des objectifs de cette animation est de tester le projet de livret pédagogique sur les landes " grandeur nature ".
- le 31/05 sur les pelouses de Lavault-Ste-Anne. Initialement focalisée auprès d'enfants du centre de loisirs de la commune, l'animation a été reprise dans un projet de manifestation du conseil municipal Jeunes de Lavault. Cette manifestation sera ouverte au public. Les animations nature seront encadrées par le Conservatoire et le CPIE du Pays de Tronçais. Les pelouses étudiées dans le cadre de l'étude sur les milieux ouverts seront au cœur des animations.
- Juin (*date à préciser*) : une 3^e animation proposée auprès de jeunes du Centre social de Marçillat. L'encadrement sera assuré par le CPIE du Pays de Tronçais.

Concernant la communication de ces différentes animations, F. VERON précise ne pas s'être rapproché des élus concernés, cette action relevant davantage du Pays.

✓ Etudes et inventaires scientifiques : F. VERON rappelle les objectifs des différentes actions programmées :

- Etude de caractérisation des mares : non concerné initialement, le milieu de mare est, avec le recalage du périmètre, représenté. L'objet de cette étude, étroitement liée aux inventaires de recherche d'amphibiens d'intérêt européen (*ci-dessous*) est d'acquérir des connaissances quant aux mares dorénavant intégrées, en termes de biodiversité, de type de gestion, ...
- Inventaires batracologiques : Ce volet, lié à l'étude suscitée, a pour objet d'identifier la présence ou non d'amphibiens d'intérêt communautaire tels le Triton crêté au sein des mares nouvellement comprises dans le site.
- Etude de l'état de conservation de la Lamproie de Planer sur le site : Connue de manière partielle au niveau du Cher, le statut de cette espèce de l'annexe II de la Directive " Habitats " n'est actuellement pas mesurable à l'échelle du site. Cette étude sera accentuée sur les affluents du Cher, regroupant la majorité des habitats potentiels de reproduction.

✓ Ateliers du Paysage : F. VERON précise qu'il maintient des échanges avec T. DUMAS, en charge de la mise en place du verger conservatoire des Réaux. Au-delà, il sollicite des informations auprès des services du Pays quant à la nature des éventuelles sollicitations futures.

Echanges sur l'échéance de la convention triennale de portage du site

C. CHIRO et Y. DUBILLON précisent que des échanges ont actuellement lieu avec la DREAL Auvergne et les services de la Préfecture de l'Allier. L'abandon du portage ne semble pas être actuellement retenu. Malgré tout, C. CHIRO souligne qu'une attention reste maintenue concernant les moyens financiers programmés pour les prochaines années.

Contrat Nature et Paysages

E. COURNEZ rappelle l'attention portée par le Conservatoire lors de la définition du programme d'actions de ce dispositif, des premiers éléments techniques et financiers ayant été transmis concernant des actions d'inventaires de zones humides, des travaux de restauration de mares, ... Elle sollicite des informations complémentaires sur l'état d'avancement du dispositif.

Y. DUBILLON précise que ce contrat est encore en vigueur en 2012. Un avenant de transition est actuellement en cours d'élaboration pour la période 2013/2014, notamment sur les thématiques de la Haie et des milieux humides.

Le CEN Allier peut encore se porter candidat à l'appui/mise en œuvre d'actions mais la fenêtre de réalisation est dorénavant très restreinte.

Echanges sur le projet de développement de la vallée de Chambonchard

De même que pour les ateliers du Paysage, F. VERON rappelle la programmation d'un temps d'accompagnement du projet au sein de la mission d'animation du site Natura 2000.

D'une manière plus générale, E. COURNEZ précise l'intérêt du Conservatoire sur ce projet.

C. CHITO décrit alors les lignes directrices du projet, déterminé autour d'un ensemble de thématiques que sont la valorisation d'une agriculture novatrice et respectueuse de l'environnement, la valorisation des activités de pleine nature (*pêche, randonnée, sports motorisés*), la mobilisation des jeunes autour des sciences naturelles et la définition d'un espace naturel sensible.

C. CHITO précise enfin qu'un comité de pilotage est déjà en place pour ce projet.

L'ordre du jour étant épuisé, C. CHITO, Y. DUBILLON et F. VERON conviennent de prochaines échéances de rencontre (*point téléphonique et réunion de travail*).

ANNEXE 12



Animation du site Natura 2000 * Gorges du Haut Cher *

<p align="center">Relevé de conclusions de la réunion de travail Pays de la vallée de Montluçon et du Cher – Conservatoire d'Espaces Naturels de l'Allier <i>le 5 juin 2012, Marcillat-en-Combraille</i></p>
--

Etaient présents :

Y. DUBILLON, A. RATIE, C. CHITO, F. VERON

Ordre du jour :

- Animation du site Natura 2000 - Etat d'avancement de la mission d'animation 2012
 - o Charte, MAET et contrats Natura 2000
 - o COPIL et Groupe de travail * milieux aquatiques et qualité de l'eau *
 - o livrets pédagogiques
 - o Valorisation de l'étude sur les milieux ouverts relictuels des gorges
 - o Site Internet
 - o SCOT du Pays de Montluçon
 - o Propositions d'aménagements du BP 2012
 - o BP 2013
-

Porter à connaissance :

- Présentation, en séance, du site Internet dédié
-

F. VERON présente A. RATIE, nouvelle chargée d'études au CEN et sollicitée pour la mise en œuvre du programme d'actions 2012, notamment sur la contractualisation de la charte, la finalisation du livret pédagogique et les études et suivis scientifiques.

Charte et MAET et Contrats Natura 2000 :

En écho à la réunion du 4 mai dernier, C. CHITO et Y. DUBILLON sollicitent plus de précisions sur les souscripteurs de ces outils, les types d'engagements pris, leurs situations géographiques.

F. VERON précise que la lettre d'information générale destinée aux propriétaires du site a été retravaillée afin de renforcer la lisibilité du portage * Pays * (conclusion de la réunion du 04/05/12).

Y. DUBILLON interroge également sur les premiers résultats du contrat de restauration des landes de Nerdre.

F. VERON précise que des repousses sont observées, malgré une année 2011 particulière. Le CEN élabore actuellement un état d'avancement de ce projet. Ce dernier sera communiqué aux services du Pays.

Comité de pilotage :

Pour l'ensemble des actions menées, Y. DUBILLON sollicite une actualisation du rapport d'état d'avancement rédigé le 25 avril dernier par le Conservatoire en vue d'une prochaine diffusion aux membres du comité de pilotage.

- ➔ Il est, de plus, convenu de programmer une prochaine réunion de ce comité au cours des mois de septembre ou octobre 2012.

Groupe de travail * milieux aquatiques et qualité de l'eau * :

F. VERON précise que le compte-rendu est finalisé, même si le diaporama d'animation de la réunion n'a pu être retrouvé par le CEN et le Pays.

Des échanges ont lieu sur la perspective d'une prochaine réunion de ce groupe de travail.

Y. DUBILLON demande si des actualités sont connues sur cette thématique.

F. VERON décrit l'étude en cours de pré-localisation des zones humides du SAGE Cher amont et la prochaine réalisation de l'étude sur l'état de conservation de la Lamproie de Planer à l'échelle du site Natura 2000.

- ➔ Sur cette base, il est retenu de programmer une prochaine réunion à l'automne. Le courrier de diffusion du compte-rendu de la réunion du 10/11/11 pourra mentionner les actualités suscitées et les modalités de la prochaine rencontre.
- ➔ F. VERON adressera dans les prochains jours un projet de courrier au Pays.

Livret pédagogique :

Des échanges ont lieu sur les remarques émises par Y. DUBILLON lors du point téléphonique avec F. VERON le 22 mai dernier.

De nouveaux efforts de vulgarisation sont ainsi sollicités par C. CHITO et Y. DUBILLON.

De même, des premières réflexions sont portées sur la mise en forme, en lien avec les outils existants au sein du site Natura 2000 (*panneaux implantés in situ*), au niveau de la Maison de la Combraille ainsi qu'à celui du Pays (*Echo de la vallée, ...*).

- ➔ Il est retenu d'engager un premier maquettage de ce projet afin d'orienter les prochaines remarques sur l'intégralité du document (*fond et forme, ...*).

Y. DUBILLON met l'accent sur la principale cible : le public familial et les jeunes.

En ce qui concerne l'utilisation de ce livret dans le cadre d'animations encadrées, des échanges ont lieu sur les modalités de participation au jeu-concours de la Maison de la Combraille, notamment pour les touristes ainsi que les jeunes extra-régionaux accueillis sur Marcillat-en-Combraille.

- ➔ Afin de faciliter la participation de ce public, il est retenu de reproduire, en complément, les feuilles 9 et 10 du livret.

En ce qui concerne les modalités du jeu-concours, C. CHITO invite F. VERON et A. RATIE à se rapprocher de V. LAURENT, à l'issue de la réunion.

Il est également rappelé l'objectif d'une édition de ce premier livret pour la saison estivale.

Y. DUBILLON sollicite un éclairage sur la synthèse des moyens financiers mobilisés pour ce premier travail, en perspective de l'élaboration des prochains.

F. VERON ne dispose pas, à cette date, d'une synthèse finalisée. Il émet cependant une certaine impossibilité d'engager, dès 2012, l'élaboration d'un prochain livret et ce, au regard du programme d'animation et des moyens alloués.

Y. DUBILLON décrit une solution alternative de financements pour ce futur travail mais invite F. VERON à recherché, dans un premier temps, les solutions au niveau de l'animation du site Natura 2000 (*évolution du programme d'animation, ...*).

Valorisation de l'étude sur les milieux ouverts relictuels des gorges :

Y. DUBILLON interroge sur les différentes possibilités de valorisation de cette étude.

F. VERON précise que la première valorisation, identifiée dans le programme d'actions 2012, est la poursuite de la concertation avec les propriétaires et gestionnaires de zones étudiées, en vue de la contractualisation de contrats Natura 2000 et de la mise en œuvre de travaux et restauration/gestion de ces habitats naturels.

D'une manière plus large, F. VERON expose la possibilité de créer une exposition, notamment sur la partie diachronique et usages passés, de même que la tenue d'une conférence, ...

Ces différentes possibilités pourront être examinées lors de la constitution du budget prévisionnel de la mission d'animation 2013.

Sur ce point, C. CHITO et Y. DUBILLON expriment leur souhait de communiquer auprès des communes concernées, par l'intermédiaire de réunions de présentation également ouvertes aux propriétaires et gestionnaires ainsi qu'aux différentes personnes ressources.

- Il est retenu de programmer 3 réunions sur les communes de Lavault-Ste-Anne, Lignerolles et Ste-Thérènce en octobre-novembre.

Site Internet :

F. VERON commente une visite du site.

C. CHITO et Y. DUBILLON expriment la nécessité d'une meilleure lisibilité, d'une part, du Pays, par l'intermédiaire d'une carte sur la page d'accueil et, d'autre part, du comité de pilotage.

Ils s'accordent également sur l'intérêt des futurs espaces réservés (*COPIL et Groupes de travail*).

SCOT du Pays de Montluçon :

Y. DUBILLON interroge sur l'état d'avancement de l'avis du Conservatoire sur cette procédure.

F. VERON précise que ce travail n'est à ce jour pas finalisé.

C. CHITO décrit l'actuel travail de redéfinition du Document d'Orientations et d'Objectifs et l'intérêt de recueillir une contribution du CEN.

Propositions d'aménagements du BP 2012 :

Y. DUBILLON interroge sur la nature de ces propositions.

F. VERON précise qu'il ne s'agit que d'une intégration des prestations au sein des différents postes de dépenses. L'armature du programme reste inchangée.

Elaboration du BP 2013 :

Y. DUBILLON sollicite une première version du budget prévisionnel de la mission d'animation 2013 et ce, préalablement à la réunion du prochain comité syndical du Pays début juillet.

ANNEXE 13



Animation du site Natura 2000 " Gorges du Haut Cher "

Relevé de conclusions de la réunion de travail
Pays de la vallée de Montluçon et du Cher – Conservatoire d'Espaces Naturels de l'Allier
le 11 décembre 2012, Montluçon

Etaient présents :

Y. DUBILLON, E. COURNEZ, F. VERON, H. MORVAN, S. GAUMET, S. DENIZOT

Ordre du jour :

- Animation du site Natura 2000 - Finalisation de la mission d'animation 2012
 - Animation du site Natura 2000 – Perspectives d'appui et de transfert des outils techniques à l'animateur pressenti pour l'année 2013
-

Animation du site Natura 2000 – finalisation de la mission 2012 :

Dans ce cadre, Y. DUBILLON précise que le projet de livret pédagogique " les landes des Gorges du Haut Cher en Pays de la vallée de Montluçon et du Cher " est validé.

E. COURNEZ interroge sur cette décision, le projet aujourd'hui validé ayant été décrit depuis plusieurs mois comme un prototype.

F. VERON précise que l'impression de ce livret pourra donc être engagée d'ici la fin de l'année, en accord avec le budget prévisionnel.

Il retrace rapidement les catégories de la mission 2012 (*budget prévisionnel*), précisant que la grande majorité d'entre elles ont été réalisées.

Restent à élaborer par le Conservatoire :

- Un projet de lettre relative à la mise en œuvre de la 2^e campagne de souscription MAET à destination de la DRAAF Auvergne
- L'impression du livret pédagogique
- L'actualisation de l'espace Internet COPIL avec intégration d'une photo de l'instance ainsi que des procès-verbaux des précédentes réunions, une fois transmis par le Pays
- La finalisation du compte-rendu de la réunion Commune de Montluçon – CEN Allier du 15/11 dernier et relative à la mise en œuvre du Contrat Natura 2000 " restauration des landes de Nerdre "
- L'actualisation du tableau de bord " Faune-Flore-Habitats naturels "
- La rédaction du rapport d'activités définitif.

F. VERON précise enfin que le travail complémentaire sollicité par la Commune de Montluçon (*réflexion sur la mise en œuvre du Contrat Natura 2000*) et par le Pays et le CPIE (*centralisation des documents et transfert, ...*) compense le temps de travail programmé sur les actions qui ne seront pas engagées au titre de cette mission 2012 (*présentation aux collectivités de l'étude " milieux ouverts ", réunion du groupe de travail " qualité de l'eau "*).

Animation du site Natura 2000 – mission 2013 :

Suite à la volonté du CEN Allier, exprimée lors d'une réunion avec le Pays le 23/10/2012, de ne pas candidater au renouvellement (2013-2015) de la mission d'animation déléguée du site Natura 2000 (*appel à candidature échu le 24/10/2012*) Y. DUBILLON précise que des échanges ont été engagés avec le CPIE du Pays de Tronçais concernant la délégation de cette mission.

Comme exprimé lors d'une rencontre CPIE-CEN Allier le 04/12/2012, H. MORVAN précise que cette position du CPIE est due à l'absence de candidat, le CPIE ne souhaitant aucunement se porter concurrent à une structure partenaire implantée.

Cependant, H. MORVAN précise que ce nouveau positionnement correspond à un projet de restructuration du CPIE, en termes de territoire d'investigations (*souhait d'œuvrer à l'échelle du Pays de la vallée de Montluçon et du cher*) et en lien avec une nouvelle mission portée par le CPIE (*Atlas Biodiversité de la Communauté de communes de Marcillat-en-Combraille*).

E. COURNEZ revient effectivement sur la position du CEN Allier, exprimée auprès du Pays de Montluçon le 23/10 dernier. La décision du Conservatoire de ne pas candidater au renouvellement de la mission d'animation déléguée est portée sur 2 principaux faits et/ou ressentis :

- Le manque de lisibilité pour le Conservatoire des objectifs du Pays (*absence d'échanges permettant de statuer clairement et collégialement des résultats et de l'atteinte des objectifs*)
- Un décalage croissant entre, d'une part, l'évolution de la mission d'animation (*renforcement des actions de communication et de sensibilisation*) et, d'autre part, le cœur de métier du Conservatoire, à savoir l'étude et la gestion des milieux naturels.

Au-delà de cette décision propre à la mission d'animation du site Natura 2000, E. COURNEZ rappelle les propos tenus le 23/10 dernier, à savoir que le Conservatoire reste engagé sur le territoire et intéressé pour poursuivre son implication vis-à-vis du site Natura 2000.

Y. DUBILLON revient sur ce souhait et sollicite le Conservatoire pour transférer l'ensemble des outils au CPIE et pour les accompagner dans la prise en charge de cette mission.

Sans pouvoir anticiper un positionnement du Conservatoire, qui est du ressort de son Conseil d'administration, E. COURNEZ conditionne l'accompagnement du CPIE par la délégation pluriannuelle au Conservatoire des actions propres à la gestion des milieux naturels du Site Natura 2000 et pour lesquelles le CEN Allier paraît être la structure la plus pertinente, à savoir :

- Le suivi du Contrat Natura 2000 " Restauration des landes de Nerdre ", dont la maîtrise d'ouvrage est assuré par le CEN Allier
- La présentation de l'étude " milieux ouverts " et le déploiement des actions décrites sur les secteurs étudiés

- Les études et suivis scientifiques des habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire.

Au-delà d'un rôle d'expertise, E. COURNEZ précise la pertinence pour le Conservatoire de développer ces différentes actions dans leur entièreté, comprenant les échanges avec les propriétaires, collectivités, ...

Y. DUBILLON interroge sur cette requête, pour sa part :

- contradictoire avec les propos précédents du Conservatoire et sa volonté de ne pas poursuivre la mission d'animation
- tardive au regard des échéances imposées par l'Etat au Pays,
- très peu concevable au regard des moyens alloués en 2013 à cette mission d'animation

Le souhait du Pays que le CEN Allier accompagne le CPIE ne se conçoit aujourd'hui que comme un transfert de mission.

E. COURNEZ rappelle que l'intérêt du Conservatoire de poursuivre son implication pour les différentes actions suscitées a été clairement exprimé au Pays le 23/10 dernier et que le CEN se tenait depuis cette date à la disposition du Pays pour concevoir différemment ce partenariat.

Quant aux moyens nécessaires, ces différentes actions semblent actuellement intégrées dans le budget prévisionnel de la mission 2013 mais sous portage Communauté d'agglomération de Montluçon.

F. VERON précise que ce souhait du Conservatoire reste cohérent avec son retrait de la mission d'animation. Le CPIE, opérateur pressenti, assurerait effectivement les actions transversales propres à l'animateur (*comité de pilotage, groupe de travail, contractualisation aux outils Natura 2000, veille à la compatibilité de projets, réponses aux sollicitations, ...*).

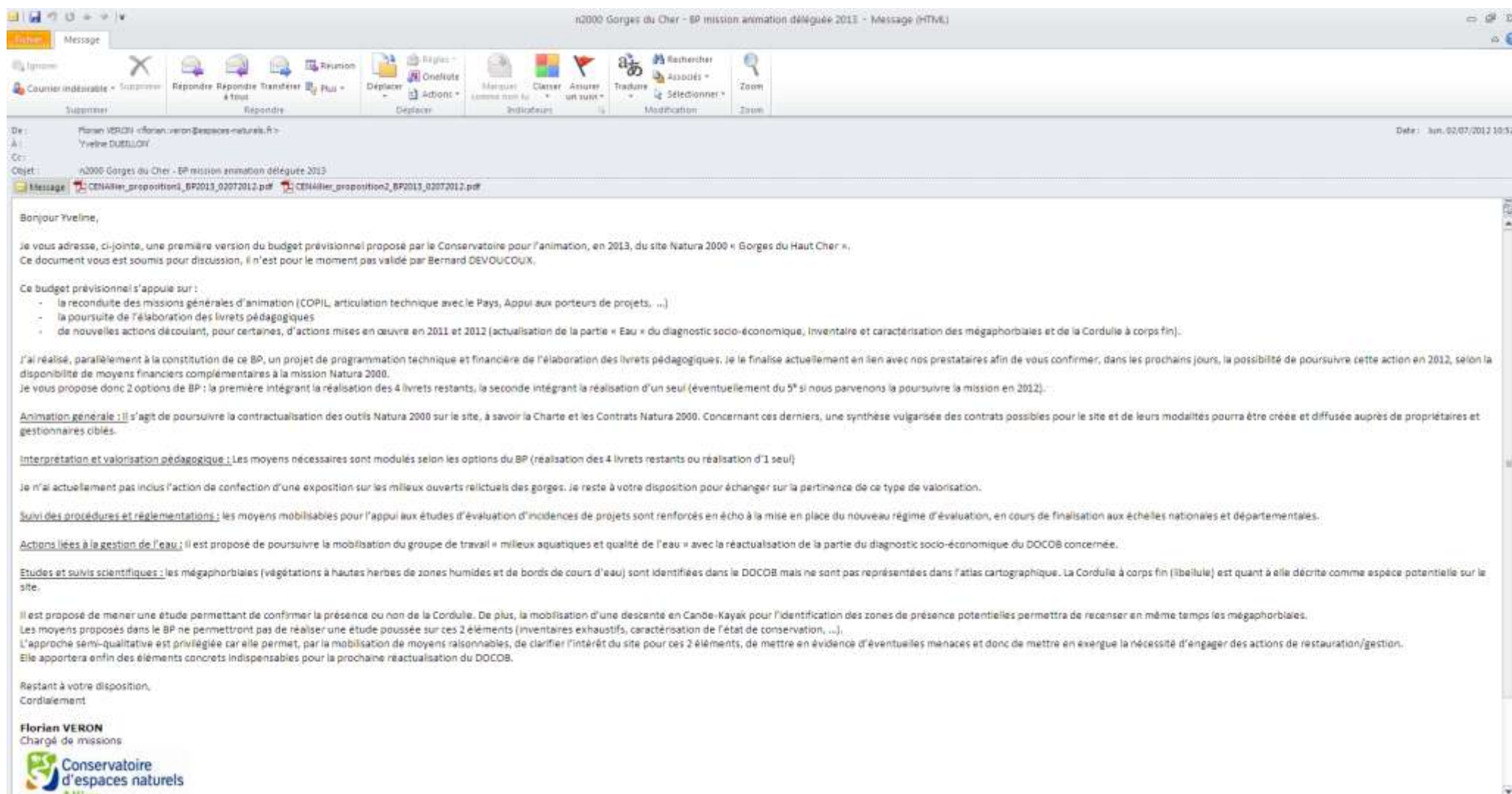
La prise en charge de certaines actions spécifiques par le Conservatoire peut être intégrée, soit :

- dans un projet de groupement du CPIE et du CEN Allier à la candidature pour la mission d'animation
- comme prestation, avec pour cette option, des échéances différentes.

Y. DUBILLON interroge enfin le CPIE sur ces éléments.

H. MORVAN exprime l'intérêt pour le CPIE de maintenir l'implication du CEN Allier dans la transmission de la mission voire dans l'appui à la mise en œuvre d'actions ne relevant pas de ses compétences. Il décrit pour le CPIE la nécessité d'avoir un temps de réflexion, lui permettant d'identifier plus précisément la mission, les compétences requises et les différentes possibilités de mises en œuvre (*prestations, ...*).

ANNEXE 14



Message

De : Florian VERON <florian.veron@espaces-naturels.fr>
À : Yveline DUBELLON
Cc :
Objet : N2000 Gorges du Cher - BP mission animation déléguée 2013

Message CENAllier_proposition1_BP2013_02072012.pdf CENAllier_proposition2_BP2013_02072012.pdf

Bonjour Yveline,

Je vous adresse, ci-jointe, une première version du budget prévisionnel proposé par le Conservatoire pour l'animation, en 2013, du site Natura 2000 « Gorges du Haut-Cher ».
Ce document vous est soumis pour discussion, il n'est pour le moment pas validé par Bernard DEVOUCOUX.

Ce budget prévisionnel s'appuie sur :

- la reconduite des missions générales d'animation (COPIL, articulation technique avec le Pays, Appui aux porteurs de projets, ...)
- la poursuite de l'élaboration des livrets pédagogiques
- de nouvelles actions découlant, pour certaines, d'actions mises en œuvre en 2011 et 2012 (actualisation de la partie « Eau » du diagnostic socio-économique, inventaire et caractérisation des mégaphorbiales et de la Cordule à corps fin).

J'ai réalisé, parallèlement à la constitution de ce BP, un projet de programmation technique et financière de l'élaboration des livrets pédagogiques. Je le finalise actuellement en lien avec nos prestataires afin de vous confirmer, dans les prochains jours, la possibilité de poursuivre cette action en 2012, selon la disponibilité de moyens financiers complémentaires à la mission Natura 2000.
Je vous propose donc 2 options de BP : la première intégrant la réalisation des 4 livrets restants, la seconde intégrant la réalisation d'un seul (éventuellement du 5^e si nous parvenons à poursuivre la mission en 2012).

Animation générale : il s'agit de poursuivre la contractualisation des outils Natura 2000 sur le site, à savoir la Charte et les Contrats Natura 2000. Concernant ces derniers, une synthèse vulgarisée des contrats possibles pour le site et de leurs modalités pourra être créée et diffusée auprès de propriétaires et gestionnaires ciblés.

Interprétation et valorisation pédagogique : Les moyens nécessaires sont modulés selon les options du BP (réalisation des 4 livrets restants ou réalisation d'1 seul)

Je n'ai actuellement pas inclus l'action de confection d'une exposition sur les milieux ouverts rélictuels des gorges. Je reste à votre disposition pour échanger sur la pertinence de ce type de valorisation.

Suivi des procédures et réglementations : les moyens mobilisables pour l'appui aux études d'évaluation d'incidences de projets sont renforcés en écho à la mise en place du nouveau régime d'évaluation, en cours de finalisation aux échelles nationales et départementales.


Actions liées à la gestion de l'eau : il est proposé de poursuivre la mobilisation du groupe de travail « milieux aquatiques et qualité de l'eau » avec la réactualisation de la partie du diagnostic socio-économique du DOCOB concernée.

Etudes et suivis scientifiques : les mégaphorbiales (végétations à hautes herbes de zones humides et de bords de cours d'eau) sont identifiées dans le DOCOB mais ne sont pas représentées dans l'atlas cartographique. La Cordule à corps fin (libellule) est quant à elle décrite comme espèce potentielle sur le site.

Il est proposé de mener une étude permettant de confirmer la présence ou non de la Cordule. De plus, la mobilisation d'une descente en Canoë-Kayak pour l'identification des zones de présence potentielles permettra de recenser en même temps les mégaphorbiales.
Les moyens proposés dans le BP ne permettront pas de réaliser une étude poussée sur ces 2 éléments (inventaires exhaustifs, caractérisation de l'état de conservation, ...).
L'approche semi-qualitative est privilégiée car elle permet, par la mobilisation de moyens raisonnables, de clarifier l'intérêt du site pour ces 2 éléments, de mettre en évidence d'éventuelles menaces et donc de mettre en exergue la nécessité d'engager des actions de restauration/gestion.
Elle apportera enfin des éléments concrets indispensables pour la prochaine réactualisation du DOCOB.

Restant à votre disposition,
Cordialement

Florian VERON
Chargé de missions





Syndicat mixte du Pays de la Vallée
de Montluçon et du Cher
67 ter boulevard de Courtais
03100 MONTLUÇON

Budget prévisionnel	/
	INA-HTCH
	74 12 06000

A Châtel-de-Neuvre, le /

**Animation déléguée du site Natura 2000 "Gorges du Haut Cher"
année 2013**

Réf:

Intitulé de la mission	Descriptif des actions	Quantité	PU	Montant TTC	
Animation générale					
Appui à la contractualisation de la Charte Natura 2000	Réponses aux sollicitations	1,0 j	460 €	3 220,00 €	
	Réalisation des diagnostics préalables	6,0 j			
Appui à la contractualisation de contrats Natura 2000	Communication auprès des propriétaires/ayants-droits	1,0 j	460 €	1 380,00 €	
	Aide technique au montage de contrats	2,0 j			
Aide technique à la mise en œuvre de projets favorables à la préservation de la biodiversité	Appui technique à la mise en œuvre des ateliers du Paysage	1,0 j	460 €	920,00 €	
	Appui technique à la mise en œuvre du projet de développement de la vallée de Chambouchand	1,0 j			
Articulation technique et financière	Articulation technique de la mission avec les services du Pays de Montluçon	3,0 j	460 €	4 600,00 €	
	Préparation et animation du comité de pilotage (bas de 2 réunions)	3,0 j			
	Programmation technique et financière de la mission	1,0 j			
	Suivi et évaluation de la mission	2,0 j			
Communication, information, formation	Elaboration du programme d'actions 2014	1,0 j	460 €	1 380,00 €	
	Mise à jour de l'espace Internet dédié	1,5 j			
Interprétation et valorisation pédagogique	Réponses aux sollicitations des porteurs de projets, services de l'Etat	1,5 j	460 €	11 280,00 €	
	Création de livrets pédagogiques (4)	8,0 j			
	<i>Prestation externe : animation (AD-ATER) - sous réserve de réception du devis</i>				4 000,00 €
	<i>Prestation externe : animation graphique (Pays de l'Allier) - sous réserve de réception du devis</i>				1 600,00 €
Suivi des procédures et réglementations	<i>Prestation externe : Impression (Carnat) - sous réserve de réception du devis</i>		2 000,00 €		
	Suivi de la mise en œuvre de documents territoriaux de planification	1,0 j	460 €	2 500,00 €	
Appui technique aux évaluations d'incidences de projets, programmes	4,0 j				
Actions liées à la gestion de l'eau	Préparation et animation d'une réunion du groupe de travail "milieux aquatiques et qualité de l'eau"	1,0 j	460 €	2 070,00 €	
	Suivi et participation au SAGE Cher amont	0,5 j			
	Actualisation du diagnostic socio-économique (thématique "Eau")	3,0 j			
Actions de gestion des milieux naturels	Suivi de la mise en œuvre du Contrat Natura 2000 "Restauration des landes de Neuvre"	1,0 j	460 €	460,00 €	
Etudes et suivis scientifiques	Actualisation du tableau de bord	1,0 j	460 €	3 220,00 €	
	Inventaire et caractérisation du statut des mégaphorbiaies et de la Cordule à corps fin	6,0 j			
		<i>Total(jour) :</i>			
		Frais de missions dont déplacement (dR estimé à 100 km) :		2 000,00 €	
			Montant Total de la mission :	32 830,00 €	
			Subvention allouée :	100% 32 830,00 €	
			Montant sollicité :	32 830,00 €	

Règlements : Chèque bancaire ou virement à l'Ordre du Conservatoire d'Espaces Naturels de l'Allier
Domiciliation bancaire : Crédit Coopératif Chastellaines Banque 42859 - Guichet 00095 - Compte n°2310289629003 03

Le Président du Conservatoire
d'espaces naturels de l'Allier,
Bernard DRVOUCOUX
**Document de travail,
provisoire**

Le CEN Allier est une association déclarée, régie par la loi 1901, non assujettie à la TVA suivant l'article 203B
du Code Général des Impôts et identifiée sous les codes suivants : SIRET 303 649 507 00044, APE 925 ZL

Conservatoire d'Espaces Naturels de l'Allier
(anciennement Conservatoire des Sites de l'Allier)
Maison des associations - Rue des Ecoles - 03500 CHÂTEL DE NEUVRE
Tel : 04 70 42 89 34 - Fax : 04 70 42 27 58 - Mail : conservatoire.allier@espaces-naturels.fr
Association Loi 1901 - Affiliée au Conservatoire d'Espaces Naturels d'Anvergne
Membre du réseau national des Conservatoires d'Espaces Naturels



Syndicat mixte du Pays de la vallée
de Montluçon et du Cher
67 rue boulevard de Courtais
03100 MONTLUÇON

Budget prévisionnel	/
	INA-HTCH 74 12 0600

A Châtel-de-Neuvre, le /

**Animation déléguée du site Natura 2000 "Gorges du Haut Cher"
année 2013**

Ref:

Intitulé de la mission	Descriptif des actions	Quantité	PU	Montant TTC	
Animation générale					
Appui à la contractualisation de la Charte Natura 2000	Réponses aux sollicitations	1,0 j	460 €	3 220,00 €	
	Réalisation des diagnostics parallèles	6,0 j			
Appui à la contractualisation de contrats Natura 2000	Communication auprès des propriétaires/ayants-droits	1,0 j	460 €	1 380,00 €	
	Aide technique au montage de contrats	2,0 j			
Aide technique à la mise en œuvre de projets favorables à la préservation de la biodiversité	Appui technique à la mise en œuvre des ateliers du Paysage	1,0 j	460 €	920,00 €	
	Appui technique à la mise en œuvre du projet de développement de la vallée de Chambonchard	1,0 j			
Articulation technique et financière	Articulation technique de la mission avec les services du Pays de Montluçon	3,0 j	460 €	4 600,00 €	
	Préparation et animation du comité de pilotage (bas de 2 réunions)	3,0 j			
	Programmation technique et financière de la mission	1,0 j			
	Suivi et évaluation de la mission	2,0 j			
	Elaboration du programme d'actions 2014	1,0 j			
	Mise à jour de l'espace Internet dédié	1,5 j			
Communication, information, formation	Réponses aux sollicitations des porteurs de projets, services de l'Etat	1,5 j	460 €	1 380,00 €	
Interprétation et valorisation pédagogique	Cotation de livres pédagogiques (1)	2,5 j	460 €	3 150,00 €	
	<i>Prestation externe : acquisition (AD-ATER) - sous réserve de réception du devis</i>		1 000,00 €		
	<i>Prestation externe : acquisition graphique (Pays de l'Allier) - sous réserve de réception du devis</i>		450,00 €		
	<i>Prestation externe : Impression (L'Alouette) - sous réserve de réception du devis</i>		350,00 €		
Suivi des procédures et réglementations	Suivi de la mise en œuvre de documents territoriaux de planification	1,0 j	460 €	2 300,00 €	
	Appui technique aux évaluations d'incidences de projets, programmes	4,0 j			
Actions liées à la gestion de l'eau	Préparation et animation d'une réunion du groupe de travail "milieux aquatiques et qualité de l'eau"	1,0 j	460 €	2 070,00 €	
	Suivi et participation au SAGE Cher amont	0,5 j			
	Actualisation du diagnostic socio-économique (thématique "Eau")	3,0 j			
Actions de gestion des milieux naturels	Suivi de la mise en œuvre du Contrat Natura 2000 "Restauration des landes de Nendin"	1,0 j	460 €	460,00 €	
Etudes et suivis scientifiques	Actualisation du tableau de bord	1,0 j	460 €	3 220,00 €	
	Inventaire et caractérisation du statut des mégaphorbiaies et de la Corchule à corps fin	6,0 j			
		<i>Total jours :</i>	44,0 j		
				Frais de missions dont déplacement (AR estimé à 1,80 km/j) :	2 000,00 €
				Montant Total de la mission :	24 700,00 €
			Subvention allouée :	100% 24 700,00 €	
				Montant sollicité :	24 700,00 €

Règlements :
Chèque bancaire ou virement
à l'Ordre du Conservatoire d'Espaces Naturels de l'Allier

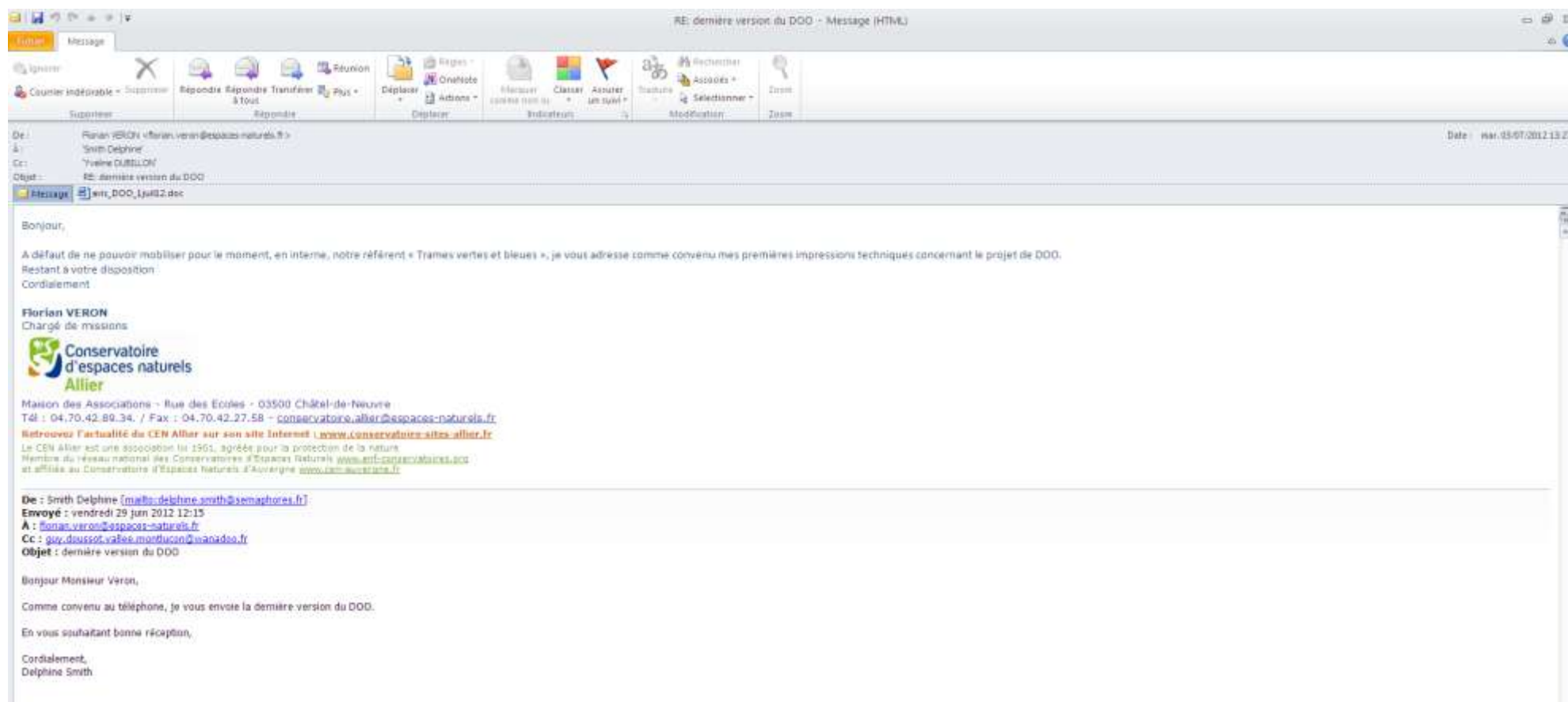
Domiciliation bancaire
Crédit Coopératif Chassignières
Banque 42359 - Guichet 00095 - Compte n°21028902903 03

Le Président du Conservatoire
d'espaces naturels de l'Allier,
Bernard DEVOLUCOUX
**Document de travail,
provisoire**

Le CEN Allier est une association déclarée, régie par la loi 1901, non assujettie à la TVA suivant l'article 201B du Code Général des Impôts et identifiée sous les codes suivants : SIRET 593 649 587 00044, APE 925 Z.

Conservatoire d'Espaces Naturels de l'Allier
(anciennement Conservatoire des Sites de l'Allier)
Maison des associations - Rue des Ecoles - 03100 CHÂTEL DE NEUVRE
Tel : 04 70 42 89 34 - Fax : 04 70 42 27 53 - Mail : conservatoire.allier@espaces-naturels.fr
Association Loi 1901 - Affiliée au Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne
Membre du réseau national des Conservatoires d'Espaces Naturels

ANNEXE 15



The screenshot shows an email client interface with the following details:


- Subject:** RE: dernière version du DDO - Message (HTML)
- Sender:** Florian VERON <florian.veron@espaces-naturels.fr>
- Recipient:** Smith Delphine
- CC:** Yveline DURILLON
- Object:** RE: dernière version du DDO

The email body contains the following text:

Bonjour,

A défaut de ne pouvoir mobiliser pour le moment, en interne, notre référent « Trames vertes et bleues », je vous adresse comme convenu mes premières impressions techniques concernant le projet de DDO.
Restant à votre disposition
Cordialement

Florian VERON
Chargé de missions



Maison des Associations - Rue des Ecoles - 03500 Châtel-de-Neuvre
Tél : 04.70.42.80.34 / Fax : 04.70.42.27.58 - conservatoire.allier@espaces-naturels.fr
Retrouvez l'actualité du CEN Allier sur son site Internet : www.conservatoire-sites.allier.fr

Le CEN Allier est une association loi 1901, agréée pour la protection de la nature.
Membre du réseau national des Conservatoires d'Espaces Naturels www.cnf-conservatoires.org
et affiliée au Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne www.cen-auvergne.fr

De : Smith Delphine [<mailto:smith.delphine.smith@semaphores.fr>]
Envoyé : vendredi 29 juin 2012 12:15
À : florian.veron@espaces-naturels.fr
Cc : guy.dussot.valee.montucan@wanadoo.fr
Objet : dernière version du DDO

Bonjour Monsieur Veron,

Comme convenu au téléphone, je vous envoie la dernière version du DDO.

En vous souhaitant bonne réception,

Cordialement,
Delphine Smith



Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays de la vallée de Montluçon et du Cher

Contribution technique à l'élaboration du Document d'Orientation et d'Objectifs
29 juin 2012

Les éléments exposés ci-dessous émanent d'une analyse technique du projet de DOO et particulièrement de son orientation IV : "Valoriser et préserver le patrimoine naturel et paysager du territoire".

Cette analyse se base notamment sur les missions d'animation des sites Natura 2000 des "gorges du Haut Cher" et des "gîtes de Hérisson", déléguées au Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier respectivement par le Pays de la vallée de Montluçon et du Cher et par la commune d'Hérisson.

Ce document ne constitue donc pas un avis du Conseil d'administration du CEN Allier.

Orientation IV (p. 53) :

Action 1 : Révéler les identités du Pays

Au regard des prescriptions et recommandations développées pour les 2 orientations de cette action, les indicateurs de suivi peuvent être plus ambitieux, notamment en écho aux recommandations :

- Nombre de démarches de classement de haies et linéaire total concerné
- Nombre d'actions de sensibilisation (et surface du territoire concerné) auprès des collectivités et exploitants agricoles.

D'une manière générale, l'utilisation d'indicateurs nécessite l'élaboration d'un état de référence (état "zéro") chiffré. Ce dernier est-il élaboré ? Ne serait-il pas pertinent de l'inclure ?

Action 2 : Préserver et valoriser les continuités écologiques

Au niveau de la dénomination de cette action, il me paraîtrait plus intégrateur de mettre en évidence la notion de "cœurs de biodiversité", notion à la base du dispositif Trames vertes et bleues.

Ex : "préserver et valoriser les cœurs de biodiversité et leurs continuités écologiques".

2.1- Prescription d'ordre général : Intégrer un volet environnemental dans les documents d'urbanisme.

Ne serait-il pas pertinent de développer les lignes directrices de ce volet environnemental (élaboration d'un diagnostic, prise en compte du patrimoine "remarquable" (cœurs de biodiversité) et du patrimoine "ordinaire" (corridors écologiques, entités fonctionnelles telles que les futures trames vertes et bleues, outils mobilisables pour mieux préserver ce patrimoine, ...)



2.2 – Prendre en compte les trames vertes et bleues :

Par définition, le concept de trames se fonde sur la nécessité de connecter les réservoirs ou cœurs de biodiversité. A ce titre, des habitats naturels, habitats d'espèces et entités plus larges (*sites remarquables*) sont déjà identifiés sur le territoire du Pays par des partenaires variés (services de l'Etat, associations, ...).

Au-delà des cours d'eau et mares, éléments mis en exergue dans les prescriptions du point 2.4, il s'agit des zones humides avec un intérêt particulier aux têtes de bassin, des landes (landes à Buis, landes sèches, mésotrophes et humides réparties sur les contreforts de la vallée du Cher et du Bassin de Montluçon ainsi qu'au sein de certains massifs forestiers, ...). Le territoire du Pays possède un intérêt particulier concernant les landes car il s'agit d'une des principales zones de présence de landes de plaine à l'échelle régionale et que ces landes sont en limite d'influence climatique atlantique.

Selon les échéances de validation du SCOT, ne serait-il pas opportun d'utiliser le diagnostic du SRCE ?

J'émet un avis réservé sur la pertinence de la carte p. 63, trop vague et minimaliste. La Trame verte semble réduite – à tort – à une connexion entre des massifs forestiers isolés. La conception de cette trame sera, à travers les déclinaisons locales du futur Schéma Régional de Cohérence Ecologique, plus large, avec une cartographie des cœurs de biodiversité et des éléments fragmentants (infrastructures de transport, spatialisation forte des exploitations agricoles, parcs de chasse commerciale, ...).

I

ANNEXE 16

Internet Explorer

actualités

Natura2000 en bref Le site des gorges du Haut-Cher Découvrir, Agir

Découvrir, Agir

- ▶ Découvrez le site
- ▶ Vous aussi, agissez !
- ▶ Evaluer les incidences d'un projet
- ▶ Les actions réalisées
- ▶ **Toutes les actualités**
- ▶ Espaces de travail

Accès réservé

Connexion

Accueil > Découvrir, Agir > Toutes les actualités


Toutes les actualités

Juin 2012 : des actions de sensibilisation renforcées auprès des jeunes !


Parmi les actions de sensibilisation actuellement mises en œuvre dans le cadre de l'animation du site Natura 2000, le Pays de la vallée de Montluçon et le CEN Allier ont souhaité cette année, en accord avec le comité de pilotage du site, accentuer les actions d'animations auprès des enfants.

Ainsi, le Conservatoire, l'ADATER et le CPIE du Pays de Tronçais ont réalisé 2 animations nature au cours du mois de mai.

La première, menée le 19 mai en partenariat avec la Communauté d'agglomération de Montluçon, a permis à 26 enfants des centres de loisirs des Réaux et de Jean Nègre (Montluçon) de découvrir la biodiversité des landes de Nerdre et de tester, en "grandeur nature", la maquette du futur livret pédagogique du site : les landes du Pays de la vallée de Montluçon et du Cher.



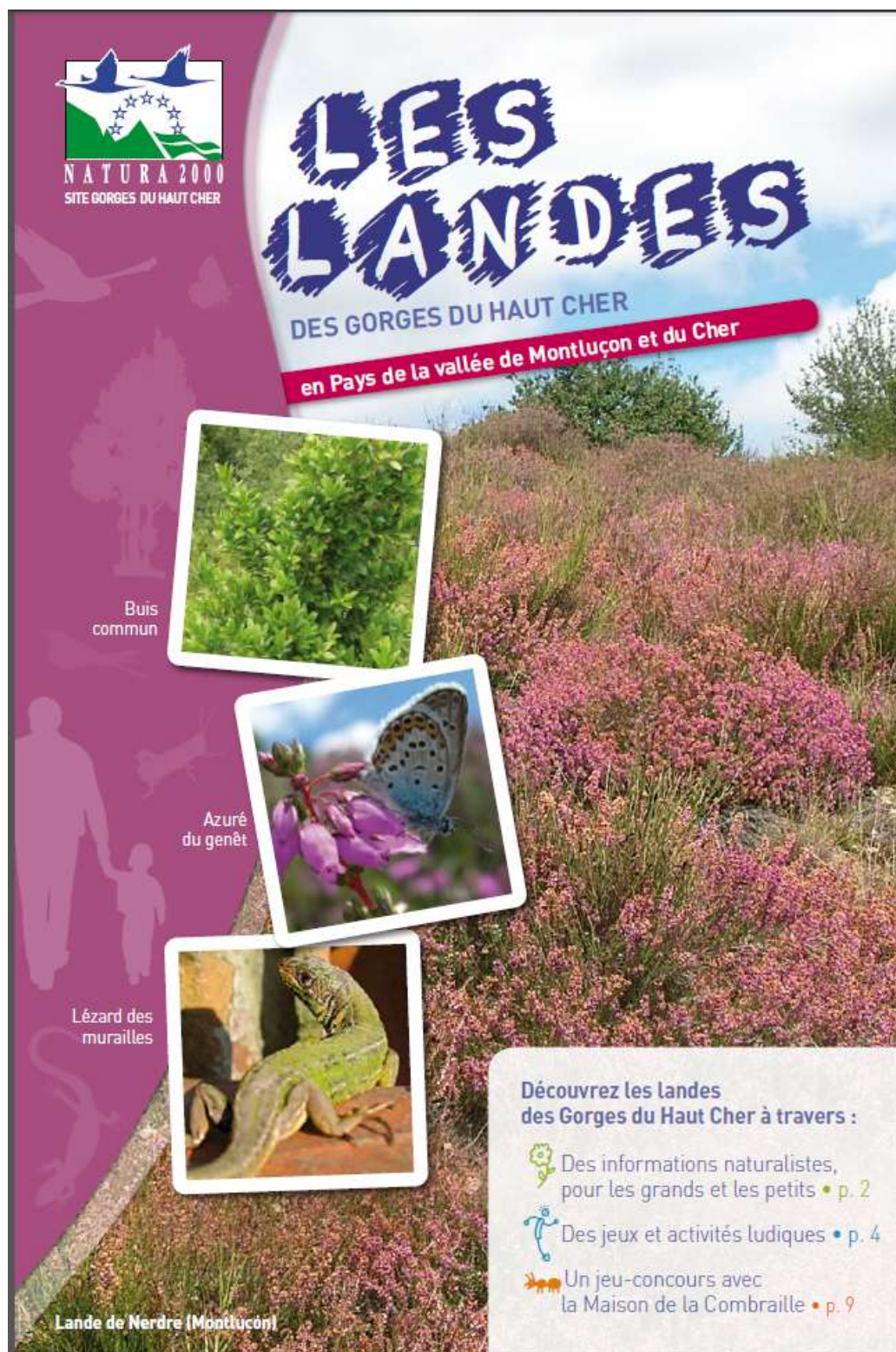
La seconde s'inscrivait quant à elle dans le programme d'une manifestation proposée le 30 mai dernier par le Conseil municipal Jeunes de Lavault-Ste-Anne. Les enfants et le public ont ainsi observé la faune et la flore des bords du Cher et la richesse biologique des pelouses, (=surfaces herbacées pauvres en éléments nutritifs), habitat naturel patrimonial des gorges.



ANNEXE 17



ANNEXE 18



Qu'est-ce qu'une lande ?

La lande est un milieu naturel dominé par des arbustes de la famille des Ericacées et se développant sur des sols pauvres en éléments nutritifs. Plusieurs types de landes peuvent être observés, selon la végétation, la nature du sol, les conditions climatiques...

La lande à buis (ci-contre) et la lande sèche à bruyère cendrée (en fond) sont les plus représentatives des Gorges du Cher et des Côtes de Nérdre.

Un milieu aux douces couleurs...

La lande à Bruyère cendrée et à Callune vulgaire étale sa couleur rose éclatante dès le mois de juillet. Si elle est parsemée par endroit de jaune, il s'agit sans doute de l'Ajonc nain, du Genêt poilu ou encore du Genêt à balais.

Une terre de chasse et de conquête...

Les landes hébergent de nombreux reptiles, tel le Lézard vert (ci-dessus). L'été, cet animal à sang froid alterne entre exposition et discrétion afin de réguler sa température corporelle (thermorégulation).

Certains prédateurs utilisent les landes comme zone de chasse tel le rare Circaète Jean-le-Blanc (en haut) ou la Barbastelle d'Europe (ci-contre).

Malgré la douceur de sa coloration, la Callune vulgaire (à droite) a la particularité de dégager des substances toxiques par ses racines, limitant ainsi le développement d'autres plantes.

Landes à Buis

Lézard vert

Barbastelle d'Europe

L'Ajonc d'Europe, comme son cousin (Ajonc nain ci-contre), reste inoubliable à qui s'y tient !

Les landes des Gorges du Haut Cher, des milieux naturels rares

De grandes étendues de landes sont encore bien présentes dans la Combraille et le bassin montluçonnais. Ces milieux naturels sont malgré tout devenus rares à l'échelle du département et de l'Europe. Aussi sont-elles reconnues d'intérêt européen (réseau Natura 2000). De nombreuses landes disparaissent sous (effet de l'urbanisation, de l'incompatibilité de certaines pratiques (plantation de résineux, carrière...) ou, au contraire, de leur abandon (évolution naturelle en milieu forestier).

Le Criquet des ajoncs, identifiable grâce à ses pattes rouges, fait preuve d'originalité par la centaine d'espèces présente en France: il est le seul criquet à ne dépendre que d'une plante pour sa reproduction, l'Ajonc nain.

Des landes et des hommes...

En dehors des zones très pentues, les landes sont issues de défrichements anciens et ont par la suite subsisté grâce au pâturage. Ces milieux peu productifs sont aujourd'hui abandonnés, laissant libre cours à leur évolution en milieu forestier. Ainsi, ces paysages typiques disparaissent peu à peu de même que la biodiversité spécifique de ces milieux. Afin de maintenir cette diversité de paysages, de milieux et d'espèces, des actions de conservation sont entreprises, comme vous pouvez l'observer sur les Côtes de Nérdre (Montluçon).

Callune vulgaire



1 Busard Saint Martin : Ma robe grise avec le bout de mes ailes noir signifie que je suis le mâle. Contrairement au Busard Cendré, je n'ai pas de bande noir sur le dessous des ailes.

2 Éphippigère : Je suis un insecte à 6 pattes et fais partie de l'ordre des sautelles car j'ai de longues antennes.

3 Argepe : Je suis un insecte à 8 pattes et je tisse ma toile dans la végétation haute près du sol. On me distingue facilement par ma robe jaune rayée de noir.

4 Lièvre d'Europe : Contrairement au Lapin, je ne creuse pas de terrier pour me cacher mais je me fabrique un nid à même le sol, dans une végétation assez haute.

5 Campagnol terrestre : Je suis un petit rongeur très discret. Je possède une longue queue et un pelage brun. Je suis plus petit que les rats mais plus gros que les mulots et les souris.

RECONSTITUE LES MOTS

La biodiversité, c'est ce que forme l'ensemble des espèces animales (Mamm....., Ois....., Rept....., Ins....., Amp....., etc.), végétales et des milieux dans lesquels ils vivent !

C'est aussi toutes les relations existantes entre ces espèces et ces milieux (Préd....., cha... alim....., etc.)

A chacun son indice de présence

La Lande des Gorges du Haut Cher accueille de nombreux animaux sauvages. Ils vivent discrètement, cachés dans ce paysage ouvert, mais peuvent laisser assez d'indices à celui qui les cherche.

5 INDICES

Observe ces indices :



Sauras-tu retrouver à quel animal correspond chaque indice ?

Sur les chemins de terre...

Mulot : _____

Lapin : _____

Sur une pierre, une branche...

Belette : _____

Coronelle lisse : _____

Grive muscière : _____

DEVELOPPE TON COORDEE

À l'abri des regards, trouve une plante qui sent fort. Brosse sa feuille pour libérer l'odeur! puis demande à ton voisinage de retrouver cette même plante.

Le premier qui trouve choisit la plante suivante.

Les plantes qui poussent dans les landes sont peu nombreuses mais parfaitement adaptées aux sols pauvres et acides.

Elles permettent, avec leurs racines, de protéger et de retenir le sol et offrent aux insectes de quoi assurer leur cycle de vie.

TESTE TES SENS DE MORSERATION

Sauras-tu retrouver ces trois espèces autour de toi ?

Celle-ci ton échantillon de Culture vulgaire :

Celle-ci 3 pétales et une aiguille d'un autre nom :

Celle-ci une feuille de bus :

POUR LES ENFANTS

Voici un aperçu des espèces typiques que l'on peut rencontrer dans les landes. Retrouve, pour chacune d'entre elles, sa silhouette ainsi que l'anecdote associée.

A / Ma croissance très lente rend mon bois très dur et recherché pour l'artisanat.

B / Invisible une fois posé au sol, mon chant se crémoussole ressemblant à celui d'un insecte : La Courtilière.

C / Je suis un Orthoptère. Caché dans une plante piquante, j'émet un cri strident en traitant mes ailes avec mes pattes.

D / Lorsque je suis larve, je me nourris d'une plante locale. Une fois adulte, je butine les fleurs saugrenues.

E / Comme d'autres reptiles, je me nourris de divers invertébrés et joue lentement mon rôle d'insectivore.

F / Prédateur de toujours, je reste encore trop rare pour remplir pleinement mon rôle dans la chaîne alimentaire.

4 TOUT DE NOUVEAU

Dessine la silhouette d'un animal de ton choix et écris une devinette à son sujet :

La Lande pour les insectes

De nombreux insectes (papillons, abeilles, coléoptères, sauterelles, criquets...) pondent, se cachent et se nourrissent dans les landes.

Ils sont tous très utiles :

- Lorsqu'ils se font manger, ils font vivre beaucoup d'oiseaux et de mammifères insectivores (passereaux, chauve-souris, hérisson...)
- Certains assurent la pollinisation des végétaux en permettant aux plantes de faire des graines pour qu'elles puissent repousser plus tard.
- D'autres se chargent de décomposer la matière organique (feuilles mortes, branches, cadavres...) contribuant à créer et alimenter le sol.



ART
(art réalisé avec des éléments naturels)

Pour réaliser ton insecte, trouve autour de toi quelques éléments naturels (feuilles, branches, herbes...) que tu utiliseras pour faire...

- 1 tête
- 1 petit corps (pour le thorax)
- 1 grand corps (pour l'abdomen)
- 6 pattes
- 2 antennes
- 2 ou 4 ailes (mais beaucoup d'insectes n'en n'ont pas).

Dispose tous ces éléments sur le schéma puis colle-les dès que tu peux.



OBSERVEZ ÉCOUTEZ

La biodiversité est bien présente dans les paysages des Gorges du Haut-Cher même si elle n'est pas toujours facile à voir...

Pendant 1 minute, ferme les yeux, tend l'oreille et compte les oiseaux qui chantent ou crient tout autour de toi.

→ Note ici ton chiffre : _____

Pendant 5 minutes, cherche et compte dans la lande les différents criquets et sauterelles que tu rencontres.

→ Note ici ton chiffre : _____

Pendant 5 minutes, cherche et compte dans la lande les différents papillons que tu rencontres.

→ Note ici ton chiffre : _____

RECONNAÎTRE & NOMMER SOUSVENTES & SOUSVENTES & SOUSVENTES & SOUSVENTES &

Participe au jeu-concours de la Maison de la Combraille

Pour cela, il te suffit de prendre une photo des pages 10 et 11 de ce livret, une fois remplies, et de l'envoyer par mail à : maisondelacombraille@orange.fr



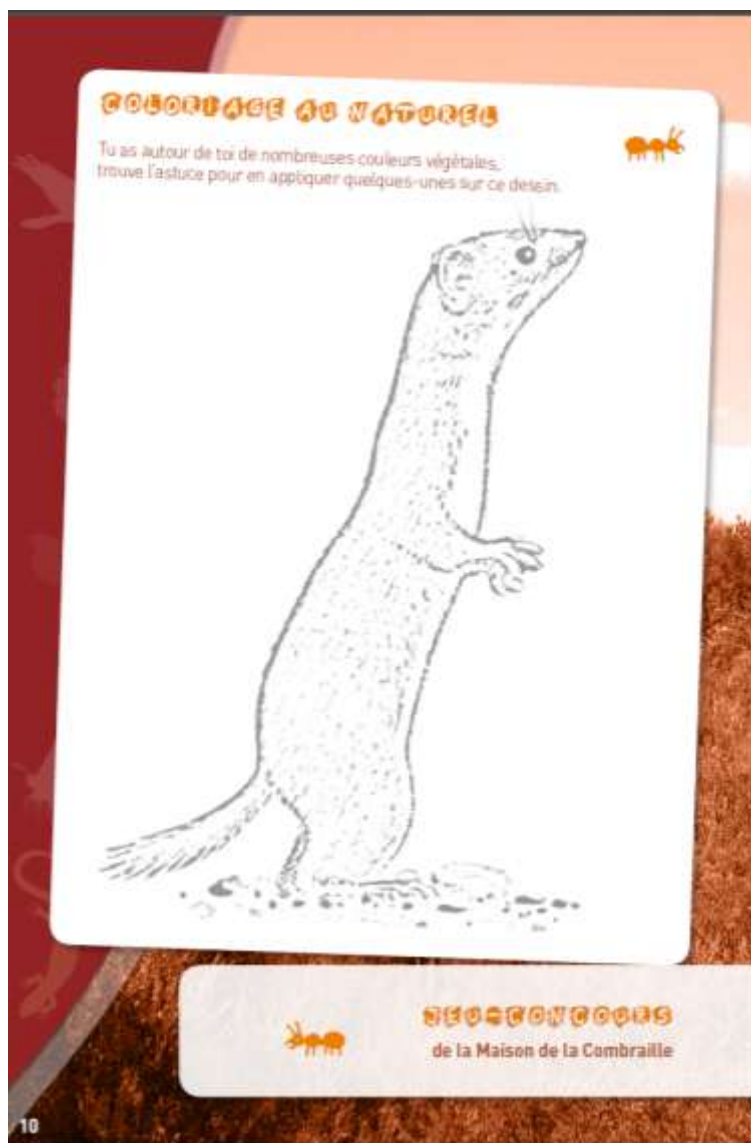
Les clichés reçus seront postés sur le blog de la Maison de la Combraille :

<http://maisondelacombraille.over-blog.com>



N'hésite pas à :

- visiter ce blog pour te tenir informé de la remise des récompenses,
- visiter ou revisiter la Maison de la Combraille (Place Pierre-Bitard, Marcillat-en-Combraille, 04 70 51 10 23).



Où observer les landes du Pays de la vallée de Montluçon et du Cher ?

Des landes à bruyère cendrée s'observent sur Saint-Marcel-en-Marcillat, Désertines (la Petite Suisse) ou sur les Côtes de Nerdre, à Montluçon.

Vous trouverez sur ce site de nombreux sentiers aussi bien pour les piétons que pour les vélos. Veuillez respecter ces milieux fragiles. Vous pourrez également découvrir un verger conservatoire et des panoramas insaisissables.

Vous pouvez observer des landes à buis depuis le Château de l'Ours (Sainte-Thérènce) ou bien à Lignerolles sur le chemin descendant à la passerelle du Cher où vous pourrez profiter de la rivière et de ses abords (escalade, pêche...).



Ce livret est conçu dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 des "Gorges du Haut-Cher" par le CEN Allier et l'ADATER.

Ce site s'étend de Mazirat à Montluçon.

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats naturels. Natura 2000 concilie préservation de la nature et préoccupations socio-économiques.



Ce site est porté par le Pays de la vallée de Montluçon et du Cher
(contact : 04 70 05 70 70)



Contact CEN Allier : 04 70 42 89 34

Pour en savoir plus :

<http://gorges-haut-cher.n2000.fr>

Partenaires techniques et financiers :



ANNEXE 19



Mise en œuvre du contrat Natura 2000 * Restauration des landes de Nerdre *

Compte-rendu de la réunion de travail
Commune/Communauté d'agglomération de Montluçon
Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier
le 15 novembre 2012, Montluçon

Étaient conviés :

- Commune/Communauté d'agglomération de Montluçon : F. POYLL, E. BAJARD
- Pays de la vallée de Montluçon et du Cher : C. CHITO, Y. DUBILLON
- CEN Allier : B. DEVOUCOUX, J.-P. BARBE, N. GAGNEPAIN, E. COURNEZ, E. CADE, F. VERON, A. SIBLOT
- CEN Limousin : M. BONHOMME
- Conservatoire Botanique National du Massif Central : L. SEVRE

Étaient présents :

- Commune/Communauté d'agglomération de Montluçon : P. ROUILLON, E. BAJARD
- CEN Allier : B. DEVOUCOUX, J.-P. BARBE, N. GAGNEPAIN, E. COURNEZ, E. CADE, F. VERON, A. SIBLOT
- CEN Limousin : M. BONHOMME

Ordre du jour :

- Mise en œuvre du contrat Natura 2000 * Restauration des landes de Nerdre *
 - o Etat d'avancement
 - o Expertise des résultats intermédiaires
 - o Perspectives

Porter à connaissance :

- Cahiers des charges des travaux de restauration
- Cartes de localisation des travaux projetés
- Points d'avancements (*comprenant cartes*) des travaux réalisés
- Synthèses d'information et de sensibilisation du projet
- Point d'avancement du suivi scientifique et technique du projet
- Plan de gestion du site (2011-2015)

La rencontre a lieu sur les côtes de Nerdre (*Montluçon*). B. DEVOUCOUX, E. COURNEZ et F. VERON débütent la rencontre en précisant son objet, à savoir :

- porter une évaluation collégiale avec la Commune et l'ensemble des partenaires du projet sur les actions menées et les premiers résultats obtenus ;
- apporter des réponses techniques et scientifiques aux interrogations et craintes exprimées par la Commune de Montluçon (*COPIL du site Natura 2000 du 20/09/12 et rencontre Pays-Commune de Montluçon-CEN du 23/10/12*).

L. SEYTRE (*excusé*) et M. BONHOMME, dont la participation est remerciée, ont été conviés comme experts scientifiques et techniques afin, d'une part, d'évaluer de manière factuelle et objective les premiers résultats de ces travaux et, d'autre part, de confirmer voire d'adapter les modalités de leur mise en œuvre.

E. BAJARD rappelle tout d'abord que le Domaine de Nerdre bénéficie de nombreux intérêts pour la population du pays montluçonnais. Ce site est très fréquenté pour la promenade, la pratique d'activités de loisirs et/ou sportives, ... Une attention particulière doit de fait être portée sur la perception des travaux, en termes d'information et de sensibilisation, d'impacts visuelle et paysagère. A cet égard, E. BAJARD précise que le pas de temps du Contrat Natura 2000 (*5 années*) ne permet pas, selon lui, un étalement suffisant des actions.

Par ailleurs, E. BAJARD exprime des interrogations quant aux premiers résultats obtenus, au regard d'une part de la flore actuellement rétabli sur les zones travaillées et, d'autre part, d'une capacité de reprise de la banque de graines du sol surestimée. Ces interrogations amènent la Commune à nuancer l'évaluation des travaux portée par le CEN Allier et donc l'atteinte des objectifs recherchés.

Afin de confronter ces évaluations, F. VERON rappelle, succinctement, le contexte de ces travaux :

- La lande de Nerdre est xérophile (*sèche*) collinéenne atlantique à Genêt poilu et Bruyère cendrée.
 - L'ensemble du site est inclus dans le site Natura 2000 "Gorges du Haut Cher", la lande constituant un habitat d'intérêt communautaire.
 - L'état de conservation de la lande fluctue à l'échelle du site : il est considéré comme bon dans les zones escarpées, où la roche affleure ; moyen à mauvais dans les zones au sol plus profond. Les différents sols présents sur le site (*profondeur, capacité de rétention en eau, acidité et richesse trophique*) sont donc un facteur de variation de cet état de conservation, de même que l'histoire des usages menés (*pâturage, mise en culture, ...*).
- Ainsi, les landes ne représentent pas l'optimum écologique de l'ensemble du site.*
- En vue d'une gestion adaptée du patrimoine naturel du site et particulièrement des landes, la Commune de Montluçon et le Conservatoire ont signé une convention de gestion 2007-2017 sur les parcelles communales concernées.
 - Le Conservatoire a conforté son engagement sur le site par l'acquisition, en 2010, de 6 ha de landes présentes sur une parcelle privée riveraine. *Ce partenariat et l'investissement du Conservatoire sur le site a abouti à l'élaboration d'un plan de gestion 2011-2015.*
 - En 2008-2009, Le Conservatoire s'est engagé dans la constitution d'un programme d'intervention destiné à restaurer les zones de landes du site en mauvais état de conservation. Ce travail a été défini de manière concertée avec la Commune de Montluçon et le Comité de pilotage du site Natura 2000 et en lien étroit avec M. BONHOMME, personne ressource du CEN Limousin.
 - Le CEN Allier a intégré ce programme d'intervention dans un contrat Natura 2000, déposé à la Direction Départementale des territoires de l'Allier en novembre 2009.
 - Le CEN Allier, maître d'ouvrage de ce contrat Natura 2000, a engagé la mise en œuvre des travaux en décembre 2010.

Enfin, quelques éléments d'écologie sont rappelés :

- La lande constitue, au-delà des zones très escarpées et soumises à des conditions extrêmes (*érosion, vent, ...*) un milieu de transition entre des stades de végétations pionnières et herbacées et des stades forestiers. Ce stade de transition est né de défrichements historiques répétés.
- Le maintien des landes, en dehors de celles présentes dans les zones escarpées (= *landes climaciques, c'est-à-dire stables dans le temps*), est donc lié aux usages anthropiques et notamment aux pratiques agricoles traditionnelles (*pâturage, utilisation de la bruyère, de la litière, ...*). Faute de gestion, la lande disparaît peu à peu. Son état de conservation se dégrade donc (*évolution régressive de son optimum écologique*).
- 2 types de lande " dégradées " sont présents sur le site :
 - o des zones de lande dépérissante, c'est-à-dire constituées de chaméphytes (*bruyère, callune, ...*) âgées et mortes (*accumulation de litière*) et d'essences pré-forestières dynamiques (*Fougère aigle, merisier, ...*). Ces zones ne bénéficient d'aucune capacité de régénération (*litière importante, filtrant tout ensoleillement et rendant impossible toute pousse de chaméphytes*)
 - o des zones de lande mûre. En comparaison aux zones dépérissantes, l'évolution des chaméphytes est ici moins avancée. Leur maintien (*viabilité, capacité de floraison*) est encore possible.

F. VERON précise que les modalités de restauration établies par le CEN Allier en lien avec le CEN Limousin intègrent chacune de ses caractéristiques :

Type de lande	Intitulé Action	Descriptif Action
Zone de lande dépérissante	GH1	retrait de la végétation et décapage superficiel de la litière
Zone de lande dépérissante et colonisée par la Fougère aigle	GH2	retrait de la végétation, décapage superficiel de la litière et destruction des rhizomes de fougères par hersage
	GH3	Broyage répétée des repousses de fougères
Zone de lande mûre	GH4	Ecimage = Broyage haut de la végétation
Zone de lande mûre ou dépérissante et colonisée par des genêts adultes	GH5	Broyage des genêts adultes avant actions de décapage ou d'écimage (broyage haut)

Chaque zone de travail est ensuite analysée sur le terrain. Les localisations des éléments rapportés ci-après font référence à la carte jointe au présent compte-rendu.

Zone Ouest :

- Etat initial : lande dépérissante
- Prévisionnel d'intervention : Action GH1, étalée sur 3 années (2011-2012-2013).
- Point d'avancement technique : les tranches réalisées en 2011 et 2012 sont conformes au prévisionnel
- Analyse des 1^{er} résultats : reprise de végétation très faible en 2011, principalement dû à la météorologie printanière (*sécheresse*). Sur la zone travaillée début 2011 et dont la repousse a bénéficiée jusqu'alors de 2 saisons de végétation, des repousses de Bruyère cendrée, Callune vulgaire, Genêt à balais sont observées aux côtés d'espèces pionnières.

F. VERON exprime que ces premiers résultats sont conformes aux attentes et objectifs du Conservatoire, la présence d'espèces pionnières telles que la Ronce répondant au principe de successions végétales.

E. BAJARD s'interroge quant à l'importance de la Ronce et du Genêt. Le décapage lui semble, de plus, être opéré trop profondément, supprimant de fait la banque de graines du sol. Des nuances sont également portées quant à la compétence technique de l'opérateur des travaux.

Concernant le développement d'une flore pionnière telle que la Ronce, M. BONHOMME précise que les résultats sur cette zone sont similaires à ceux obtenus dans le Limousin à ce stade de mise en œuvre. La Ronce s'est développée sur les zones travaillées car elle consomme les lambeaux de la végétation ancienne (*racines, souches, ...*) en cours de décomposition. Cette niche trophique est temporaire. La ronce n'est pas dans son optimum de développement. D'ailleurs, les individus de ronces présents sont traçants et cherchent des zones refuges pour s'alimenter. Il rappelle que, d'une manière générale, la reprise de végétation d'une lande sèche n'est pas aussi dynamique que celle d'une lande humide. Malgré cela et intégrant en effet la contrainte de la météorologie du printemps 2011, les espèces chaméphytes typiques de la lande sont bien observées sur la zone, en nombre. L'arrachage de quelques pieds confirme qu'il s'agit à la fois d'une reprise d'individus adultes broyés préalablement au décapage et d'une germination de graines. Quant à la profondeur du décapage réalisé, M. BONHOMME détermine que celle-ci peut effectivement être revue à la baisse mais qu'il ne s'agit pas d'un élément bloquant de l'objectifs recherché (*seul effet = retard temporel de la reconquête de la lande*).

F. VERON précise qu'en raison des exigences écologiques des chaméphytes (*développement sur sols superficiels, pauvres ...*), le Conservatoire recherchait volontairement un décapage accru des premiers horizons du sol. Quant à la mise en œuvre de cette action, il confirme qu'une sensibilisation préalable du prestataire a été effectuée.

A. SIBLOT affirme suivre l'intégralité des travaux réalisés sur le site au titre du Contrat Natura 2000.

Concernant le Genêt à balais, dont quelques taches se développent, l'ensemble des parties s'accordent sur la nécessité de suivre son évolution.

E. CADE et F. VERON précisent que les suivis photographique et phytosociologique engagés apporteront tous les éléments nécessaires.

Concernant le dernier secteur de cette zone dont le décapage est programmé début 2013, E. BAJARD exprime le souhait de la Commune de :

- reporter les travaux afin d'avoir préalablement un meilleur recul des suivis (*évolution de la Ronce, du Genêt à balais*);
- changer de protocole d'intervention afin d'y opérer un écimage, moins traumatisant visuellement.

Concernant le report des travaux, B. DEVOUCOUX, J.-P. BARBE, N. GAGNEPAIN, E. COURNEZ et F. VERON s'accordent sur la nécessité d'assoir les premiers résultats de ce projet avec les élus, les partenaires techniques et la population de ce territoire et se disent favorables à un report des actions de décapage de 2013 à 2014.

Concernant la mise en œuvre d'un écimage, M. BONHOMME alerte sur la vision à court terme de cette technique. En effet, au-delà de la stimulation des individus qu'apporte le broyage à hauteur (*écimage*), les niches de régénération (*retrait de la litière*) ne sont quant à elles pas restaurées. L'effet "coup de fouet" de l'écimage étant temporaire, cette action, seule, ne permet pas le retour d'une lande dans un bon état de conservation.

Par ailleurs, l'impact visuel du décapage est certes avéré, mais temporairement. Il est plus pertinent de bien sensibiliser sur cette notion de temps que de revoir les objectifs de restauration de la lande.

F. VERON confirme l'importance de cette notion de niche de régénération et précise que l'objectif de sa restauration sur le site est partagé par le Conservatoire Botanique National du Massif Central.

Zone de dépôt des matériaux extraits :

Les différentes parties observent cette zone de dépôt et particulièrement le régallement opéré par le Prestataire du Contrat début 2012.

Comme sollicité au cours du 1^{er} trimestre 2012, F. VERON interroge la Commune de Montluçon quant à l'accord donné par cette dernière au prestataire. En effet, le CEN Allier intègre l'exportation comme modalité des cahiers des charges des actions du Contrat Natura 2000.

L'évolution d'une telle modalité doit être confirmée par le Conservatoire, maître d'ouvrage et responsable auprès des partenaires institutionnels techniques et financiers.

E. BAJARD affirme qu'il n'a pas connaissance d'un tel accord.

Au regard du volume de terre étalé et de la reprise de la végétation, les différentes parties s'accordent sur la nécessité de réaliser une gestion adaptée.

P. ROUILLON évoque l'idée d'un aménagement de cette zone (*plantation*), complémentaire à l'aire de pique-nique riveraine.

F. VERON réaffirme enfin que toute autre action de décapage devra être accompagnée d'une exportation des matériaux à l'extérieur du site.

Zone Est :

- Etat initial : lande mûre ; lande dépérissante
lande dépérissante colonisée par la Fougère aigle
tâches de genêts à balais adultes
- Prévisionnel d'intervention : Action GH4 sur 1 secteur de lande mûre
Action GH1 sur la lande dépérissante, étalée sur 3 années (2011-2012-2013) et avec préalablement, sur certains secteurs, l'action GH5 ;
Actions GH2 et GH3 sur la lande dépérissante colonisée par la Fougère aigle
- Point d'avancement technique : Actions GH1 (2011 et 2012) sensiblement conformes au prévisionnel (*report de surfaces sur la tranche 2013*)
Actions GH2 ; GH3 et GH5 déployées mais sur des surfaces différentes au prévisionnel
Action GH4 déployée sur 2 secteurs, de surface restreinte
- Analyse des 1^{er} résultats : d'une manière générale, effet similaire de la météorologie 2011 (*reprise de végétation ralentie*).
Par ailleurs, la diversité des profils pédologiques (*natures de sol*) ; des usages historiques et des stades d'évolution de la végétation mettent en évidence des résultats différents selon les différents secteurs travaillés de cette zone.

F. VERON rappelle tout d'abord les éléments à l'origine de l'évolution du prévisionnel sur cette zone. En effet, contrairement à la zone Ouest, un secteur de lande mûre a été identifié en 2007-2008 lors du diagnostic préalable à la constitution du programme d'intervention. Ce secteur jouxte une surface de lande mûre/dépérissante colonisée par la Fougère aigle.

Lors de la mise en œuvre des premiers travaux du Contrat Natura 2000 (*zone Est-GH4, déc. 2010*), F. VERON et A. SIBLOT ont observé une colonisation accrue de la Fougère aigle, notamment au sein de la lande jugée mûre. Afin de s'assurer de l'inhibition de la Fougère, il a été décidé de restreindre l'action GH4 et, a contrario, d'étendre les actions GH2 et GH3.

L'étalement de l'action GH1 a quant à lui été actualisé afin de prendre en compte le renforcement des actions GH2 et GH3 en début de contrat (*report en 2013 de certaines surfaces programmées en 2011 et 2012, permettant un équilibre des dépenses à l'échelle des 5 années du projet*).

Action (zone Est)	Surface prévisionnelle (m ²)	Surface travaillée (m ²)
GH1 (2011-2012)	6220	4705
GH2	3100	6460
GH3		
GH4	4040	2900
GH5	1500	1915

- lande mûre (GH4) :

Pour le secteur planifié dans le programme prévisionnel et travaillé en 2010, la Commune de Montluçon et le Conservatoire s'accordent sur le résultat intéressant de l'écimage, notamment au regard de la repousse et de la floraison d'individus.

M. BONHOMME nuance quelque peu cette appréciation (*litière importante*), en écho aux arguments développés pour la zone Ouest. Il convient cependant du bon aspect des chaméphytes adultes.

Le second secteur écimé (*à l'autre extrémité de la zone*) est ensuite visité. F. VERON précise que cette surface, prévue pour être décapée, a été broyée car l'abondance et l'état des chaméphytes étaient meilleurs. Cet ajustement présente également d'accroître les sources de dissémination (*graines*).

M. BONHOMME illustre ces précédents propos, par l'observation de nombreux individus morts.

E. BAJARD propose d'optimiser cette action par un retrait manuel de la litière et des végétaux morts. Le Conservatoire approuve cette démarche et se propose d'accompagner la Commune dans la préparation d'un chantier associatif.

- lande dépérissante colonisée par la Fougère aigle (GH2-GH3) :

Sur ce secteur, d'une surface importante, F. VERON expose les résultats du suivi phytosociologique (*composition floristique de la repousse*). Même si des individus de chaméphytes sont observés, les espèces majoritaires sont des graminées.

P. ROUILLON et E. BAJARD conviennent en effet de la prépondérance des graminées sur ce secteur et décrivent une différence assez nette avec la repousse observée sur la zone Ouest.

Sur la base d'observations de la végétation riveraine et du sol, M. BONHOMME exprime une différence de caractéristiques stationnelles, les reliques de chaméphytes encore présentes sur le pourtour ne semblant pas être dans leur optimum écologique.

Sur la base d'un échange préalable à cette rencontre avec L. SEYTRE (CBNMC), F. VERON confirme ces propos. La flore en cours d'implantation décrit le retour d'une végétation de pelouse landeuse. D'une manière générale, F. VERON revient sur les objectifs des travaux et du contrat Natura 2000, en précisant que l'habitat de lande sèche sera effectivement restauré, mais pour certains secteurs (*notamment la zone Est travaillée*) sous forme de mosaïques avec des végétations (*habitats naturels*) associées. Il décrit la plus-value écologique du retour de cet habitat de pelouses car :

- il permettra de rééquilibrer la proportion des types de végétations présents sur le site (*augmentation de la part d'habitats de pelouses, actuellement résiduelle et localisée*)
- la pelouse landeuse constitue également un habitat d'intérêt communautaire.

Les différentes parties reconnaissent l'intérêt (*écologique, paysager*) d'un retour d'habitats "ouverts" de pelouses sur le site.

Concernant la colonisation par la Fougère, F. VERON et A. SIBLOT décrivent une tendance de régression au regard des actions de broyage répétés. Ils rappellent que cette action sera poursuivie en 2013 et 2014.

- lande dépérissante (GH1) :

Concernant le secteur décapé début 2012, des premières repousses, encore éparées, sont observés. Des chaméphytes sont recensés, en présence de graminées. La végétation en cours de restauration s'achemine vers un habitat de pelouses même si le recul est encore faible.

La repousse du secteur décapé en 2011 est plus problématique, au regard de la forte implantation (repousse) du Genêt à balais.

M. BONHOMME illustre ses précédents propos quant à l'optimum écologique atténué de la lande sur ce secteur. Les exigences écologiques du Genêt sont davantage présentes, permettant son développement. Cette espèce est cependant opportuniste, elle ne peut être vue comme une colonisatrice sur le long terme, à part si le sol est de nouveau perturbé (*durée de vie assez faible, faculté de régénération nulle face à la concurrence des autres chaméphytes*).

Cette analyse est partagée par l'ensemble des parties.

Au regard de la faisabilité plus modérée de respect des objectifs du Contrat, le Conservatoire propose de ne pas engager de décapage sur le secteur limitrophe.

La Commune partage cette proposition.

Concernant la tranche décapée début 2011 (1400 m²), M. BONHOMME et F. VERON rappellent les conditions de mise en œuvre d'une action de gestion telle que l'action GH5, à savoir que le broyage des genêts à :

- un effet " coup de fouet " s'il est opéré sur de jeunes genêts
- un effet inhibiteur s'il a lieu sur des genêts adultes (*après 5 années d'installation*).

M. BONHOMME expose alors 2 options de travail :

- mener un broyage répété des genêts en cours d'installation à l'instar de celui réalisé sur les fougères. Cette action aura donc un effet " coup de fouet " mais une fréquence élevée de réalisation permettra quand même de contraindre leur développement et de laisser ainsi s'exprimer d'autres espèces végétales (*strate herbacée composée de graminées, ...*)
- attendre que les genêts en place atteignent le stade adulte (*à partir de 5 ans*) puis réaliser un broyage tel que celui engagé à travers l'action GH5.

En écho aux avant-propos du Conservatoire quant au caractère expérimental de ces travaux et d'une manière générale des actions de restauration du patrimoine naturel, P. ROUILLOU propose de profiter de cette zone, par ailleurs peu visible des chemins, pour expérimenter les 2 options décrites.

Le Conservatoire partage cette proposition et s'attachera à intégrer cet ajustement dans l'évolution du prévisionnel du Contrat.

P. ROUILLON s'interroge enfin sur la gestion du site et des zones restaurées, au-delà du Contrat Natura 2000. En effet, la mise en œuvre d'une gestion douce mais néanmoins pérenne est préconisée pour le maintien des landes du site dans un bon état de conservation. La réalisation d'un broyage est possible mais nécessite un minimum de moyens et des compétences adaptées vis-à-vis des actions menées sur les espaces verts de la collectivité ; celle du pâturage paraît plus hypothétique en raison des besoins et outils nécessaires (clôtures, ...).

E. COURNEZ et F. VERON rappellent que le partenariat engagé entre la Commune de Montluçon et le Conservatoire (*délégation de gestion des parcelles de landes communales*) va au-delà de la réalisation de ce programme de restauration. Le plan de gestion réalisé par le Conservatoire préconise en effet différentes options de gestion et analyse la faisabilité technique de chacune d'entre elles.

Le pâturage de lande sèche est particulier dans le sens où il nécessite une approche spécifique du troupeau (*utilisation d'une race adaptée et/ou éducation adaptée*) et de l'alimentation du bétail (*appétence, compléments alimentaires, ...*).

F. VERON précise notamment que la présence de prairies riveraines aux landes et propriétés de la Commune est une réelle plus-value dans la mise en place de cette pratique.

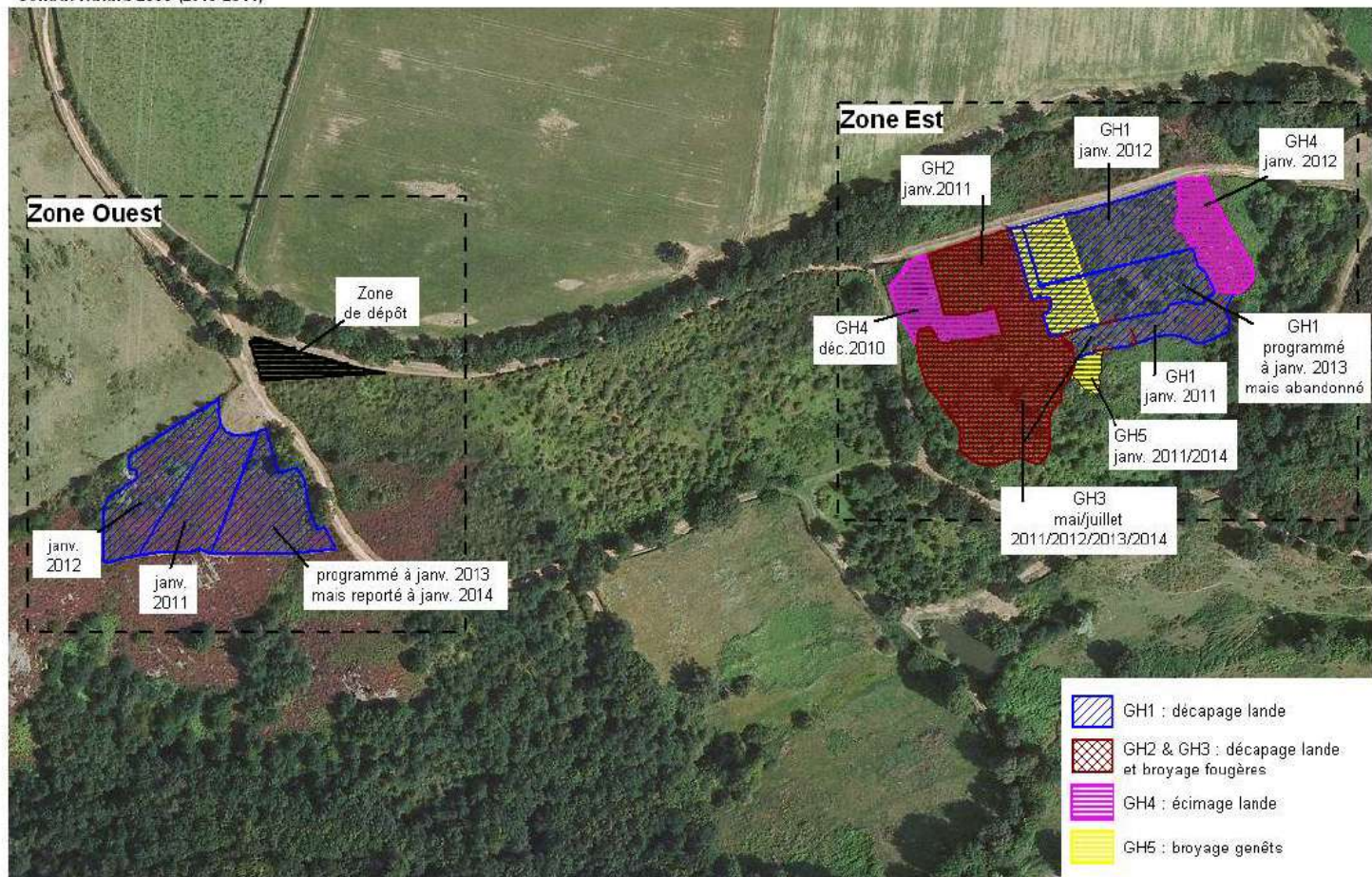
Quant aux compétences nécessaires à l'organisation et la réalisation de cette gestion, E. COURNEZ rappelle qu'il s'agit du cœur du partenariat avec le Conservatoire.

P. ROUILLON et E. BAJARD s'accordent sur l'intérêt de s'approprier le plan de gestion du site, une fois diffusé, et de le partager avec les élus de la collectivité.

En synthèse, il est acté de :

- reporter les actions de décapage de 2013 à 2014
- modifier le prévisionnel des actions de décapage restantes en n'engageant pas de travaux sur la tranche de végétation de la zone Est.
- réaliser un décapage moins profond sur la tranche restante de la zone Ouest
- poursuivre la réalisation des inventaires scientifiques (*phytosociologie, comptage floristique*), notamment pour suivre l'évolution du Genêt à balais
- organiser un chantier partenarial destiné à retirer manuellement la litière sur la zone écimée à l'extrémité Est du site
- Etablir une synthèse du plan de gestion du site et transmettre l'ensemble des documents (*synthèse et plan intégral*) en vue d'actions d'informations complémentaires auprès de la Collectivité
- Accompagner la Collectivité dans le renforcement des actions d'informations et de sensibilisation du grand-public

TRAVAUX DE RESTAURATION DES LANDES SECHES DE NERDRE
 Contrat Natura 2000 (2010-2014)



Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier, décembre 2012

Réunion de travail Commune de Montluçon – CEN Allier du 15/11/2012
 Compte-rendu

ANNEXE 20



Site Natura 2000 FR 8301012 " Gorges du Haut Cher "

ETUDE DE CARACTERISATION DES MARES ET EVALUATION DU STATUT DU TRITON CRETE



Conservatoire d'Espaces Naturels de l'Allier
Maison des associations, rue des écoles – 03500 CHATEL-DE-NEUVRE
Tel: 04.70.42.89.34 / fax: 04.70.42.27.58
conservatoire.allier@espaces-naturels.fr
www.conservatoire-sites-allier.fr

Avec le soutien de :



2012
Rédacteur : Emeline CADE

SOMMAIRE

1) Contexte de l'étude	3
2) Méthodologie	3
a) Principaux points d'écologie du Triton crêté	3
b) Identification et prospections	3
3) Résultats	4
a) Localisation	4
b) Diagnostic	6
c) Caractéristiques physiques	10
d) Caractéristiques écologiques	10
e) Modes de gestion	12
4) Conclusion et pistes de gestion	12
ANNEXES	13

1) Contexte de l'étude

En 2011, le périmètre du site Natura 2000 a été recalé sur les limites du parcellaire cadastral et ce dans l'objectif de permettre aux propriétaires et gestionnaires du site de contractualiser des outils Natura 2000 (*Charte et contrats Natura 2000*). L'intégration, dans leur intégralité, de parcelles cadastrales alors coupées par le périmètre, a ainsi permis d'étendre le site Natura 2000 sur le plateau bordant les gorges.

Des surfaces prairiales ont donc été intégrées, hébergeant différents milieux naturels parmi lesquels des mares. Or, ces mares sont susceptibles d'abriter une flore et une faune patrimoniale, tel que le Triton crêté, espèce d'amphibien d'intérêt communautaire et jugé potentiel dans le document d'objectifs du site.

Afin d'appréhender l'intérêt écologique de ces milieux naturels nouvellement intégrés dans le site Natura 2000 et de déterminer d'éventuelles perspectives de restauration/gestion, des investigations ont été réalisées par le Conservatoire en 2012 afin, d'une part, de récolter des connaissances sur le cortège batracologique des mares présentes dans le site Natura 2000 et, d'autre part, de caractériser ces milieux (*configuration, usages, ...*).

2) Méthodologie

a) Principaux points d'écologie du Triton crêté



Triton crêté mâle

Extrait du cahier technique, *Les mares prairiales à Triton crêté* (Avenir et Conservatoire d'espaces naturels de Rhône-Alpes, 2010) :

" Le Triton crêté est une espèce de paysages ouverts et plats. On le trouve principalement dans des zones bocagères où sont mêlés des prairies permanentes et des bosquets. Il semble davantage présent dans les terrains sédimentaires (marnes, argiles, sables) que sur les massifs anciens. L'habitat du Triton crêté associe des abris et sites de chasse terrestres, des points d'eau pour la reproduction et des corridors assurant les déplacements entre les deux.

Le Triton crêté se reproduit dans des milieux aquatiques variés mais préfère toutefois les mares moyennes (50 à 500 m²) permanentes ou non, relativement profondes (environ un mètre), bien ensoleillées et dépourvues de peuplement piscicole.

Il préfère les milieux aquatiques bien végétalisés. Les mares couvertes aux deux tiers d'hydrophytes et entre un quart et la moitié d'héliophytes sont particulièrement adaptées, notamment si elles possèdent quelques berges dégagées, propices aux parades nuptiales. "

Le Triton crêté affectionne, de plus, des eaux oligotrophes à oligo-mésotrophes, riches en sels minéraux et plancton. Des berges en pente douces doivent également être présentes. Il se nourrit d'insectes et de leurs larves.

Afin de permettre une dispersion d'individus et donc des échanges entre populations, un réseau d'habitats terrestres favorables (*haies, bois, prairies*) doit être connectés entre les sites de reproduction.

b) Identification et prospections

L'identification des mares (*secteurs d'étude*) a été réalisée par analyse de photographies aériennes (2009) sur l'ensemble de la zone Natura 2000. Celles situées à proximité immédiate du périmètre ont également été incluses. Les étangs ont de même été répertoriés à cette occasion.

Au total, 13 mares et 2 petits étangs ont été identifiés.

Afin de structurer la récolte des informations et de consigner les différents résultats, 2 fiches terrain ont été élaborées :

- *Caractérisation des mares* : la fiche de terrain, présentée en annexe 1, a permis de consigner les éléments descriptifs des mares expertisées : environnement, physionomie, structuration de la végétation, espèces présentes, gestion ;
- *Inventaires batracologiques* : la fiche de terrain, présentée en annexe 2, a permis de consigner les résultats d'inventaires : espèce présente, effectif, type de contacts, ...

1 passage sur le terrain a donc été mené, lors de la journée du 6 avril 2012 pour la caractérisation des mares, et dans la nuit du 6 au 7 avril 2012 pour les inventaires batracologiques, cette date s'inscrivant dans la période optimale d'observation du Triton crêté.

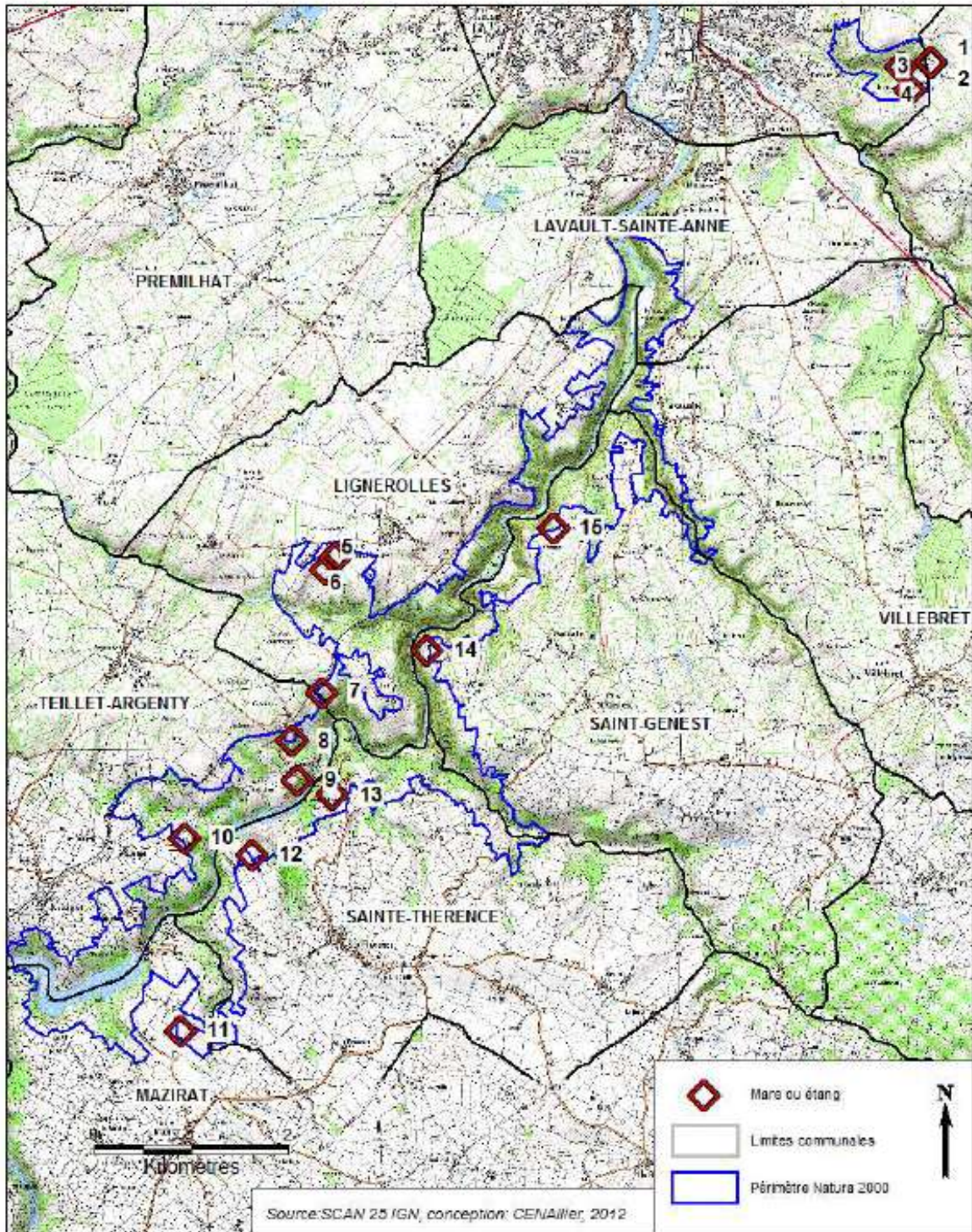
Seuls les sites présentant les conditions les plus favorables à la reproduction des amphibiens, notamment au Triton crêté, ont été retenus pour la réalisation de ces inventaires batracologiques nocturnes, soit au total, *8 mares et 2 étangs*.

3) Résultats

a) Localisation

Les mares et étangs identifiés sont répartis de manière dispersée sur le site Natura 2000 et sont, pour la plupart, très distants les uns des autres. Ils sont surtout présents dans les pâtures bordant les gorges et résultent d'une création humaine. Beaucoup sont donc situés en zones pentues (8), d'autres en font de vallon (5) et 2 en situation de plateau. Seule la partie Nord du site (*vers Lavault-Sainte-Anne*) est exempte de mares des deux côtés des gorges.







Localisation des mares étudiées du site des Gorges du Haut-Cher



b) Diagnostic

N° de site (carte)	1	2	3	4	5	6	7	8
Commune	Néris-les-Bains	Néris-les-Bains	Montluçon	Montluçon	Lignerolles	Lignerolles	Lignerolles	Teillet-Argenty
Lieu-dit	Beaulieu	Beaulieu	Les Réaux	Les Réaux	Les Vilards	Les Vilards	La Garde	Prat
Photo								
Nature	mare	mare	étang	mare	mare	étang	mare	mare
Situation topographique	fond de vallon	fond de vallon	fond de vallon	plateau	fond de vallon	fond de vallon	versant	versant
Environnement paysager	prairies permanentes pâturées	prairies permanentes pâturées	prairies permanentes pâturées	prairies permanentes pâturées	prairies permanentes pâturées	prairies permanentes pâturées	prairies permanentes pâturées	prairies permanentes pâturées
	prairies humides	prairies humides	prairies humides	/	prairies humides	prairies humides	/	/
	bocage	bocage	bocage	/	bocage	bocage	bocage	/
	chemins	chemins	chemins	habitations	/	/	/	/
	/	/	forêt caducifoliée-fruticées	/	/	/	forêt caducifoliée	forêt caducifoliée
Taille	30x20 m	30 x 15 m	150 x 40 m	15 x 6 m	6 x 9 m	50 x 30 m	3 x 1,50 m	20 x 30 m
Ombrement des berges	< à 50%	< à 50%	> à 50%	> à 50%	< à 50%	> à 50%	< à 50%	> à 50%
Forme	triangulaire	triangulaire	triangulaire	ovale	triangulaire	triangulaire	ovale	ronde
Configuration et végétalisation des berges	pentes douces (20%) avec terre nue et prairie basse	pentes abruptes (100%) avec jonchale, saulaie inondable et fruticées	pentes douces (10%) avec roselière	pentes douces (20%) avec terre nue et jonchale	pentes douces (60%) avec prairie basse et magnocariçale	pentes douces (10%) avec prairie basse et magnocariçale-roselière	pentes douces (70%) avec prairie basse et terre nue	pentes abruptes (100%) avec terre nue, fruticées, haie basse arbustive
	pentes abruptes (80%) avec prairie basse et saulaie inondable		pentes abruptes (90%) avec prairie basse et saulaie inondable	pentes abruptes (80%) avec saulaie inondable et fruticées	pentes abruptes (40% dont digue) avec terre nue, jonchale-cariçale et prairie basse	pentes abruptes (90% dont digue) avec saulaie inondable, prairie basse, fruticées et haie basse arbustive	pentes abruptes (30%) avec terre nue et prairie basse	
Type de mare	permanent	permanent	permanent	permanent	permanent	permanent	temporaire	permanent
Turbidité de l'eau	eau claire	eau turbide	eau turbide	?	eau claire	eau turbide	eau turbide	eau turbide
Qualité de l'eau				algues				algues
Alimentation principale	ruisseau	mare 1 (buse)	ruisseau	précipitations	ruisseau	ruisseau	précipitations et ruissellement superficiel	précipitations et ruissellement superficiel
Exutoire	oui (buse)	oui	oui	non	oui	oui (buse)	oui	non
Accessibilité au bétail	libre d'accès	non accessible	non accessible	non accessible	libre d'accès	non accessible	libre d'accès	libre d'accès
Pâturage le jour du passage	?				oui		non	non
Origine	anthropique	anthropique	anthropique	anthropique	anthropique	anthropique	anthropique	anthropique
Dégradations/menaces	surpiétinement, envasement	envasement très important, qualité de l'eau (présence de 2 bottes de foin)	berges abruptes, peu de végétation aquatique ou semi-aquatique	eutrophisation (algues), berges abruptes, fermeture par la végétation	surpiétinement, atterrissement, faible niveau d'eau		surpiétinement, eutrophisation, atterrissement	envasement important, eutrophisation (beaucoup d'algues)
Structure et recouvrement de la végétation du milieu aquatique	eau libre sans végétation (100%)	eau libre sans végétation (90%)	eau libre sans végétation (90%)	eau libre sans végétation (95%)	eau libre sans végétation (20%)	eau libre sans végétation (95%)	eau libre sans végétation (85%)	eau libre sans végétation (80%)
		végétation avec hauteur entre 5 et 10 cm (30%)	ceinture littorale d'hélophytes (10%)	végétation avec hauteur entre 5 et 10 cm (5%)	végétation flottante enracinée (25%)	végétation avec hauteur entre 5 et 30 cm (5%)	surface exondée sans végétation (5%)	végétation flottante non enracinée (2%)
					surface exondée sans végétation (5%)		ceinture littorale d'hélophytes (5%)	végétation flottante enracinée (5%)
				végétation avec hauteur entre 5 et 30 cm (50%)				

N° de site (carte)	1 (suite)	2 (suite)	3 (suite)	4 (suite)	5 (suite)	6 (suite)	7 (suite)	8 (suite)
Nature du fond	vase, limons, argile	vase (supérieur à 60 cm)	vase, pierres	?	vase (10 cm)	vase, limons	sable, limons, vase (20 cm)	vase (30-40 cm)
Végétations présentes du milieu aquatique		jonchaie	ceinture à <i>Iris pseudacorus</i> , <i>Mentha aquatica</i> et <i>Veronica beccabunga</i>	jonchaie	<i>Eleochariton acicularis</i> , <i>Glyceria fluitantis-Sparganium neglecti</i> , jonchaie	ceinture herbacée basse à <i>Mentha aquatica</i> , <i>Equisetum sp.</i> , <i>Veronica beccabunga</i> et <i>Carex sp.</i>	<i>Glyceria fluitantis-Sparganium neglecti</i> , <i>Lemnion minoris</i>	<i>Glyceria fluitantis-Sparganium neglecti</i> , <i>Lemnion minoris</i>
Profondeur d'eau maximale	environ 1 m	1 à 2 m	1,50 à 2 m?	?	10 cm	?	10 cm	1,50 m
Remarques		Présence d'1 individu adulte de Trachémyde écrite (<i>Tortue de Floride</i>) et de poissons	non prospecté en totalité	clôture (mailles très petites) la rendant inaccessible et limitant l'accueil de la faune (mammifères)	végétation riche et diversifiée (<i>Juncus effusus</i> , <i>Callitriche sp.</i> , <i>Ceratophyllum sp.</i> , <i>Ranunculus aquatilis</i> , <i>Ranunculus sp.</i> , <i>Allisma plantago-aquatica</i> , <i>Eleocharis sp.</i> , <i>Glyceria fluitans</i> , <i>Myosotis sp.</i> , <i>Carex sp.</i> , <i>Cardamina sp.</i> , <i>Equisetum sp.</i>)	non prospecté en totalité		odeur nauséabonde
MAET	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non
Inclus dans le périmètre	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Facteurs limitant pour l'accueil du Triton crêté (reproduction)	Absence de végétation aquatique	Poissons, peu de végétation aquatique	Présence potentielle de poissons, peu de végétation aquatique	Milieu aquatique non végétalisé, ensoleillement limité	Profondeur d'eau très faible	Peu de végétation aquatique	Mare très petite, profondeur d'eau très faible, peu de végétation aquatique	Peu de végétation aquatique
Pistes de gestion	Mise en exclus d'une partie de la mare Curage partiel	Curage partiel Retrait des bottes de foin, Débroussaillage d'une partie des berges Adoucissement des pentes. Retrait des poissons et de la tortue de Floride	Adoucissement d'une partie des berges	Débroussaillage d'une partie du pourtour Adoucissement des pentes, Retrait du grillage (éventuellement mettre à la place des barrières pour la sécurité)	Mise en exlos	Veille à la colonisation des berges par les ligneux Adoucissement des pentes	Creusement (agrandissement) Mise en exclus	Curage partiel Mise en exclus Adoucissement des pentes, Débroussaillage d'une partie des berges

N° de site (carte)	9	10	11	12	13	14	15
Commune	Teillet-Argenty	Teillet-Argenty	Mazirat	Sainte-Thérènce	Sainte-Thérènce	Saint-Genest	Saint-Genest
Lieu-dit	Côte-Courbe	Artiges	Chaud	Charrière	Les Coutures	Rillat	La Mouche
Photo							
Nature	mare	mare	mare	mare	mare	mare	mare- puits
Situation topographique	versant	versant	plateau	versant	versant	versant	versant
Environnement paysager	prairies permanentes pâturées	prairies permanentes pâturées	prairies permanentes pâturées	prairies permanentes pâturées	prairies permanentes pâturées	prairies permanentes pâturées	prairies permanentes pâturées
	forêt caducifoliée	forêt caducifoliée	/	forêt caducifoliée	forêt caducifoliée	bocage	forêt caducifoliée
	bocage	bocage	bocage	bocage	bocage	/	bocage
	route	/	/	/	/	/	/
Taille	1 x 1 m	2 x 3 m	6 x 6 m	2 x 2 m	4 x 8 m	2 x 2 m	1 x 1 m
Ombragement des berges	< à 50%	< à 50%	< à 50%	< à 50%	< à 50%	< à 50%	< à 50%
Forme	ronde	ovale	carré	triangulaire	ovale	ronde	ronde
Configuration et végétalisation des berges	pentes abruptes (100%) avec terre nue et fruticées	pentes douces (60%) avec prairie basse et jonchale	pentes abruptes (100%) avec terre nue, prairie basse et fruticées	pentes douces (50%) avec prairie basse et terre nue	pentes douces (60%) avec terre nue	pentes douces (50%) avec terre nue	pentes abruptes (100%) avec prairie basse et haie arborée
		pentes abruptes (40%) avec terre nue et fruticées		pentes abruptes (50%) avec prairie basse et magno-carigaie-roselière	pentes abruptes (40%) avec terre nue et fruticées	pentes abruptes (50%) avec terre nue et fruticées	
Type de mare	temporaire	temporaire	permanent	temporaire	permanent	permanent	permanent
Turbidité de l'eau	eau turbide	eau claire	eau turbide	eau transparente	esu turbide	esu transparente	eau claire
Qualité de l'eau	algues						algues
Alimentation principale	précipitations et ruissellement superficiel	précipitations et ruissellement superficiel	canalisation souterraine?	source	précipitations et ruissellement superficiel	source	source
Exutoire	non	oui	oui	oui	oui	non	non
Accessibilité au bétail	libre d'accès	libre d'accès	non accessible	libre d'accès	libre d'accès	libre d'accès	non accessible
Pâturage le jour du passage	oui	non	non	non	oui	non	non
Origine	anthropique	anthropique	anthropique	anthropique	anthropique	anthropique	anthropique
Dégradations/menaces	surpiétinement, eutrophisation	atterrissement	eutrophisation, ragondin	atterrissement	surpiétinement, eutrophisation	surpiétinement	berges verticales, piège pour la petite faune

N° de site (carte)	9 (suite)	10 (suite)	11 (suite)	12 (suite)	13 (suite)	14 (suite)	15 (suite)
Structure et recouvrement de la végétation du milieu aquatique	eau libre sans végétation (30%)	eau libre sans végétation (5%)	eau libre sans végétation (90 %)	eau libre sans végétation (30 %)	eau libre sans végétation (5 %)	eau libre sans végétation (15 %)	eau libre sans végétation (40 %)
	végétation flottante enracinée (50%)	végétation flottante enracinée (70%)	végétation flottante non enracinée (5%)	végétation flottante enracinée (3%)	végétation flottante non enracinée (90%)	surface exondée sans végétation (15%)	végétation flottante non enracinée (60%)
	surface exondée sans végétation (20%)	végétation avec hauteur entre 5 et 30 cm (50%)	végétation flottante enracinée (5%)	végétation avec hauteur entre 5 et 30 cm (67 %)	végétation avec hauteur entre 5 et 30 cm (5%)	végétation flottante enracinée (70%)	
Nature du fond	sablo-limoneux	sablo-limoneux	sable	vase (15 cm)	vase	sablo-limoneux, vase	?
Végétations présentes du milieu aquatique	Glycerio fluitantis-Sparganion neglecti	Glycerio fluitantis-Sparganion neglecti, Jonchaie	Apion nodiflori, Lemnion minoris, Glycerio fluitantis-Sparganion neglecti	Apion nodiflori, Glycerio fluitantis-Sparganion neglecti, Ranunculus aquatilis	Lemnion minoris, Riccia fluitans (bryophyte)	Glycerio fluitantis-Sparganion neglecti, Lemnion minoris, Oenanthon aquaticae	Lemnion minoris
Profondeur d'eau maximale	50 cm	20 cm	2 m	10 cm	50 cm environ	40 cm	supérieur à 2 m
Remarques			La dégradation des berges semble être due à la présence du ragondin		Recouvrement très important de Riccia fluitans sur une épaisseur importante		trou d'eau (puits)
MAET	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
Inclus dans le périmètre	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Facteurs limitant pour l'accueil du Triton crêté (reproduction)	Mare très petite, profondeur d'eau faible	Mare très petite, profondeur d'eau très faible	Mare petite, peu de végétation aquatique	Mare très petite, profondeur d'eau très faible	Mare petite, végétation aquatique non favorable	Mare très petite, profondeur d'eau faible	Mare très petite, berges verticales, Végétation aquatique non favorable
Pistes de gestion	Creusement (agrandissement) Mise en exclos	Veille au non-atterrissement et à l'absence de surpiétinement	Elimination des ragondins Adoucissement des berges	Veille au non-atterrissement et à l'absence de surpiétinement	Mise en exclos	Veille au non-atterrissement et à l'absence de surpiétinement	Placement d'un dispositif permettant aux amphibiens de sortir du trou d'eau

c) *Caractéristiques physiques*

- Taille et forme

6 mares sont de très petite taille (quelques mètres carrés) alors que les autres sont de tailles bien plus conséquentes (600 m² pour les plus grandes). Les 2 étangs et quatre mares possèdent une berge artificielle qui leur confère souvent une forme triangulaire. Il s'agit le plus souvent d'une digue qui permet de retenir l'eau.

- Pente des berges

5 mares ne présentent que des berges abruptes, 2 mares et les deux étangs présentent des berges abruptes sur plus de 80% de leur pourtour. Ce type de profil empêche l'installation d'une végétation aquatique ou semi-aquatique indispensable à la vie et la reproduction de nombreux amphibiens et insectes. Les autres mares possèdent à la fois des berges abruptes et des berges douces.

- Alimentation en eau/exutoire

Les mares et étangs sont tous d'origines anthropiques, créés à la faveur de ruisseaux (2 mares et les 2 étangs) ou d'écoulements souterrains (4 mares). La majorité n'est alimentée que par les eaux de pluie et de ruissellement (6 mares). 10 de ces mares et étangs possèdent un exutoire de trop plein.

- Hauteur d'eau / Caractère temporaire

4 mares sont potentiellement temporaires : la profondeur d'eau de 10 cm à 50 cm lors du passage d'avril et leur alimentation essentiellement pluviale laisse en effet supposer un assèchement en période estivale. Les autres mares apparaissent permanentes.

- Envasement/atterrissement

2 mares sont menacées par un fort envasement. Celles de faible profondeur d'eau, de petite taille, alimentées uniquement par les eaux de pluie et possédant une végétation semi-aquatique importante, apparaissent menacées de disparition à court terme.

d) *Caractéristiques écologiques*

- Exposition/ensoleillement

La plupart des mares est située en contexte ouvert de prairie, l'ensoleillement y est donc important, nuancé quelques fois par la présence sur berge d'arbres et arbustes ou par l'ombrage qu'induit, à certaines heures de la journée, une berge haute.

- Végétation présente

✓ *Végétation des berges*

La végétalisation des berges est variable selon les mares. La terre nue ou la présence d'une flore herbacée (*prairiale*) s'observent quelque soit la nature des berges (*abruptes ou douces*).

Par contre, des arbres et arbustes ont plus été observés sur des pentes abruptes alors que certaines parties de mares, aux pentes douces, sont occupées par une végétation de type magnocariçaie-roselière.

3 mares et un étang ont des berges dominées par une végétation haute (*fruticées, saulaies*) ce qui leur confère un aspect relativement fermé. Les mares aux berges piétinées présentent quant à elles une végétation de berge appauvrie et où la terre nue occupe une place plus importante.

✓ Végétation du milieu aquatique

Tout d'abord, il est à noter l'absence de ceinture littorale à grands héliophytes (*massettes, roseaux...*) sur l'ensemble des mares et étangs (*excepté l'étang 3 avec la présence de l'Iris des marais*). 6 mares et les 2 étangs présentent un milieu aquatique occupé par l'eau libre à plus de 80% de la surface, les herbiers aquatiques et les roselières étant très peu présents. Il s'agit souvent des mares les plus grandes et les plus profondes.

Les végétations amphibies sont absentes de presque la totalité des mares et étangs mais cette observation est à relativiser compte-tenu de la période de prospection (*possibilité d'une évolution de ce type de végétation en début d'été*).

Globalement les petites mares peu profondes et non pâturées au moment de la prospection abritent une végétation aquatique et semi-aquatique très abondante et diversifiée. L'eau y est claire et bien oxygénée. Ces caractéristiques sont favorables à la vie animale (*insectes, amphibiens*). La Glycérie flottante domine dans les herbiers, tandis que se développent des héliophytes bas tels la Véronique des ruisseaux, la Menthe aquatique, les joncs... Cependant, la faible profondeur d'eau de ces mares ne permet qu'à certaines espèces printanières d'amphibiens de s'y reproduire (*Grenouille agile, Grenouille rousse, Crapaud commun, Triton palmé...*). Ces mares n'apparaissent donc pas propices à la reproduction du Triton crêté.

- Qualité de l'eau et turbidité

8 mares/étangs présentent une qualité de l'eau altérée (*eau turbide*), induisant de mauvaises conditions quant à la croissance des herbiers aquatiques. Cette altération est due au piétinement par le bétail. 4 mares présentent, en plus, des algues, signe d'une eutrophisation.

La présence de tubifex sur 2 mares indique une mauvaise qualité de l'eau ainsi qu'une faible oxygénation.

- Faune présente

La date de prospection a été choisie afin de pouvoir contacter le Triton crêté, espèce potentielle sur le site Natura 2000 (*DOCOB*), mais aucun individu n'a été contacté.

Les résultats des inventaires sont présentés en annexe 3.

Les conditions climatiques printanières ont été défavorables à l'observation générale des amphibiens (*froid*). Ainsi, seuls quelques individus de Grenouille agile, Grenouille verte, Triton palmé et larves de Salamandre tachetée ont été recensés. Toutes les mares ayant fait l'objet d'un inventaire de nuit et de jour présentaient au moins une espèce d'amphibiens. Dans les mares n'ayant fait l'objet que d'un inventaire diurne (*caractérisation*), seule la mare 15 ne présentait ni adultes d'amphibiens, ni ponte, ni larve. Il s'agit, en fait, d'une mare " puits " aux berges très abruptes, qui ne peut guère constituer un lieu de reproduction pour les amphibiens. D'autres prospections nocturnes auraient sans doute permis de compléter cet inventaire batracologique.

e) Modes de gestion

L'ensemble des mares et étangs ont été creusés par l'Homme, nombreuses sont les mares présentant encore les stigmates de ce creusement (terre abrupte à nue...). Elles ont été créées afin de permettre l'abreuvement du bétail. Lors de la prospection de terrain, 9 mares se révèlent accessibles aux bovins mais seulement 4 mares servaient à ce moment d'abreuvoir, les autres n'étant pas pâturées à cette époque. Les deux étangs ne servent pas à l'abreuvement des bêtes.

4 mares sont apparues sur-piétinées sur au moins une partie de leur pourtour lors de la prospection de terrain.

4) Conclusion et pistes de gestion

D'une manière générale, les mares de petites tailles et non pâturées au moment de la prospection abritent une belle végétation aquatique et semi-aquatique. L'ensemble des mares prospectées ne présentaient pas d'enjeux floristiques ou faunistiques au moment de l'inventaire, cependant un passage unique précoce s'avère insuffisant pour établir un réel diagnostic. De plus, les conditions climatiques défavorables au moment de la prospection expliquent sans doute la faible importance d'amphibiens contactée (*tant en richesse qu'en diversité d'espèces*).

Malgré tout, les mares inventoriées apparaissent peu favorables à la présence du Triton crêté, espèce notée potentielle dans le DOCOB du site mais non contacté dans le cadre de cette étude. En effet, les mares peu profondes ne se prêtent guère à sa présence et les mares plus profondes ne présentent pas, sur le site, de végétation aquatique suffisante pour l'accueillir.

Des actions visant à améliorer les potentialités d'accueil pour la flore et la faune pourraient être entreprises : adoucissement de berges, curage, mise en exclos total ou partiel, débroussaillage des berges, agrandissement, renforcement du réseau de mares, etc. Il s'agit d'actions à étudier au cas par cas pour chaque mare. La fragilité de ces milieux nécessite la poursuite d'un diagnostic approfondi préalablement à la mise en œuvre d'actions.

A travers l'animation du site Natura 2000, une sensibilisation des agriculteurs pourrait être réalisée sur cette thématique.

Il est à signaler qu'à l'occasion de l'étude, 2 nouvelles zones de pelouses d'intérêt communautaire ont été découvertes, l'une se situant sur la parcelle de la mare 14 (*Saint-Genest, Rillat*) et l'autre sur les côtés d'une culture de blé (*Saint-Genest, Pégut*). Une prairie humide pâturée a également été découverte (*Teillet-Argenty, Artiges*) et une Genette a été observée à côté des sites 5 et 6.

ANNEXE 1



FICHE INVENTAIRE MARE

Secteur d'étude : mares et étangs du site Natura 2000 « Gorges du Haut-Cher »

Observateur : _____ Commune : _____
 Date : _____ Lieu-dit : _____
 N° de la mare : _____ N° photos : _____

I- Géographie

Altitude (m) : _____ Géologie à l'échelle régionale : _____

Topographie :

- Plateau fond de vallon Plaine alluviale des grands cours d'eau
 Talus ou versant autre : _____

Environnement paysager :

- Cultures prairies permanentes fauchées forêts caducifoliées
 Forêts résineuses prairies permanentes pâturées prairies temporaires
 Bocage Prairies humides
 Autre : _____

II- Physionomie

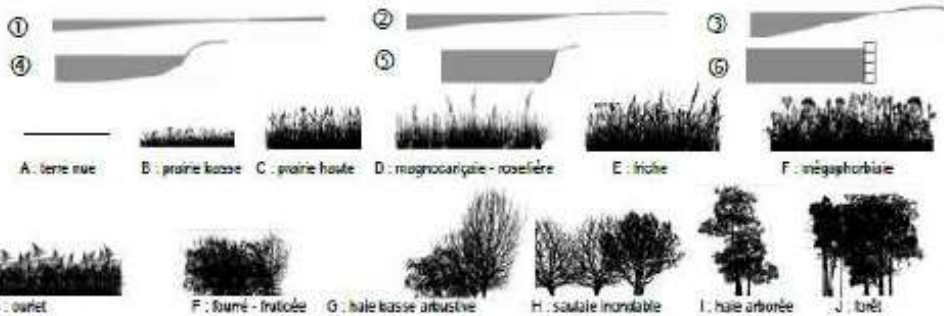
Taille du milieu aquatique : * m.

Ombrage du milieu aquatique :

- Ombre portée sur l'eau :% (surface au moment du relevé)
 Bordures ombragées des berges >50% <50%

Forme générale de la zone humide :

Configuration et végétalisation des berges :



Types et % (ex : 2D 40% ; 5J 60%) : _____

1



III- Hydrologie

Eau libre : Milieu aquatique temporaire
 Milieu aquatique permanent

Qualité de l'eau : Algues
 Pollutions




Turbidité de l'eau : Eau transparente
 Eau claire
 Eau turbide

Alimentation principale : Source Permanent
 Nappe phréatique Temporaire
 Précipitation et ruissellement superficiel
 Fossés de collecte d'eau
 Buse, canalisation de drainage
 Ruisseaux
 Autres :

Liaison avec le réseau hydrographique : Exutoire actif
 Exutoire non actif
 Pas d'exutoire

IV- Utilisation du milieu aquatique

Accessibilité au bétail :

non accessible  partiellement accessible  libre d'accès 

Origine et usages probable du milieu aquatique :

Naturelle
 Anthropique Remplissage, extraction matériaux
 Creusement pour abreuvement des bestiaux
 Réserve incendie
 Creusement pour loisirs (pêche, chasse...) et ornement
 Irrigation
 Autres :

Dégradations :

Surpièdement, tassement eutrophisation, pollution comblement, remblaiement
 Envahissement par des espèces exotiques : Aterrissement, fermeture
 Recalibrage des berges autre :

Menaces actuelles probables et apparentes du milieu aquatique

Commentaires :



V- Relevés biologiques

Structure et recouvrement de la végétation du milieu aquatique

- Eau libre sans végétation (.....%)
- Surface exondée sans végétation (.....%)
- Herbiers aquatiques Végétation flottante (.....%)
 - Végétation immergée (.....%)
- Ceinture littorale d'hélophytes (.....%)
- Végétation ayant une hauteur comprise entre 5 et 30 cm au-dessus de l'eau (Eleocharis, jonc...)
- Arbres morts (.....%)
- Autres : (.....%)

Espèces faunistiques à enjeux

		<u>Autres espèces faunistiques</u>

Espèces floristiques à enjeux

		<u>Autres espèces floristiques</u>

Espèces exotiques envahissantes



Végétations présentes :

Végétations amphibies

Végétation pionnière éphémère

- Bidention tripartitae* (C1)
- Radiolon inoidis* (C2)
- Heliction schoenoidis* (C3)
- Elatino trandrae-Eleochariton ovatae* (C4)
- Nanocypselion flavescens* (C5)

Végétation pionnière éphémère

- Elodea palustris-Sparganium* (D1)
- Eleochariton acicularis* (D2)

Roselières

Roselières basses

- Apion nodiflori* (E1)
- Glyceria fluitantis-Sparganium neglecti* (E2)
- Oenanthon aquatilis* (E3)

Roselières hautes

- Phragmition communis* (F4)

Végétations aquatiques mobiles ou enracinées :

Voiles flottantes à pleustophytes

- Lemnion minus* (A1)
- Lemnion trisulcae* (A2)
- Hydrochariton morsus-ranae* (A3)

Herbiers enracinés

- Nymphaeion albae* (B1)
- Potamion pectinatis* (B2)
- Potamion polygonifolii* (B3)
- Ranuncion aquatilis* (B4)
- Batrachion fluitantis* (B5)
- Charitea fragilis* (B6)

ANNEXE 2



FICHE INVENTAIRE AMPHIBIENS

Commune :		Date :	
Lieu-dit :		Heure de départ :	
Nature du site (mare, étang) :		Heure d'arrivée :	
N°site :		Temps (t°c, temps) :	

Fond du milieu aquatique

Profondeur lors du passage : m

- Nature : Sable
 Pierres
 Limons
 Argile
 Vase :cm
 Autres :

Nature et configuration des berges sur tout le pourtour du milieu aquatique

- Profil : Abrupte%
 Doux%

Observation n°1 : Migration des espèces (faire les routes qui longent la ZH prospectée)

Durée :

Espèce	Nombre d'individus	Sens du déplacement

Observation n°2 : Ecoute des chants (Remarque : durée minimale de 15 min)

Durée :

Espèces contactées	Evaluation nombre d'individus	Espèces contactées	Evaluation nombre d'individus



Observation n°3 : Observation visuelle (sans capture au filet sauf si problème d'identification ; 20 min)

Durée : _____

Espèce	Nombre d'individus	Remarques : comportement, ponte, larves...

Observation n°4 : Observation par capture

Nombre de coups : _____

Espèce	Nombre d'individus	Remarques : comportement, ponte, larves, sexe...

Remarques particulières

ANNEXE 3 : RESULTATS DES INVENTAIRES FAUNE

N° de site	1	2	3	4	5	6	8	10	12	14	7	9	11	13	15
Espèces d'amphibiens	Inventaire nocturne et diurne										Inventaire diurne				
Grenouille agile (adulte)	1					1	1		1	1				1	
Grenouille verte	1	1		1		1	1								
Triton palmé			2						4	5					
Salamandre (larve)			1						1	1					
Pontes (grenouilles sp.)			<i>plus.</i>		<i>plus.</i>	1				20e		oui	oui	10e	
Têtards								<i>plus.</i>	<i>plus.</i>		<i>plus.</i>				
Autres espèces faunistiques															
Tortue de Floride		1													
Belette		1													
Couleuvre à collier		1													
Genette						1									
Tubifex sp.					<i>plus.</i>						<i>plus.</i>				
Ragondin													1		
Poissons sp.		x													
Données antérieurement connues															
Crapaud commun			x												
Grenouilles vertes			x												

ANNEXE 21

TABLEAU DE BORD DE SUIVI DE L'ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE DU SITE NATURA 2000 "GORGES DU HAUT CHER"								
Habitats d'intérêt communautaire	Lande à buis	Lande sèche à Bruyère cendrée	Mégaphorbiaie eutrophe	Végétation des rochers siliceux	Forêt de ravin à tilleuls et érables	Forêt alluviale à bois tendre	Formations herbeuses sèches sur calcaires	
Code Corinne Biotope	31.82	31.239	37.1	63.2/62.3	41.4	44.3		
Code Natura 2000	5110	4030	6430	8220/8230	9180	91E0	6210	
Situation nationale (source : MNHN - domaine continental)	Etat de conservation	favorable	mauvais	inadéquat	favorable	favorable	défavorable mauvais	défavorable mauvais
	Date d'évaluation	2004	2004	2004	2004	2004	2004	2004
	Aire de répartition	favorable	inadéquat	favorable	favorable	favorable	favorable	inadéquat
	Surface	favorable	mauvais	favorable	favorable	favorable	mauvais	mauvais
	Structure et fonctionnalité	favorable	favorable	inadéquat	favorable	inconnu	mauvais	mauvais
	Perspectives futures	favorable	inadéquat	inadéquat	favorable	favorable	mauvais	mauvais
Responsabilité du site (éval. DOCOB et CSA)	faible	moyenne	faible	faible	faible	moyenne	non décrite	
Etat des lieux du document d'objectifs (source : Mosaïque Environnement, 2002)	Etat de conservation	inconnu	favorable	favorable	favorable	potentiel	inadéquat	Non recensé
	Date d'évaluation	2004	2004	2004	2004	2004	2004	
	Etat des connaissances	semi-quantitatif	semi-quantitatif	semi-quantitatif	semi-quantitatif	semi-quantitatif	semi-quantitatif	
	Superficie couverte					sans objet		
	Structure et fonctionnalité	habitat ponctuel de faible superficie	habitat ponctuel	habitat ponctuel	bonne	sans objet	variable	
	Perspectives	Milieu stable	Envahissement par les épineux et la fougère aigle + impact de la fréquentation		Milieu stable	sans objet		
	Commentaires	2 secteurs recensés			Habitat réparti sur un grand nombre de rochers et falaises	Habitat à caractériser	Etat de conservation très variable selon les secteurs / Habitat prioritaire	
Mise en oeuvre du document d'objectifs	Etat de conservation	favorable	Bon à mauvais		favorable		mauvais	
	Etat des connaissances	semi-quantitatif	semi-quantitatif		semi-quantitatif		semi-quantitatif	
	Superficie couverte						> 0,7 ha	
	Evolution superficie				stabilité		diminution	
	Structure et fonctionnalité						habitat ponctuel de faible superficie	
	Estimation responsabilité site	Moyenne	Moyenne		Faible		Moyenne	
	Date/Période d'évaluation	2012	2012		2010-2011		2010-2012	
	Localisation évaluation						milieux ouverts des gorges	
	Acteur(s)		CEN Allier		CBNMC / CEN Allier		CBNMC / CEN Allier	
	Programme(s)	Natura 2000	Natura 2000		Natura 2000		Natura 2000	
	Perspectives	stabilité	amélioration		stabilité		amélioration	
	Actions réalisées		CN2000 à Nerdre (restauration mécanique)		Etude milieux ouverts		Etude milieux ouverts	
	Commentaires		Contrat Natura 2000 de restauration des landes de Nerdre (2010-2014)				3 sites connus, d'autres sont à prospecter 2 sites découverts en 2012 lors des prospections mares: lieu-dit Rillat à Saint-Genest et sur les côtés d'une culture de blé au lieu-dit Pégut à Saint-Genest	

Site Natura 2000 "Gorges du Haut-Cher" – FR 830 1012

TABLEAU DE BORD DE SUIVI DE L'ETAT DE CONSERVATION DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DU SITE NATURA 2000 "GORGES DU HAUT CHER"																				
Annexe II																				
Espèces d'intérêt communautaire	Loutre d'Europe	Sonneur à ventre jaune	Lamproie de Planer	Toxostome	Chabot	Agriion de Mercure	Cuivré des Marais	Lucane cerf-volant	Triton crêté	Ecrevisse à pieds blancs	Cordulie à corps fin	Grand capricorne	Barbastelle d'Europe	Grand Rhinolophe	Petit Rhinolophe	Grand murin	Murin à oreilles échanrées	Murin de Bechstein	Minioptère de Schreibers	
Nom scientifique	<i>Lutra lutra</i>	<i>Bombina variegata</i>	<i>Lampetra planeri</i>	<i>Chondrostoma toxostoma</i>	<i>Cottus gobio</i>	<i>Coerogion mercuriale</i>	<i>Lycane dispar</i>	<i>Lucanus cervus</i>	<i>Triturus cristatus</i>	<i>Austropotamobius palpeus</i>	<i>Oxygastra curtisii</i>	<i>Cerambyx cerno</i>	<i>Barbastella barbastellus</i>	<i>Rhinolophus ferusquinum</i>	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	<i>Myotis myotis</i>	<i>Myotis emarginatus</i>	<i>Myotis bechsteinii</i>	<i>Miniopterus schreibersii</i>	
Code Natura 2000	1355	1193	1096	1126	1163	1044	1060	1083	1166	1092	1041	1083	1308	1304	1303					
Situation nationale (source: MHNH - domaine conservatoire)	Etat de conservation	favorable	défavorable mauvais	inconnu	défavorable mauvais	favorable	défavorable mauvais	favorable	favorable	défavorable mauvais	défavorable mauvais	Inadéquat	défavorable inadéquat	défavorable inadéquat	défavorable inadéquat	Inconnu	Inconnu	Inconnu	défavorable mauvais	
	Date d'évaluation	2007	2007	2007	2007	2007	2007	2007	2007	2007	2007	2007	2007	2007	2007	2007	2007	2007	2007	2007
	Aire répartition	favorable	mauvais	favorable	mauvais	favorable	mauvais	favorable	favorable	inadéquat	inadéquat	inadéquat	inadéquat	inconnu	inadéquat	inconnu	Inconnu	Inconnu	Inconnu	mauvais
	Population	favorable	mauvais	favorable	mauvais	favorable	mauvais	inconnu	inconnu	inconnu	inconnu	inconnu	inconnu	inconnu	inconnu	inconnu	Inconnu	Favorable	Inconnu	mauvais
	Habitat d'espèce	favorable	favorable	inconnu	mauvais	inconnu	mauvais	favorable	favorable	inconnu	mauvais	Favorable	inadéquat	inconnu	inconnu	inconnu	Inconnu	Inconnu	Inconnu	Inconnu
	Perspectives futures	favorable	inadéquat	inconnu	mauvais	favorable	mauvais	favorable	favorable	mauvais	mauvais	Inadéquat	inadéquat	inadéquat	inadéquat	inadéquat	Favorable	Favorable	Inconnu	mauvais
Responsabilité du site (évaluation DOCOB)	important	faible	forte	forte	moyenne	faible	faible	Inconnu	faible	inconnu	inconnu	inconnu	moyenne	important	important	pas de référence	pas de référence	pas de référence	pas de référence	
Etat des lieux du document d'objectifs (source: Atlas de l'Environnement 2004)	Etat de conservation	inconnu	très défavorable	médocre	médocre	médocre	défavorable	défavorable	favorable	potentiel	potentiel	potentiel	défavorable	inconnu	favorable	favorable				
	Date d'évaluation	2004	2004	2004	1981 (CSP)	2004	2004	2002	2004	2004	2004	2004	2004	2004	2004	2004				
	Etat des connaissances	qualitatif	qualitatif	qualitatif	qualitatif	qualitatif	qualitatif	qualitatif	qualitatif	Sans objet	qualitatif	Sans objet	qualitatif	semi-quantitatif	semi-quantitatif	semi-quantitatif				
	Population	une donnée recensée d'indice de présence	2 stations connues	Connu sur 3 stations	Quelques données anciennes	Connu sur 3 stations	une station connue	1 individu contacté sur un site favorable	6 contacts	aucune donnée	Présence signalée sur certains affluents par les pêcheurs	aucune donnée	une donnée	quelques données sur 5 points	plusieurs contacts - présence d'une colonie de reproduction	2 colonies de reproduction - 3 stations connues				
	Habitat d'espèce	Bon	Milieu globalement peu favorable à l'espèce					Peu d'habitats potentiels	Son habitat est bien représenté		Présence d'habitats favorables	Présence d'habitats favorables	Présence d'habitats favorables	Présence d'habitats favorables	Milieu favorable	Milieu favorable	Non recensé	Non recensé	Non recensé	Non recensé
	Commentaires	Les habitats sont favorables	Sans objet	Pressions diverses mettant en danger la survie de l'espèce sur le site	Pressions diverses mettant en danger la survie de l'espèce sur le site	Pressions diverses mettant en danger la survie de l'espèce sur le site			Peu d'habitats favorables à l'espèce mais il est potentiel car abondant à proximité (plateau)					Présence probable d'un ou de plusieurs gîtes de reproduction	Milieu favorable qui laisse présager une responsabilité du site pour cette espèce - présence probable d'une autre colonie de reproduction	Milieu favorable qui laisse présager une responsabilité du site pour cette espèce				
Mise en oeuvre du document d'objectifs	Etat de conservation	favorable	défavorable inadéquat				défavorable inadéquat	défavorable inadéquat	Inconnu	Inconnu	très défavorable	Inconnu	Inconnu	inconnu						
	Note		1				1	0	3					1						
	Etat des connaissances	semi-quantitatif	semi-quantitatif				semi-quantitatif	qualitatif						semi-quantitatif						
	Population estimée	Présence certaine sur le cours du Cher	/	Non recensé en 2011 sur les 2 zones faisant l'objet d'une pêche électrique. En septembre 2012, affluents du Cher assec	Non recensé en 2011 sur les 2 zones faisant l'objet d'une pêche électrique	1 population recensée en aval du SPEC (Prat) avec pêche élect de 77 ind. (Sondage partiel - FPPMA03, sept. 09), 43 en 2011. 40 individus en 2011 à Lavault-Sainte-Anne (Moulin de Bréchaillie)	Une belle population sur le ruisseau des Côtes de Nerdre (hors site). Non inventorié ailleurs.	A priori nulle	Seul la tête d'un individu mâle a été trouvé en 2012 sur le chemin de promenade des landes de Nerdre	Les prospections de 2012 ne confirment pas la présence	A priori disparue			recensement sur 4 points d'écoute en 2011 semble être bien présente sur la zone. D'autres recherches permettraient de préciser son statut.	1 individu contacté en 2011 en période estivale	2 individus contactés en hibernation sur Nerdre (2005) Colonie de reproduction identifiée au château de l'Ours (dernière obs 2006) et à Lavault-Sainte Anne à l'Aérium (dernière obs 2010).	2 individus observés respectivement à la base routière de Lavault-Sainte-Anne et au Château de l'Ours (2007).			Quelques observations de passage en 2007 et 2010.
	Evolution population	Inconnue	Inconnue	Inconnue	Inconnue	Inconnue	Attention au pâturage des chevaux	Défavorable	Inconnue	Inconnue										
	Habitat d'espèce	Bon	altéré					altéré	mauvais					Bon						
	Estimation responsabilité site	Important	Faible												inconnu					
	Date/Période d'évaluation	2009	2009				2005-2009			av-12				2007, 2011	2011	2005,2006, 2007, 2011	2007, été 2011	été 2011	été 2011	été 2011
	Localisation évaluation	Site Natura 2000	Site Natura 2000							site natura 2000										
	Acteur(s)	CEN Allier	CEN Allier	ONEMA - FPPMA Allier	ONEMA - FPPMA Allier	ONEMA - FPPMA Allier	CEN Allier	CEN Allier	CEN Allier	CEN Allier	ONEMA - FPPMA Allier			Chauve-Souris Auvergne	Chauve-Souris Auvergne	Chauve-Souris Auvergne	Chauve-Souris Auvergne	Chauve-Souris Auvergne	Chauve-Souris Auvergne	Chauve-Souris Auvergne
Programme(s)	Natura 2000	Natura 2000	Etude peuplement piscicole (FPPMA 03)	Etude peuplement piscicole (FPPMA 03)	Etude peuplement piscicole (FPPMA 03)	Natura 2000			Natura 2000	Natura 2000			Natura 2000	Natura 2000	Natura 2000	Natura 2000	Natura 2000	Natura 2000	Natura 2000	
Perspectives	colonisation					Stable							Inconnues							
Actions réalisées	Indices de présence inventoriés sur plusieurs secteurs à l'occasion de passages de terrain	Préservation d'une station lors de la réfection du chemin du moulin Mercier à Lignerolles Inventaires semi-qualitatifs irréguliers de la population de Lignerolles	Prospection en 2012, des affluents du Cher inscrits dans le site N2000 pour programmation de pêches électriques.				Recherche de l'espèce lors des passages sur les Côtes de Nerdre		En 2012, indice de présence sur le site de Nerdre lors d'une visite ponctuelle	Prospection des mares situées dans le périmètre Natura 2000 en 2012.			Synthèse des connaissances (2007) Inventaires des chiroptères en activité (détections ultrasonores) en 2011	Synthèse des connaissances (2007) Inventaires des chiroptères en activité (détections ultrasonores) en 2011	Synthèse des connaissances (2007) Inventaires des chiroptères en activité (détections ultrasonores) en 2011	Synthèse des connaissances (2007) Inventaires des chiroptères en activité (détections ultrasonores) en 2011	Synthèse des connaissances (2007) Inventaires des chiroptères en activité (détections ultrasonores) en 2011	Synthèse des connaissances (2007) Inventaires des chiroptères en activité (détections ultrasonores) en 2011	Synthèse des connaissances (2007) Inventaires des chiroptères en activité (détections ultrasonores) en 2011	
Commentaires	Des recherches d'indices sont menées lors des visites de terrain. En raison de l'omniprésence de l'espèce sur le secteur et de la tendance favorable des populations, aucun inventaire/étude spécifique n'est envisagé	Peu de milieux favorables à l'espèce	Pêches électriques programmées sur les affluents en 2012 mais assec général. Substrat jugé assez défavorable pour l'espèce				Le ruisseau des Côtes de Nerdre semble être le seul milieu favorable à l'espèce du site	Aucun individu recensé depuis l'observation lors de la rédaction du DOCOB. La prairie à Rumex décrit dans le DOCOB est devenue une mégaphorbiaie haute.		Les mares prospectées en 2012 n'ont pas un aspect favorable à l'accueil du triton crêté			L'espèce n'a pas été recherchée spécifiquement en forêt	2006: 2 individus observés en hibernation à la cavité de Mazirat (Chambonchard). Non contacté lors de l'étude de 2011.	Non contacté lors de l'étude de 2011	Non contacté lors de l'étude de 2011	Non contacté lors de l'étude de 2011	Non contacté lors de l'étude de 2011		